

doc
CA1
EA510
90F11
FRE

DOCS
CA1 EA510 90F11 FRE
Voici le Canada
43257685

. 6 23 388 90 (F)

NON - CIRCULABLE /
CONSULTER SUR PLACE

LE CANADA

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

OCT 25 1990

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE



ISTC

Superficie

Avec ses 9 970 610 km², le Canada se classe au premier rang de l'hémisphère occidental et au deuxième dans le monde.

Capitale

Ottawa (Ontario).

Provinces et territoires

(les capitales sont entre parenthèses)
Alberta (Edmonton); Colombie-Britannique (Victoria); Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown); Manitoba (Winnipeg); Nouveau-Brunswick (Fredericton); Nouvelle-Écosse (Halifax); Ontario (Toronto); Québec (Québec); Saskatchewan (Regina); Terre-Neuve (St. John's); Territoires du Nord-Ouest (Yellowknife); Yukon (Whitehorse).

Villes principales

(population recensée en 1986)
Toronto (3,4 millions); Montréal (2,92 millions); Vancouver (1,4 million); Ottawa-Hull, région de la capitale nationale (0,82 million).

Géographie

Le territoire canadien frappe par sa grande diversité: plaines très fertiles propices à l'agriculture, vastes étendues montagneuses, formations rocheuses, lacs et rivières. Dans le Grand Nord, la toundra de l'Arctique succède à des forêts sauvages.

Climat

Très varié. Les calottes glaciaires gelées en permanence au nord du 70^e parallèle tranchent nettement sur les forêts ombrophiles luxuriantes de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Le Canada connaît généralement, surtout dans les régions longeant la frontière canado-américaine, quatre saisons bien différenciées. En été, les températures maximales peuvent monter jusqu'à 35°C le jour, tandis qu'en hiver, des minima de -25°C sont monnaie courante. Au printemps et à l'automne, les températures sont plus douces.

Des vents dominants de l'ouest soufflent sur la majeure partie du territoire canadien, entraînant en général le déplacement d'ouest en est des zones de haute et de basse pression.

Parcs nationaux et sites historiques

Le gouvernement du Canada a créé plus de 100 parcs nationaux et sites historiques pour honorer des personnes, préserver des lieux ou commémorer des événements d'une grande importance pour le pays. Les parcs nationaux, au nombre de 34, sont répartis sur l'ensemble du territoire. (À ceux-ci s'ajoutent ceux que créent les provinces.) Le parc national le plus ancien, celui de Banff, a été ouvert en 1885; il se trouve en Alberta, sur le versant est des montagnes Rocheuses. Un des parcs les plus récents, situé sur l'île Ellesmere, dans les Territoires du Nord-Ouest, a été inauguré en 1986.

Chaînes de montagnes

Dans l'Est: les monts Torngat, les Appalaches et les Laurentides; dans l'Ouest: les montagnes Rocheuses, la chaîne Côtière et les monts Mackenzie; dans le Nord: le mont Saint-Élie, les monts Pelly. Le mont Logan, au Yukon, est le sommet le plus élevé du Canada, culminant à 6 050 m.

Principaux lacs

(par ordre de grandeur de la superficie totale en territoire canadien)
Huron*, Grand Lac de l'Ours, Supérieur*, Grand Lac des Esclaves, Winnipeg, Érié*, Ontario*.

Le Grand Lac de l'Ours, dans les Territoires du Nord-Ouest, est le plus

vaste des lacs situés entièrement au Canada; sa superficie est de 31 326 km².

*Grands Lacs traversés par la frontière canado-américaine

Principaux fleuves et rivières

Le fleuve Saint-Laurent (3 058 km) permet aux navires de se rendre de l'océan Atlantique aux Grands Lacs. Citons aussi la rivière Yukon*, le fleuve Nelson, le fleuve Columbia*, la rivière Saskatchewan, la rivière de la Paix, le fleuve Churchill. Le fleuve le plus long, le Mackenzie, coule sur 4 241 km dans les Territoires du Nord-Ouest.

*Une partie du cours se trouve aux États-Unis.

Fuseaux horaires

Le Canada en compte six. Le plus à l'est est celui de l'heure normale de Terre-Neuve qui accuse un décalage de 3 heures 30 minutes par rapport au temps universel coordonné (TUC). Le plus à l'ouest est celui de l'heure normale du Pacifique dont le décalage est de 8 heures par rapport au TUC. D'est en ouest, les autres fuseaux horaires sont ceux de l'Atlantique, de l'Est, du Centre et des Rocheuses. Entre le premier dimanche d'avril et le dernier dimanche d'octobre, toutes les provinces (sauf la majeure partie de la Saskatchewan) passent à l'heure d'été qui accuse une heure d'avance sur l'heure dite « normale ».

Canada

Affaires extérieures et
 Commerce extérieur Canada

43 257 605

Régime politique

Le Canada est une monarchie constitutionnelle et un État fédéral à représentation parlementaire démocratique. Le Parlement du Canada qui se trouve à Ottawa (Ontario) comprend la Chambre des communes (membres élus) et le Sénat (membres nommés). En moyenne, les élections ont lieu tous les quatre ans.

Emblème national

La feuille d'érable. (Chaque province ou territoire a son propre emblème.)

Hymne national

O Canada.

Monnaie

Le dollar canadien (divisé en 100 cents).

Population

25,4 millions (recensement de juin 1986).

Famille moyenne

La famille moyenne compte 3,1 personnes (recensement national de 1986). Elle compte également, en moyenne, 1,3 enfant.

Population urbaine et rurale

La plupart des Canadiens (76,7 %) vivent en milieu urbain et 23,3 % en milieu rural. D'après le recensement national de 1986, 30 % de la population (ou 7,7 millions de Canadiens) vit dans les trois plus grandes villes du pays, soit Toronto, Montréal et Vancouver.

Espérance de vie

(d'après des données de 1984-1986)

Les Canadiennes peuvent espérer vivre près de 80 ans, et les hommes, 73 ans.

Niveau de vie

Le niveau de vie des Canadiens est l'un des plus élevés au monde. À titre d'exemple, 62,3 % des ménages sont propriétaires de leur demeure, 78,3 % d'entre eux possèdent une automobile et 24,6 % en ont deux. On trouve un téléviseur couleur dans 94,4 % des foyers et un four à micro-ondes dans 43,2 % d'entre eux (1986).

Soins de santé et prestations de sécurité sociale

Sauf dans le cas des services dentaires, tous les Canadiens jouissent d'un accès gratuit aux soins de santé. De même, les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes âgées (65 ans et plus) peuvent obtenir sans frais la plupart de leurs médicaments sous prescription. Le Canada est également doté d'un large réseau de prestations de sécurité sociale incluant la pension de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-chômage et les prestations de bien-être social.

Autochtones

(recensement national de 1986)

Parmi les Canadiens, 711 725 se déclarent autochtones, soit 286 230 Indiens nord-américains, 59 745 Métis (gens de souche mixte autochtone et non autochtone) et 27 290 Inuit (jadis appelés des Esquimaux). En outre, 338 460 personnes d'ascendance multiple font partie des autochtones. C'est en Ontario qu'on trouve la plus forte concentration d'autochtones (167 375), mais, en pourcentage, ce sont les Territoires du Nord-Ouest qui comptent le plus de Canadiens (30 530 sur une population de 52 238) se disant d'ascendance autochtone. Seulement 160 115 autochtones canadiens vivent dans des réserves ou dans des établissements indiens. Parmi les langues que parlent les autochtones du Canada, il y a le *cri* (57 654), l'*ojibway* (16 380) et l'*inuktitut* (21 050).

Religion

La religion chrétienne est celle de la majorité des Canadiens. Les catholiques sont les plus nombreux (11 402 605), suivis des protestants (9 914 580). Les religions non chrétiennes comprennent le judaïsme (296 425), l'islamisme (98 160), l'hindouisme (69 500), le sikhisme (67 710) et le bouddhisme (51 955).

Langues officielles

(recensement national de 1986)

L'anglais (langue maternelle de 15,3 millions de Canadiens) et le français (langue maternelle de 6,12 millions de Canadiens) sont les deux langues officielles du Canada. Bien des Canadiens cependant ont d'autres langues comme langues maternelles: l'italien, l'allemand, le chinois, l'ukrainien, le portugais, le néerlandais, le polonais et le grec.

Origine ethnique

(recensement national de 1986)

La proportion de Canadiens — y compris les autochtones — qui se réclament d'origines autres que britannique ou française (quelquefois en plus de ces deux souches) est de 37,5 % (9,38 millions). Allemands, Italiens, Ukrainiens, Néerlandais, Scandinaves, Polonais, Amérindiens, Chinois, Juifs, Indo-pakistanaï, Africains, Antillais, Hongrois, Grecs, Yougoslaves, Espagnols, Phillipins et Russes sont les groupes les plus nombreux.

Culture

Les autochtones sont les seuls Canadiens ayant leur propre culture. Tous les autres Canadiens ont immigré au Canada, à compter du début du XVII^e siècle environ, apportant du même coup leur mode vestimentaire, leurs préférences

alimentaires et leurs coutumes. Au début du XX^e siècle, le Canada a ouvert ses portes aux immigrants de quelque origine qu'ils soient et, en 1988, le caractère multiculturel du pays a été officiellement reconnu: le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur le multiculturalisme canadien qui énonce officiellement les valeurs d'un pays multiculturel.

Enseignement

Le système d'enseignement comprend de six à huit années d'école primaire, quatre ou cinq ans d'école secondaire et trois à quatre ans d'enseignement supérieur. Le recensement de 1986 a donné les résultats suivants à propos des Canadiens de 15 ans et plus: 19,6 millions avaient fréquenté l'école primaire, 5,3 millions, l'école secondaire sans recevoir un diplôme ou un certificat, 2,5 millions avaient obtenu leur diplôme ou certificat d'études secondaires, 4,9 millions possédaient un certificat d'une école de métiers ou un autre diplôme non universitaire et 1,9 million un diplôme universitaire.

Sports

La natation, le patin sur glace, le tennis, le golf, le hockey sur glace, le ski et le curling sont les principaux sports de participation. Les principaux spectacles sportifs sont le hockey sur glace, le football canadien et le baseball.

Ressources naturelles principales

Le gaz naturel, le pétrole brut, le charbon, l'or, le minerai de fer, l'argent, le molybdène, l'uranium, le zinc, les forêts et l'eau.

Produit intérieur brut (1988)

601,5 milliards de dollars canadiens.

Principales industries

Construction d'automobiles, pâtes et papiers, usinage du fer et de l'acier, fabrication de machines et d'équipement, mines, extraction de combustibles fossiles, pêche, foresterie et agriculture.

Principales exportations

Véhicules et pièces automobiles, machines et appareils, produits de haute technologie, pétrole, gaz naturel, minerais métalliques et métaux ouvrés, produits forestiers et agricoles.

Principales importations

Machines et matériel industriels, y compris appareils de communications et matériel électronique, véhicules et pièces automobiles, matériaux industriels (y compris minerais métalliques, fer et acier, métaux précieux, produits chimiques et matières plastiques, coton, laine et textiles), produits manufacturés et biens de consommation, aliments.



LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

L'est du Canada se compose des trois provinces appelées « les Maritimes » — Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard — et de la province de Terre-Neuve.

L'Île-du-Prince-Édouard est surnommée le « Berceau de la Confédération » car c'est là qu'eut lieu, en 1864, l'assemblée où s'est amorcée la formation du Canada en tant que pays. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse font partie des premières provinces ayant constitué la Confédération; Terre-Neuve est la dernière à s'y être jointe (1949).

L'histoire est très présente dans cette région pourtant fort moderne avec ses zones portuaires rénovées, ses districts commerciaux, ses villes animées, ses centres d'industrie de pointe et de recherche. Spectacles et arts sont florissants sur la côte est, où résident nombre d'artistes et écrivains connus (Alex Colville, Mary et Christopher Matt, Antonine Maillet et David Adams Richards, etc.). La musique y est à l'honneur, tout comme le théâtre, la danse, la comédie et la production cinématographique en langues française et anglaise.

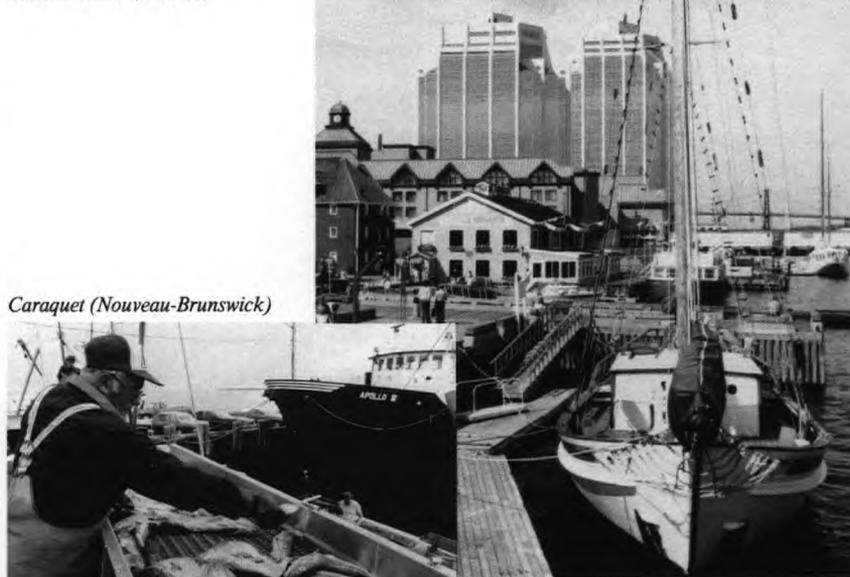
Géographie

L'île de Terre-Neuve et le Labrador forment la province de Terre-Neuve, la plus grande des provinces de l'Atlantique (405 720 km²). Le Labrador est limitrophe du Québec. L'île, à l'extrême est de l'Amérique du Nord, est aussi proche de l'Irlande que de la Saskatchewan. Avec ses forêts boréales, ses vallées glaciaires, ses montagnes, ses fjords et sa toundra arctique, le paysage y est des plus variés.

Le Nouveau-Brunswick (73 440 km²) a pour voisins la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'État du Maine, et est presque entouré d'eau. Son territoire se compose à 85 % de terres boisées productives, le reste étant constitué de terres agricoles, de rivières et de lacs.



Rustico Beach (Î.-P.-É.)



Caraquet (Nouveau-Brunswick)



Halifax (Nouvelle-Écosse)

Au sud-est du Nouveau-Brunswick est située la province de la Nouvelle-Écosse (55 490 km²), formée d'une péninsule de 580 km de longueur, de l'île du Cap-Breton et de plus de 3 800 îles côtières. Les marées du bassin des Mines sont les plus hautes du monde (17 m).

L'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite des provinces canadiennes, est une île en forme de croissant (224 km de long sur 6 à 64 km de large). Comme plus de la moitié de ses terres sont cultivées, on l'a surnommée « la ferme d'un million d'acres ». Elle est renommée pour son sol rouge vif, ses hautes dunes de sable et ses 800 km de plages.

La densité de la population est d'environ 1,5/km² pour Terre-Neuve, 9,9/km² pour le Nouveau-Brunswick, 15,7/km² pour la Nouvelle-Écosse et 22,4/km² pour l'Île-du-Prince-Édouard

qui, toutefois, n'a que 126 646 habitants. Terre-Neuve en compte 568 349, le Nouveau-Brunswick 709 445, et la Nouvelle-Écosse 873 180.

La population et l'histoire

Le peuplement de la région de l'Atlantique remonte à au moins 10 000 ans, époque où des tribus aborigènes remontèrent jusqu'à Terre-Neuve. Les Vikings ont débarqué à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse vers l'an 1000 de notre ère, laissant derrière eux les plus anciennes constructions européennes d'Amérique du Nord dont les vestiges (au nord de Terre-Neuve) figurent maintenant au répertoire du patrimoine mondial établi par l'UNESCO.

Environ 500 ans plus tard, des explorateurs britanniques et français « découvrirent » la région à leur tour,

VOICI LE CANADA



Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

donnant le signal d'une lutte pour la suprématie qui devait se poursuivre jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. L'Angleterre s'étant imposée comme puissance coloniale victorieuse, les Acadiens furent déportés massivement, aux États-Unis surtout. Leur exil dura huit ans.

Le Nouveau-Brunswick, qui compte actuellement la plus forte proportion de francophones hors du Québec (33,6 %), est la seule province canadienne officiellement bilingue. Sa population anglophone est principalement formée de descendants d'Irlandais et de Loyalistes — venus des États-Unis au moment de la révolution américaine — auxquels se sont ajoutés des Allemands, des Scandinaves et des Asiatiques. Plus de 7 000 Indiens, pour la plupart Micmacs ou Malisets, représentent les nations autochtones. La population de l'Île-du-Prince-Édouard est à plus de 80 % d'origine britannique, principalement écossaise; elle compte en outre deux importants contingents: l'un de souche irlandaise, l'autre française (17 %).

En Nouvelle-Écosse, 78 % de la population est d'origine anglaise ou écossaise, et un peu plus de 10 % d'origine acadienne. Le reste est d'origine irlandaise, indienne (Micmacs), allemande, néerlandaise, grecque, italienne, libanaise ou autre. C'est ainsi qu'il y a une population noire relativement importante. Les Terre-Neuviens sont principalement d'ascendance irlandaise, anglaise et écossaise mais on dénombre parmi eux plusieurs milliers d'Inuit et d'autres autochtones.

Le gouvernement

L'Île-du-Prince-Édouard compte le plus fort taux de participation aux élections: plus de 80 %, et les autres provinces de l'Atlantique la suivent de près. Leur vie politique a souvent été dominée pendant de longues périodes par l'un ou l'autre des deux principaux partis politiques — Parti libéral et Parti progressiste-conservateur — quoique le Nouveau parti démocratique ait connu des périodes de succès. Chacune des quatre provinces a une législature unicamérale; chaque circonscription est représentée par deux députés dans l'Île-du-Prince-Édouard, par un seul dans les autres provinces.

Les ressources et l'économie

L'économie des provinces de l'Atlantique s'est appuyée longtemps sur leurs abondantes richesses naturelles. Celles-ci jouent toujours un rôle capital mais le secteur des services est actuellement la plus grande source d'emplois au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. L'un de ses principaux éléments est le tourisme qui, d'ailleurs, occupe la deuxième place (après l'agriculture) à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le chiffre d'affaires global de l'industrie touristique dépasse le milliard de dollars grâce aux nombreux vacanciers qu'attirent le surf, la baignade, la pêche au saumon ou au thon, l'observation des baleines, les croisières (sur le *Bluenose II*) ou, encore, le ski alpin en hiver. Enfin, sites historiques et installations de congrès haut de gamme attirent des visiteurs l'année durant.

Les eaux qui entourent les provinces de l'Atlantique, notamment celles du plateau continental, sont parmi les plus poissonneuses du monde. La pêche constitue donc une ressource primordiale pour ces provinces, notamment pour Terre-Neuve, ressource qui, pour ne pas décliner dangereusement, doit être gérée judicieusement. Homard, pétoncles, morue et autres poissons représentent le tiers des exportations de la Nouvelle-Écosse, soit 26 % des exportations canadiennes de poisson. On pêche plus de 50 espèces de poisson et de crustacés au Nouveau-Brunswick. Le homard est le principal produit de la pêche à l'Île-du-Prince-Édouard, y représentant plus de la moitié du revenu total de ce secteur.

La forêt constitue également une importante source de richesse, particulièrement au Nouveau-Brunswick (un emploi sur sept). Au temps des navires à coque de bois, le Nouveau-Brunswick comptait d'importants chantiers maritimes. De nos jours, son bois sert principalement à la fabrication de pâtes et papiers, secteur également important en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Le domaine minier est un autre élément essentiel de l'économie de la région de l'Atlantique; à Terre-Neuve, le revenu qui en découle est supérieur à celui de la pêche. (La région qui entoure Labrador City fournit 55 % du minerai de fer du pays.) La Nouvelle-Écosse, quant à elle, produit une grande quantité de charbon et de gypse (70 % du gypse extrait au Canada) et la production

du secteur minier du Nouveau-Brunswick a une valeur de plus d'un demi-milliard de dollars par an. L'agriculture joue également un rôle important dans l'économie du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et, particulièrement, de l'Île-du-Prince-Édouard où la culture de la pomme de terre représente la plus importante part des recettes agricoles.

La production de biens manufacturés occupe une place considérable dans l'économie de la région, ces produits allant du chocolat à l'acier, en passant par le matériel aérospatial et les pièces d'avion et d'automobile. Autres secteurs économiques de premier plan: l'énergie hydroélectrique, l'exploration pétrolière et gazière au large des côtes, le transport et l'expédition. En raison de l'importance stratégique évidente de la côte est, le ministère de la Défense nationale est un des principaux employeurs de la région.

L'enseignement

Divers faits illustrent l'importance accordée à l'enseignement dans les provinces de l'Atlantique: bien que sa population n'atteigne pas le million d'habitants, la Nouvelle-Écosse possède pas moins de 14 universités et collèges dont les cours portent sur des domaines allant des arts et de la conception graphique à la robotique, sans oublier la recherche médicale où elle s'est taillé une réputation mondiale; c'est à l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, que se trouve la seule faculté d'enseignement du droit coutumier (*common law*) en français au monde; l'Île-du-Prince-Édouard compte, outre l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et le collège Holland, une école de médecine vétérinaire et une école de police; l'Université Memorial de Terre-Neuve possède de nombreuses installations utilisées dans l'étude des sciences et de la technologie de la terre et des océans.

Dans une société où l'information occupe une place croissante, les provinces de l'Atlantique semblent se diriger vers un avenir de plus en plus prometteur. D'ailleurs, à en juger par la qualité de la vie qu'elles offrent déjà actuellement, nombre de leurs habitants seraient sans doute prêts à affirmer qu'elles se classent déjà au premier rang.



LE QUÉBEC

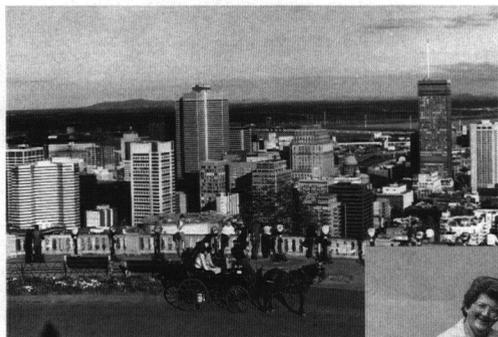
Terre de contrastes, la plus grande des provinces canadiennes ne manque pas de fasciner. Principale enclave de la langue française en Amérique du Nord, elle continue de préserver son identité malgré la prédominance du monde anglophone sur le reste du continent.

Conscient de son appartenance à l'Amérique du Nord, le Québec se réclame des traditions française et anglo-saxonne. (L'arrivée des Européens date d'il y a à peine 450 ans.) Si le régime français lui a légué des institutions sociales, juridiques et civiles (le système judiciaire y est régi par le Code civil et non par la *Common Law*), c'est l'Angleterre qui lui a donné la plupart de ses institutions politiques et de ses traditions démocratiques. Moderne et dynamique, le Québec reste imprégné d'histoire et de traditions.

La géographie

Limité par l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, ainsi que par les États-Unis, le Québec s'étend sur 1 540 680 km² (trois fois la superficie de la France; sept fois celle de la Grande-Bretagne). Il est presque entièrement entouré d'eau: détroit d'Hudson au nord, océan Atlantique à l'est, fleuve et golfe du Saint-Laurent au sud, baie James et baie d'Hudson à l'ouest.

Le fleuve Saint-Laurent, son élément géographique le plus important, relie l'Atlantique aux Grands Lacs. Son paysage est parsemé de plus d'un million de lacs et de cours d'eau, et couvert de forêts dont la superficie égale celles de la Suède et de la Norvège réunies. Le Bouclier canadien, formation rocheuse la plus ancienne de la terre, couvre environ 60% de la province (de la vallée du Saint-Laurent au détroit d'Hudson, situé à plus de 2 000 km au nord de Montréal). Au sud, les contreforts des Appalaches séparent le Québec des États-Unis.



Montréal



Le village de Trois-Pistoles



Le Carnaval d'hiver de Québec

La majorité des Québécois vivent dans des agglomérations urbaines, près du Saint-Laurent. Montréal, avec 1 015 420 habitants, est la première grande ville, Québec, la capitale provinciale, n'étant que la troisième (après Laval) avec 164 580 habitants.

La population

Le Québec compte 5 105 665 habitants d'origine française, 487 835 d'origine britannique et quelque 82 000 Amérindiens (Mohawks, Cris, Montagnais, Algonquins, Attikameks, Micmacs, Hurons, Abénakis et Naskapis) et Inuit.

Italiens et Européens de l'Est ont longtemps constitué la majorité des immigrants, mais depuis 1960, Portugais, Haïtiens et habitants du Sud-Est asiatique ont rapidement grossi les rangs des néo-Québécois. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, plus de 500 000 immigrants (80 nationalités environ) se sont établis au Québec,

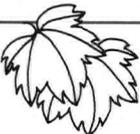
principalement à Montréal.

Le français est la langue maternelle de 81,9% des Québécois, l'anglais d'environ 16%.

L'histoire

L'époque qui a succédé à l'arrivée de Jacques Cartier (1534) fut marquée par l'essor du commerce des fourrures, par des relations assez amicales avec les Amérindiens et par une rivalité permanente entre colons français et anglais.

La colonisation britannique débuta après la conquête de Québec par les Anglais en 1759. En 1774, par l'Acte de Québec, la Grande-Bretagne autorisa officiellement l'usage du droit civil français et garantit l'exercice des libertés religieuses. Mais, en 1791, la province fut divisée en deux pour satisfaire les immigrants américains qui, une fois la guerre d'Indépendance

VOICI  LE CANADA

Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

terminée, désiraient demeurer citoyens britanniques. Ce fut la naissance du Haut-Canada (l'Ontario actuel) et du Bas-Canada (le Québec) qui, en 1840, furent de nouveau réunis (Acte d'Union) pour former un Canada ayant l'anglais pour seule langue officielle.

En 1867, le Québec devint membre de la nouvelle fédération canadienne, regagnant officiellement ses pleins pouvoirs en matière de langue et d'institutions politiques.

De souche essentiellement rurale et sous l'emprise de l'Église catholique, la société québécoise est longtemps restée traditionnelle. Mais, la deuxième révolution industrielle (1920-1940) amena son urbanisation et l'amélioration de son niveau de vie. Puis vint, en 1960, une période de transition marquée par une rapide expansion économique, un élan de fierté des habitants de la province et une réorganisation des institutions politiques de manière à les adapter aux exigences du monde moderne : la Révolution tranquille. De nombreux affrontements entre le Québec et le gouvernement fédéral l'avaient précédée. Mais, sous l'effet de tensions incessantes qu'accrurent des actes de terrorisme et des enlèvements politiques perpétrés par le Front de libération du Québec en 1970, la question de la place du Québec au sein de la Confédération se posa avec plus d'acuité que jamais.

En 1976, les Québécois élirent le Parti québécois (PQ), parti séparatiste. Le PQ fit du français la seule langue officielle du Québec mais, en 1980, il perdit son référendum sur la question de la souveraineté (séparation du reste du Canada). Le Parti libéral du Québec remporta les élections de 1985.

Tout au long de l'histoire du Québec, la question de la survivance du *fait français*, tant au Québec que dans le reste du Canada, a toujours été au coeur des préoccupations québécoises. Elle n'a jamais cessé de provoquer des tensions entre anglophones et francophones, dans tout le pays. C'est pourtant au fait français que le Québec doit sa particularité au sein de la Confédération canadienne, et le Canada même, son caractère bilingue et sa richesse culturelle.

La culture

Jadis caractérisée par ses traditions, la vie culturelle québécoise est désormais réputée pour son dynamisme, sans avoir perdu cette originalité née de l'amour passionné des artistes québécois pour leur province.

Le Québec peut s'enorgueillir de posséder plusieurs orchestres symphoniques, dont ceux de Montréal et de Québec, une compagnie d'opéra, plus de 150 troupes de théâtre, de nombreux cercles artistiques s'intéressant à la danse, à la littérature, aux arts visuels et au cinéma, une industrie de la télévision et des arts graphiques réputée, et d'être le lieu de festivals internationaux de jazz et de cinéma.

Les chanteurs et compositeurs Gilles Vigneault, Félix Leclerc, Robert Charlebois, Louis Quilico, Raoul Jobin, Monique Leyrac, Diane Dufresne et Pauline Julien, les écrivains Gabrielle Roy (originaire du Manitoba), Anne Hébert et Mordecai Richler, les cinéastes Claude Jutra, Denys Arcand et Gilles Carle, et les peintres Jean-Paul Riopelle, Paul-Émile Borduas et Alfred Pellan, dont les succès à l'étranger ne datent pas d'hier, témoignent de l'intensité de cette vie culturelle.

Plus récemment, une nouvelle génération pleine de talent s'est jointe à eux : les chanteurs Michel Rivard et Daniel Lavoie (originaire du Manitoba), le peintre Françoise Sullivan et l'imitateur André-Philippe Gagnon, etc. Audace et créativité ne font pas défaut : c'est ainsi que Michel Lemieux (improvisation théâtrale), la troupe de danse La La La Human Steps et le Cirque du Soleil ont placé le Québec au premier rang de la création artistique.

L'économie

Très industrialisée et diversifiée, l'économie québécoise est forte et prometteuse. Richesses naturelles et énergie abondent. Les secteurs agricole et manufacturier et l'industrie des services sont solidement implantés. Le niveau de vie des Québécois est élevé (neuvième rang dans le monde).

Enthousiastes et dynamiques, les entrepreneurs québécois ont su exploiter le potentiel économique de leur province, mettant au point une vaste gamme de produits d'exportation de haute qualité : appareils de contrôle du trafic aérien, logiciels, wagons de métro, hélicoptères, disques compacts, purificateurs d'air, jouets, etc.

Montréal, centre des affaires du Québec, est devenue hautement concurrentielle en matière d'industrie aéronautique et aérospatiale (Canadair, Spar Aérospatiale), de télécommunications (Northern Telecom, Bell Canada), d'énergie (Hydro-Québec) et de transports (Bombardier).

Le Québec exporte 40 % de sa production totale grâce à l'industrie forestière (imprimerie, bois de charpente et papier), l'industrie minière (aluminium et minerai de fer) et la fabrication de matériel de transport. Il exporte également de l'électricité, des techniques d'ingénierie, des appareils électroniques et du matériel de télécommunication. La technologie de Vidéotron, sixième câblodistributeur d'Amérique du Nord, jouit d'une renommée mondiale.

Un avenir prometteur

Tout aussi résolu à s'engager sur la voie de l'avenir qu'à préserver son héritage culturel, le Québec moderne peut se vanter non seulement de disposer d'un secteur technologique important mais également d'avoir pris certaines des mesures sociales et environnementales les plus progressistes de toute l'Amérique du Nord et d'appuyer activement les initiatives visant à protéger et à mettre en valeur son patrimoine historique et culturel.

Fier de ses racines et de sa culture françaises, le Québec se sent profondément attaché à l'Amérique du Nord. Ce sont de tels paradoxes qui en font une province à part dont l'évolution, sans nul doute, restera toujours passionnante.



L'ONTARIO

Regardez quelques cartes postales de l'Ontario, des cartes représentant le sud tout d'abord : gratte-ciel illuminés de Toronto, impressionnantes Chutes du Niagara, vergers en fleurs de la région du Niagara; Festival de Stratford, stations de villégiature, pistes cyclables d'Ottawa, le long du canal Rideau; puis des vues du nord de la province : hydravion survolant des forêts parsemées de milliers de lacs, nuage hivernal de vapeur blanche glacée surplombant Hemlo, ville des mines d'or, pêcheur solitaire avec sa prise, énormes silos à céréales de Thunder Bay d'où une grande partie des céréales des Prairies est expédiée vers des marchés étrangers.

Voilà deux réalités différentes : d'un côté, le sud, avec ses centres urbains et ses industries et de l'autre, le nord, avec sa population clairsemée et ses ressources abondantes. Les régions se distinguent par la diversité de leur climat, de leur végétation et de leurs sols, tout autant que de leur économie, de leurs paysages et des modes de vie de leurs habitants.

Les terres et les eaux

« Ontario » signifie « belles eaux » en iroquois, nom approprié s'il en est : non seulement l'Ontario est-il bordé au sud par les Grands Lacs et au nord par la baie d'Hudson, mais le sixième de sa superficie (177 390 km²) est occupé par des cours d'eau et des lacs.

Deux régions géologiques forment l'Ontario : les Grands Lacs et basses terres du Saint-Laurent, et le Bouclier canadien. Le Bouclier s'étend du lac Supérieur jusqu'à la baie d'Hudson. C'est l'un des plus riches réservoirs de minéraux de la planète.

Le nord de l'Ontario, soit 90 % des 1 068 580 km² de la province, n'est occupé que par 10 % de sa population. À l'origine, les villes y sont apparues avec le chemin de fer. Aujourd'hui, le rail et la route se partagent le transport des produits miniers et forestiers. Plus au nord, on ne se déplace guère que

Le parc provincial Algonquin



Vue aérienne de Toronto

par la voie des airs et sur l'eau. Des températures extrêmes font partie du quotidien dans ces régions : à Winisk, la température moyenne journalière se situe en juillet entre 12 et 15°C et, en janvier, à -25°C.

Les parcs provinciaux (220) assurent la protection de nombreuses régions naturelles. Le parc Algonquin (7 600 km²), créé dès 1893, offre 1 600 km de voies navigables par canot.

Les basses terres comprennent le triangle formé par Windsor, le lac Simcoe et les Mille-Îles, et la vallée du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais. Le climat, relativement tempéré, y est plus rigoureux à l'est des Grands Lacs. Au sud, la température moyenne y est de 22°C en été.

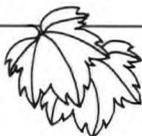
Le climat tempéré et la fertilité des terres font du sud une riche zone agro-industrielle. Peu étendue, elle possède plus de 50 % des meilleures terres cultivables du Canada. L'Ontario produit la moitié des denrées alimentaires du pays sur un cinquième des terres cultivables au Canada.

Un Ontarien sur deux vit dans la région entourant l'extrémité ouest du lac Ontario et s'étendant des Chutes du Niagara à Oshawa, où propriétés à vocations commerciale et agricole sont parmi les plus chères du pays.

Capitale de l'Ontario et ville la plus grande du pays (agglomération de près de quatre millions d'habitants), Toronto se caractérise par son dynamisme. Principale productrice de biens fabriqués au Canada, elle héberge les sièges sociaux d'un grand nombre de sociétés canadiennes, à Bay Street en particulier, centre du monde des affaires. Toronto est par ailleurs le cœur des industries culturelles et artistiques du Canada anglais.

Ottawa, capitale fédérale bilingue et biculturelle, se situe au confluent de trois rivières. Ses édifices publics illustrent divers styles d'architecture, le charme gothique du Parlement côtoyant la splendeur du tout nouveau Musée des beaux-arts. Avec ses nombreux espaces verts, cette ville à la fois parc, centre culturel et centre administratif fait les délices des touristes.

VOICI LE CANADA



Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Un aperçu historique

Les premiers occupants de l'Ontario arrivèrent voilà 10 000 ans (dernière ère glaciaire). Les premiers explorateurs européens rencontrèrent leurs descendants, Algonquins et Iroquois, au XVII^e siècle. De l'époque du commerce des fourrures et du bois à l'avènement de l'hydro-électricité, la prospérité économique fut tributaire de l'eau.

Le début de sa colonisation à grande échelle remonte à la révolution américaine, époque à laquelle les Loyalistes, fidèles à la Couronne britannique, quittèrent les États-Unis à la recherche de territoires hospitaliers. À l'époque de la guerre de 1812, environ 80 % des 100 000 colons de la province avaient vu le jour en Amérique du Nord. Le respect des Loyalistes envers les traditions britanniques, leur confiance profonde dans le régime parlementaire et leur expérience pratique en matière de colonisation forment la pierre angulaire de l'Ontario d'aujourd'hui.

Les habitants

À partir de 1779 se sont succédé des vagues d'immigrants anglais, écossais et irlandais, remontant le fleuve Saint-Laurent et peuplant le pays. Aujourd'hui encore, l'immigration tient une place importante en Ontario. Les Ontariens de nombreuses ethnies y voient leurs langues et traditions culturelles bien accueillies. Si l'anglais demeure la seule langue officielle, les francophones de l'Ontario jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle de la province, dont ils constituent la minorité linguistique la plus importante. Le gouvernement provincial offre des services en français dans les régions où vivent un certain nombre de francophones.

L'économie

L'Ontario est la province la plus productive du Canada (environ 52 % du produit intérieur brut du pays), ses industries de transformation venant en tête (45,2 milliards de dollars en 1986). L'Ontario l'emporte également sur les autres provinces dans les domaines suivants : finances, assurance et immobilier, tourisme, transports, communications, administration publique et construction. Parmi ses atouts concurrentiels, citons ses ressources naturelles, un réseau de moyens de transport modernes, une main-

d'oeuvre abondante et instruite, une énergie électrique fiable et relativement peu coûteuse et la proximité des marchés américains d'importance.

Les produits ontariens sont à moins d'une journée de route des États-Unis (bassin de population accessible de 120 millions de consommateurs) et la Voie maritime du Saint-Laurent offre aux ports des Grands Lacs un accès à la mer durant la bonne saison.

Au cœur de la vie industrielle et urbaine du Canada, l'automobile est maîtresse : la production automobile constitue, pour l'Ontario, la principale industrie de transformation et la première source d'exportation (125 000 emplois; 26 % des exportations totales du Canada).

L'industrie minière a toujours joué un rôle essentiel dans le développement économique de la province. L'extraction de l'or, du nickel, du cuivre, de l'uranium et du zinc représente des revenus de plusieurs milliards de dollars.

Nombre de villes ontariennes ont au moins une industrie liée aux ressources forestières. Le gouvernement provincial, propriétaire de 87 % des zones forestières, émet des droits de coupe. L'industrie forestière (5,8 % des exportations de l'Ontario) emploie 70 000 personnes.

L'activité financière est, elle aussi, source de prospérité. Toronto est le quatrième marché financier du monde, sa bourse occupant le deuxième rang en Amérique du Nord pour le nombre des transactions qui s'y effectuent et le troisième rang pour leur valeur.

L'industrie touristique joue un rôle important en Ontario. En 1987, les touristes y ont dépensé plus de 9 milliards de dollars, ce qui se traduit par environ 14 milliards de dollars en ce qui concerne le produit intérieur brut (plus de 470 000 années-personnes de travail).

Les arts et la culture

Qu'ils soient d'avant-garde ou traditionnels, les artistes, interprètes et artisans ontariens animent dans tous les domaines une vie culturelle intense dont Toronto est le cœur pour le Canada anglais. Son rôle dans les domaines de l'édition, des médias électroniques en langue anglaise, de la production cinématographique et de l'industrie de la publicité la rend chère aux Canadiens. Les artistes les plus divers sont attirés par le dynamisme de ses milieux artistiques. Aucune autre ville canadienne ne compte autant de galeries d'arts, de théâtres et de salles de concert.

Nombre d'artistes — le Groupe des Sept, Michael Snow, la danseuse Karen Kain, l'inimitable pianiste Glenn Gould, etc. — ont révélé à l'étranger la vitalité artistique de l'Ontario dont les écrivains Stephen Leacock, Robertson Davies, Margaret Atwood et Alice Munroe ont, de leur côté, fait entendre la voix originale.

L'Ontario de demain

L'Ontario est en plein essor. Les spécialistes annoncent que la population de l'agglomération de Toronto atteindra les cinq millions avant la fin du siècle, expansion également prévue dans de nombreuses autres régions.

Toutefois, cette croissance n'est pas sans risques. L'Ontario tient autant à assurer l'avenir de ses ressources environnementales que les progrès technologiques grâce auxquels il conservera sa place dans le secteur industriel. La prise en considération des problèmes environnementaux dans les décisions économiques, sociales et politiques constitue un défi qu'il est prêt à relever.



LES PRAIRIES

Les trois provinces des Prairies — le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta — forment le cœur de l'Ouest canadien. Pendant des décennies, elles ont eu une histoire analogue et des préoccupations économiques communes. Elles ont cependant aujourd'hui des économies complexes et des populations cosmopolites et elles constituent des entités distinctes au sein de la confédération canadienne.

Le territoire

Les trois provinces couvrent 1 963 470 km² et s'étendent du 49^e parallèle, au sud, au 60^e, au nord, et des montagnes Rocheuses, à l'ouest, jusqu'aux approches du lac Supérieur, à l'est.

À quelques différences locales près, les provinces des Prairies ont toutes un climat continental : des hivers froids, des étés chauds et de faibles précipitations. La diversification de l'agriculture est limitée par la brièveté de la saison de croissance.

Le mot « prairie » évoque de vastes plaines dépourvues d'arbres et décrit bien la zone fertile de cultures céréalières qui couvre toute la partie sud de la région. Il n'en est pas de même pour le nord, au sol constitué par une formation de roches précambriennes, typique du Bouclier canadien, qui est beaucoup moins uniforme.

On a appelé le Manitoba la « terre des 100 000 lacs » ; ceux-ci sont les vestiges de l'immense lac Agassiz qui recouvrait une grande partie de la province après le recul des glaciers. Les principaux cours d'eau de l'ouest du Canada traversent les plaines du Manitoba (ce qui donne à cette province 90 % du potentiel hydro-électrique des Prairies). Le Nord, fortement marqué par l'érosion glaciaire, est couvert de forêts de pins, de tsugas et de bouleaux.

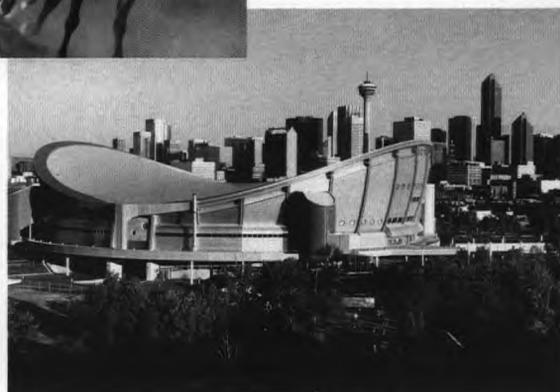
C'est en Saskatchewan que se trouve la plus grande partie de la « ceinture céréalière » (superficie égale aux deux



Un champ de blé en Saskatchewan



Le Rodéo de Morris (Manitoba)



Le stade Saddledome de Calgary (Alberta)

tiers de la province) qui contribue à faire du Canada l'un des plus gros fournisseurs de céréales au monde et qui offre un contraste frappant avec le Nord boisé aux nombreux lacs et aux terrains pauvres et accidentés.

Les montagnes Rocheuses, au sud-ouest de l'Alberta, renferment les célèbres parcs nationaux de Banff et de Jasper mais ne constituent, avec leurs contreforts, qu'une partie relativement réduite de la province. La plaine s'élève graduellement à partir de la frontière de la Saskatchewan à l'est ; sèche et dénudée dans le sud, elle est couverte de forêts de trembles au centre (lesquelles ont été en grande partie défrichées pour l'agriculture) et d'une forêt boréale mixte beaucoup plus humide au nord. Les Badlands semi-désertiques qui bordent les val-

lées du sud de l'Alberta se caractérisent par de profonds ravins et des formations de roches érodées aux formes spectaculaires, appelées « hoodoos ».

Les richesses naturelles

Terres arables et eau demeurent les richesses de cette région, mais depuis les années 40, le pétrole, le gaz naturel, le charbon, la potasse, l'uranium et d'autres minéraux ont contribué à diversifier une économie jusque-là tributaire de l'agriculture.

L'eau douce est une des principales richesses naturelles du Manitoba ; cours d'eau et lacs, importants moyens de transport au début de la colonisation européenne, constituent maintenant une source d'énergie hydro-électrique en partie exploitée. Les métaux (nickel, cuivre, zinc,

tantale et or) sont également une ressource importante. Thompson est l'un des principaux centres mondiaux de production de nickel.

Outre ses sols fertiles, la Saskatchewan possède des dépôts d'uranium et de potasse qui sont les plus importants du monde (réserves récupérables de potasse estimées à 107 milliards de tonnes). La province se classe au second rang au Canada pour ses réserves de pétrole brut estimées à 107 800 000 m³ et ses réserves d'or et de gaz naturel sont importantes. Ses 350 000 km² de forêts, au nord, constituent la plus importante ressource naturelle renouvelable de la province.

L'Alberta a, elle aussi, d'importantes réserves forestières et son industrie des produits forestiers est en expansion. Par ailleurs, elle possède les ressources énergétiques les plus abondantes du pays qui, selon les estimations de 1986 étaient les suivantes (réserves récupérables prouvées) :

- 600 millions de mètres cubes de pétrole brut naturel,
- 4,2 milliards de mètres cubes de pétrole brut synthétique,
- 1 768 milliards de mètres cubes de gaz naturel,
- 316 millions de mètres cubes de gaz naturel liquide,
- 21,7 milliards de tonnes de charbon.

On doit les vastes réserves de pétrole brut synthétique aux sables bitumineux et aux dépôts de pétrole lourd que renferme le sous-sol d'une grande partie du nord de l'Alberta. (On en trouve également en Saskatchewan.) La chute des prix du pétrole dans les années 80 a ralenti le développement de ces réserves, la technologie d'extraction et de raffinage coûtant extrêmement cher.

Les dégâts causés par l'agriculture, l'extraction minière et l'exploitation d'autres ressources ont suscité dans les Prairies un vigoureux mouvement écologique, en particulier pour la défense de l'habitat de la faune en voie de disparition. Divers groupes (*Ducks Unlimited, Trout Unlimited, etc.*) se sont employés à récupérer les lits de cours d'eau et les zones de nidification des terres humides au profit du gibier d'eau migrateur, leurs efforts remportant de plus en plus la faveur de la population et des pouvoirs politiques. De plus, Winnipeg doit accueillir un centre international pour la promotion du développement durable.

L'économie

À la suite de l'établissement du premier comptoir sur la côte nord du Manitoba en 1682, le commerce de la fourrure avec les autochtones se mit à prospérer et l'exploration se poursuivit vers l'ouest, mais ce n'est qu'en 1812, avec l'arrivée des premiers colons européens dans le sud du Manitoba que l'on commença à exploiter le potentiel agricole considérable des Prairies.

L'agriculture et la transformation des produits alimentaires ont dominé l'économie des Prairies jusqu'à la découverte de réserves de gaz naturel, de pétrole et de divers minéraux dans les années 50.

Depuis, l'agriculture a beaucoup évolué tout en restant importante. Les petites fermes, regroupées en grandes exploitations agricoles, sont de plus en plus mécanisées et les fluctuations du prix des céréales et de certains autres produits alimentaires sont profondément ressenties dans toute la région.

Il en va de même des fluctuations du prix des matières premières qui ont amené les trois provinces à essayer de se protéger contre les aléas de l'économie en diversifiant leurs économies dans plusieurs domaines (pétrole lourd, papier, produits alimentaires, engrais à base de potasse, technologie).

L'agriculture occupe la deuxième place dans l'économie du Manitoba, derrière le secteur manufacturier, solidement établi et le plus diversifié de la région (transformation des aliments, distillation, fabrication de machines agricoles). Le rôle des transports et industries connexes est important aussi, le Manitoba donnant accès aux grandes régions manufacturières du Midwest américain.

En Saskatchewan, la culture du blé a connu une croissance régulière : plus de 8 000 000 ha sont ensemencés chaque année (12 710 tonnes en 1986). Autres productions importantes : le canola, le seigle, l'avoine, l'orge, le lin, le bétail et les porcs.

Depuis qu'on y a découvert du pétrole en 1947, l'Alberta a connu plusieurs vagues de prospérité, la dernière remontant aux années 70 — époque où les prix du pétrole atteignaient des niveaux records — et s'étant étendue à la Saskatchewan.

Si les particularités et la beauté de la Saskatchewan et du Manitoba sont d'un intérêt certain, l'Alberta, avec ses parcs des Rocheuses, ses Badlands et son Musée de paléontologie (musée Tyrrell), est de loin la province la plus touristique.

La population

Selon le recensement de 1986, la population du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta est respectivement de 1 063 016, 1 009 613 et 2 365 825 habitants.

La colonisation des provinces des Prairies s'est faite en cinq grandes étapes.

- La population autochtone, d'à peine 50 000 habitants en 1640, est venue d'Asie il y a 20 000 à 40 000 ans.
- Des milliers de marchands de fourrures et de missionnaires européens et canadiens ont sillonné la région au cours des deux siècles suivants; ils ont été suivis, vers 1850, par la première vague de colons européens venus pratiquer l'agriculture.
- Au cours du demi-siècle qui a suivi, des Canadiens d'origine britannique ont quitté l'Ontario pour émigrer dans l'Ouest.
- La vague d'immigration la plus importante, née au tournant du siècle, s'est prolongée jusqu'en 1929, des gens de nationalités très diverses venant s'établir sur les terres traversées par le Canadien Pacifique alors achevé.
- La sécheresse et la dépression des années 30, puis la Seconde Guerre mondiale, ont ralenti l'immigration qui, depuis la fin des années 40, a suivi les fluctuations de l'économie.

Aujourd'hui, 72,1% des Manitobains, 61,5% des habitants de la Saskatchewan et 77,3% des Albertains vivent en milieu urbain.

La population des Prairies est imprégnée du mélange d'influences culturelles exercées par des immigrants originaires de nombreux pays, parmi lesquels les Européens de l'Est et de l'Ouest. Mais abstraction faite de leurs origines diverses, les habitants des Prairies sont fiers de leur région.



LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

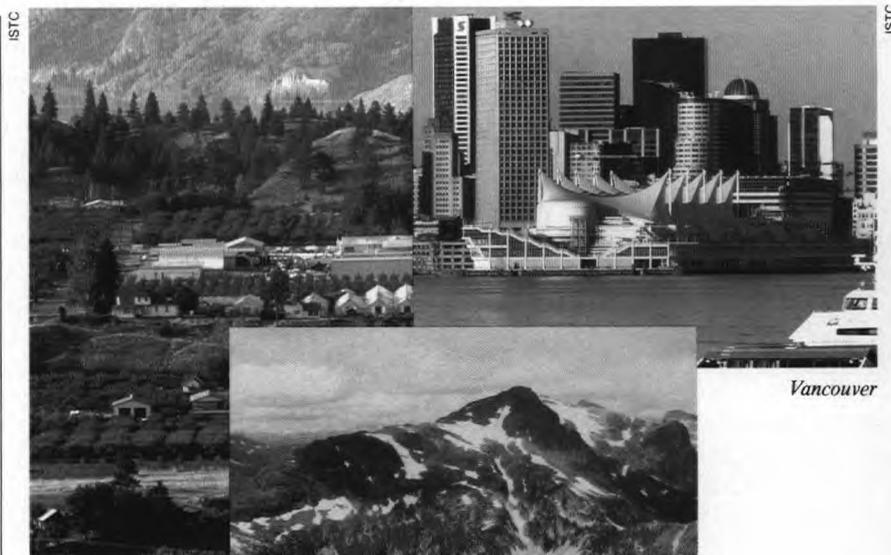
Imaginez une terre d'une beauté sauvage, riche en ressources naturelles, dont les habitants se distinguent par leur indépendance d'esprit. On y vit à un rythme moins trépidant, certes, qu'à Toronto ou Montréal. Et on y ressent pourtant un sentiment d'exaltation impatient liée à une volonté profonde de remodeler la vie politique, sociale et économique de la province : c'est cela la Colombie-Britannique, province la plus occidentale du Canada, porte du Pacifique et de l'Asie. Parfois assimilée à l'« Ouest » canadien, elle se distingue nettement tant du point de vue géographique que culturel des autres régions qui le composent.

Un aperçu historique

Les aborigènes de la Colombie-Britannique ont fondé l'une des civilisations les plus riches et les plus complexes qui soient nées au nord du Mexique. Les habitants de la côte étaient des maîtres de la sculpture sur bois ; leurs mâts totémiques en témoignent encore. Aujourd'hui, cette tradition d'excellence demeure vivante grâce au génie d'artistes de renommée mondiale comme Bill Reid. À la pêche à la baleine, leur habileté et leur courage étaient incomparables, et fascinante était leur vie sociale, marquée par des cérémonies telles que le potlatch et des spectacles théâtraux.

En 1774, les premiers Européens, sous la bannière espagnole, foulaient le sol de cette contrée. Quatre ans plus tard, le capitaine James Cook l'explorait pour le compte de la Grande-Bretagne, et la première colonie permanente, aujourd'hui Victoria, fut établie par ce pays en 1843 — presque 250 ans après la fondation de Québec, première ville canadienne.

À l'origine, ce fut le commerce de la fourrure qui attira les Européens. Puis, en 1858, ce fut la ruée vers l'or. En 1871, sur la promesse d'un chemin de fer reliant l'Ouest à l'Est, les habitants de la Colombie-Britannique se joignirent à la Confédération canadienne



Vancouver

La vallée de l'Okanagan



Le glacier Comox, au parc provincial Strathcona

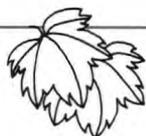
nouvellement formée. La ligne fut achevée en 1886 et cette étape marqua pour la Colombie-Britannique les débuts d'une industrie encore florissante : l'industrie forestière.

Depuis son adhésion à la Confédération canadienne, la province s'est fait remarquer par le dynamisme exceptionnel de sa vie politique, des personnalités hautes en couleur et des partis politiques de tendance populiste. Le Parti du crédit social, basé sur les principes de libre entreprise, et le Nouveau Parti démocratique, sur ceux de l'organisation syndicale et de la social-démocratie, dominent la scène politique.

La population

Les habitants de la Colombie-Britannique sont en majorité de souche britannique, mais un certain nombre

d'entre eux sont des descendants d'immigrants de toutes nationalités. C'est ainsi que plus de 100 000 habitants de la province sont les descendants de milliers de Chinois venus, vers 1860, participer à la construction du Canadien Pacifique (Vancouver possède la deuxième collectivité chinoise d'Amérique du Nord) ; plus de 60 000 sont originaires des Indes et 16 000 du Japon. Les habitants de la Colombie-Britannique de souche asiatique ont apporté une contribution importante à la vitalité économique et culturelle de la province. Ainsi les Jardins Sun Yat Sen du centre culturel chinois de Vancouver sont parmi les plus beaux jardins chinois traditionnels du monde, et l'artiste Masatada Funo, à l'aide d'anciennes techniques japonaises, réalise de véritables chefs-d'œuvre en céramique.



La Colombie-Britannique continue d'être un pôle d'attraction pour Canadiens et étrangers : 40 000 personnes s'y établissent chaque année, et sa population actuelle dépasse légèrement les trois millions d'habitants (près de 12 % de la population totale du pays). Victoria, capitale provinciale, et Vancouver regroupent près de 60 % de la population de la province. L'agglomération de Vancouver, port d'échouage le plus important de la côte Pacifique en Amérique du Nord, compte plus de 1,3 million d'habitants.

Le territoire

Le caractère particulier de la Colombie-Britannique tient, avant tout, à la variété de ses paysages. En effet, quoiqu'étant la plus grande région montagneuse de l'Amérique du Nord (947 800 km²), elle offre des contrastes topographiques remarquables. Orientée du nord-ouest au sud-est, sa côte est bordée d'un chapelet d'îles et d'îlots dont les plus petits semblent souvent se blottir contre une véritable muraille de montagnes échancree de fjords. Il s'agit des montagnes Côtières qui, au nord, s'élèvent à plus de 4 000 m d'altitude. Au-delà de cette chaîne, à l'est, s'étend un plateau couvert de forêts et de prairies naturelles parsemées de lacs, puis, encore plus à l'est, les Rocheuses, frontière orientale de la province. Au nord, une petite partie de la Colombie-Britannique est occupée par les Grandes Plaines.

Le climat y est aussi diversifié que la topographie. Par exemple, la côte, au climat doux, reçoit d'abondantes précipitations — de 130 à 380 cm de pluie par année — tandis que certaines régions, aux étés très chauds et hivers très froids, sont presque désertiques.

L'économie

L'économie de la province repose sur ses grandes ressources naturelles, en particulier sur de riches forêts qui occupent 56 % de sa surface. Les résineux de ces forêts sont transformés en bois d'œuvre, en papier journal, en pâtes et papiers, en bardeaux et en bois de fente; ils représentent environ 50 % des résineux du Canada.

Le tourisme constitue le deuxième secteur économique d'importance. Chaque année, environ 15 millions de personnes visitent la Colombie-Britannique. Les Rocheuses, avec leurs parcs d'une superficie de plus de cinq millions d'hectares,

restent la plus grande attraction touristique, suivies de près par la région côtière avec ses plages, ses sentiers pédestres, ses colonies d'artistes, ses réserves fauniques, ses lieux d'observation des baleines et autres attractions.

Au sud, les îles de la Reine-Charlotte, dont une partie du territoire forme depuis peu un parc, attirent également nombre de visiteurs. Elles sont restées à l'état naturel en maints endroits et elles possèdent des espèces végétales et animales uniques. On y trouve aussi un village indien abandonné d'une importance historique et culturelle telle que l'UNESCO l'a classé lieu du patrimoine mondial.

En 1986, l'industrie du tourisme a fait un bond en avant avec la tenue d'Expo 86 à Vancouver, événement au succès retentissant. Les visiteurs d'alors se sont étonnés du cosmopolitisme et du caractère multiethnique de Vancouver, dont ils ont apprécié l'élégance et le modernisme architectural.

L'exploitation minière est le troisième secteur économique de la province. Le cuivre, l'or et le zinc sont respectivement les principaux métaux extraits en Colombie-Britannique; le soufre et l'amiante en sont les principaux minéraux. Ses ressources les plus importantes sont toutefois le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

L'agriculture et la pêche (saumon surtout) constituent deux autres secteurs clés de l'économie de la Colombie-Britannique, dont les vaches laitières sont les plus productives du Canada. Les vallées intérieures du sud, principalement celle de l'Okanagan, sont renommées pour leurs vergers, leurs vignobles et leur industrie vinicole. Le climat plus frais et plus humide de la basse vallée du Fraser permet d'obtenir de très bonnes récoltes de baies et de légumes.

Quoique reposant encore en grande partie sur les ressources, l'industrie de transformation subit actuellement une diversification graduelle grâce aux industries informatiques et de haute technologie liées aux télécommunications et aux industries aérospatiales et sous-marines. De toutes les provinces, la Colombie-Britannique est celle qui possède le marché d'exportation le plus équilibré divisé entre les États-Unis (43 %), le Japon (27 %), la Communauté européenne (14 %) et les pays de la Ceinture du Pacifique (11 %).

Les arts

Des études ont révélé que les habitants de Colombie-Britannique étaient les plus grands acheteurs de livres (par habitant) du Canada et que leurs bibliothèques avaient le taux de prêts le plus élevé (par habitant) du pays (presque deux fois plus que celui des autres provinces). Une cinquantaine de maisons d'édition et 65 périodiques — dont plus d'une douzaine sont d'excellents magazines littéraires — contribuent à satisfaire ce goût de la lecture.

Les paysages grandioses de Colombie-Britannique ont inspiré quelques-uns des meilleurs peintres canadiens. Son style audacieux et plein d'énergie a valu à Emily Carr (1871-1945) de se faire connaître dans le monde entier et l'influence qu'exerce Jack Shadbolt, artiste contemporain, par ses travaux et son enseignement, rayonne loin de sa province.

La musique, le théâtre et la danse sont également florissants. Anna Wyman, danseuse, chorégraphe et fondatrice de l'Anna Wyman Dance Theatre de Vancouver est sans contredit celle qui a le plus marqué le domaine des arts d'interprétation. Le Ballet B.C., groupe de danse plus traditionnel, reçoit de plus en plus de critiques favorables.

La vie en Colombie-Britannique est fort animée, car on sent que la province est à l'aube d'un boom culturel et économique. Vancouver est le théâtre de changements profonds, et s'intègre de plus en plus aux économies dynamiques de la Ceinture du Pacifique. Conjugée à des conditions de vie déjà fort agréables, cette intégration est, sans conteste, le gage d'un avenir passionnant.



LE NORD

Le Nord canadien est une terre de légende — géant farouche et peu connu dont la géographie évoque la vision d'immensités glacées. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest occupent 40 % de la superficie totale du Canada. La société existant actuellement dans le Nord doit son caractère particulier à un passé encore récent, façonné par les explorateurs, les trafiquants et les mineurs, et aux efforts déployés par les autochtones pour préserver des traditions anciennes en créant des gouvernements et des institutions qui leur sont propres.

Le Yukon

Le Territoire du Yukon, situé au nord-ouest du Canada, a une superficie de 483 450 km². Il est borné par l'Alaska à l'ouest, la Colombie-Britannique au sud et les Territoires du Nord-Ouest à l'est.

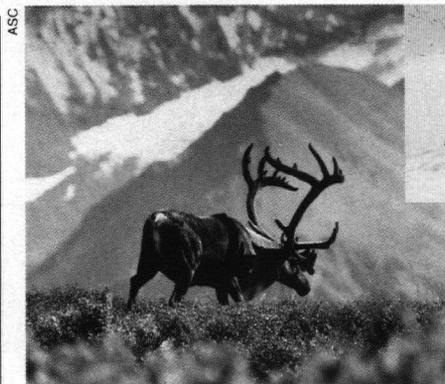
Le Yukon jouit d'un climat subarctique aux étés doux (jours de 20 à 24 heures en moyenne) et aux hivers très froids (nuits fort longues entre novembre et février).

L'histoire

Les anthropologues pensent qu'il y a de 10 000 à 20 000 ans, des proto-Indiens ont peut-être habité le Yukon après avoir émigré d'Asie en empruntant le pont continental de la mer de Béring. Les premiers visiteurs européens des temps modernes furent des explorateurs russes du XVIII^e siècle qui firent du commerce avec les Indiens. Sir John Franklin jeta l'ancre au large de la côte Arctique du Yukon en 1825 et la Compagnie de la Baie d'Hudson progressa dans l'arrière-pays au cours des années 1840.

Les commerçants américains arrivèrent après que la Russie eut vendu l'Alaska aux États-Unis en 1867. La découverte d'or près de Dawson City, en 1896, déclencha la ruée du Klondike. C'est en 1898 que l'on établit officiellement le Territoire du Yukon afin de le placer sous administration canadienne.

Une quarantaine d'années plus tard, les États-Unis construisirent la route de



l'Alaska, nouvelle voie de transport terrestre.

Les années 70 ont été marquées par les négociations relatives aux revendications foncières des Indiens du Yukon qui, en 1989, menèrent à un accord de principe entre ces derniers et le gouvernement fédéral.

Les peuples autochtones

La tradition culturelle et linguistique des Indiens Athapaskan remonte à plus d'un millénaire. Premiers occupants des vastes forêts de l'intérieur du territoire, ils se divisent aujourd'hui en six groupes distincts : les Kutchin, les Han, les Tutchone, les Inland Tlingit, les Kaska et les Tagish. Les Tlingit du sud du Yukon sont venus de la côte de l'Alaska au cours du dernier siècle. Les Inuit occupent la côte Nord depuis près de 5 000 ans.

Le gouvernement

Depuis 1979, le Yukon, bien que territoire, est parvenu à un mode de gouvernement analogue à celui des provinces. L'administration des terres ainsi que le développement de toutes les ressources non renouvelables (minéraux, pétrole et gaz) et des forêts relèvent du gouvernement fédéral. L'administration de la pêche en eaux douces relève du gouvernement du Yukon depuis 1989. Cependant, en 1988, un accord de principe portant sur la négociation d'une entente sur les réserves énergétiques du Nord a été conclu. Cette entente assurerait au Yukon le contrôle de ses gisements de pétrole et de gaz naturel souterrains, tandis que la responsabilité des ressources sous-marines serait partagée



Le parc national Auyuittuq, Territoires du Nord-Ouest

Le renne du Canada (caribou), au Yukon

avec le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral assure le fonctionnement de cliniques et d'hôpitaux. Services de police, programmes d'hygiène et de ressources humaines, justice, tribunaux et enseignement sont administrés par le Yukon.

L'économie

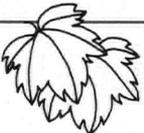
Les mines (40% de l'économie du Yukon) et le tourisme, né de l'attrait exercé par un environnement demeuré relativement vierge, sont les deux premières industries du territoire. Aussi s'efforce-t-on de diversifier l'économie en cherchant à promouvoir d'autres secteurs (foresterie, etc.) et d'être moins tributaire du gouvernement. Dawson City est un centre d'exportation du saumon mais la pêche commerciale, à cette exception près, n'alimente que la consommation locale. Environ 3% des habitants tirent un certain revenu du commerce des fourrures.

L'agriculture, relativement coûteuse et modeste, est en expansion. En dépit du climat et du nombre restreint de terres arables, l'avenir est prometteur.

La culture

Groupes de danse traditionnelle, interprètes de chansons populaires, sculpteurs et peintres indiens s'efforcent, avec un succès toujours croissant, de préserver et de mettre en valeur leur patrimoine culturel. Cependant l'« occidentalisation » de la vie au Yukon est très forte dans tous les domaines.

Le Festival de musique annuel « Frostbite » attire un groupe

VOICI  LE CANADA

Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

éclectique d'interprètes de musique populaire, rock et country à Whitehorse, qui compte également sept troupes de théâtre et organisations culturelles. En mai, le Festival dramatique de Dawson City réunit des interprètes de tout le Yukon et de diverses régions de l'Alaska. Plusieurs collectivités organisent des carnivals d'hiver.

Les Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest se composent de toutes les terres du Canada situées au nord du 60° parallèle (y compris les îles de la baie d'Hudson, de la baie James et de la baie d'Ungava), à l'exception du Yukon et de certaines parties du Québec et de Terre-Neuve (3 426 320 km²).

Il existe deux grandes zones climatiques dans les Territoires : l'arctique et la subarctique. Les températures moyennes de janvier sont de -23°C (subarctique) et de -26 à -33°C (arctique); et en juillet, de 21°C (subarctique) et de 10°C (arctique). Comme pour le Yukon, les variations de la durée des jours et des nuits ont une influence importante sur le climat (jours de 20 à 24 heures en juin; jusqu'à 24 heures d'obscurité en décembre).

L'histoire

Les ancêtres des Dénés vivaient dans la vallée du Mackenzie, il y a 10 000 ans et les premiers Inuit auraient franchi le détroit de Béring il y a 5 000 ans environ, poursuivant ensuite leur progression vers l'est, le long de la côte de l'Arctique.

Avec l'arrivée des trafiquants de fourrure vers 1700 et des chasseurs de baleines vers 1800, la vie commença à changer considérablement. Ces Européens, auxquels s'ajoutèrent plus tard missionnaires et représentants du gouvernement, appartaient avec eux une économie et un mode de vie nouveaux. Les collectivités se sont alors formées autour des postes de traite, des écoles de missionnaires et des postes de la Gendarmerie royale du Canada.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclata, l'activité minière et militaire dans le Nord suscitait déjà l'intérêt général pour les Territoires du Nord-Ouest.

Les peuples autochtones

Les Territoires sont la seule partie du Canada où les peuples autochtones constituent la majorité de la population (30 525 sur 52 238 habitants). La plupart vivent dans de petites collectivités.

Les Inuit, ou « les gens » en langue inuktitut, constituent le groupe le plus important. Les membres de leurs collectivités proviennent souvent d'aires culturelles et linguistiques différentes. Cependant, la plupart des collectivités ont leur dialecte propre. En général, l'inuktitut, langue maternelle de la plupart des enfants, est viable.

Dans l'ouest de l'Arctique, les Dénés (Chipewyan, Dogrib, Slavey et Loucheux) vivent dans les forêts et la toundra depuis 2 500 ans. Autrefois nomades, ils forment aujourd'hui des collectivités utilisant encore souvent des méthodes traditionnelles de chasse, de piégeage et de pêche.

Le gouvernement

À l'instar des provinces, les Territoires assument des responsabilités dans de nombreux domaines : impôts, affaires municipales, éducation, faune, logement, services sociaux et développement économique. L'administration des terres et des ressources (contrôle du rythme et de l'envergure de leur mise en valeur, droits concernant le sous-sol et les eaux) est de compétence fédérale. Cependant, un accord fédéral-territorial (1988) a permis aux Territoires de gérer leurs ressources terrestres de pétrole et de gaz, et de partager les responsabilités en ce qui concerne les ressources renouvelables en mer. Les députés territoriaux assumant des responsabilités croissantes, le commissaire, nommé par les autorités fédérales comme chef de l'administration, joue un rôle de moins en moins important.

Les Territoires possèdent une forme originale de gouvernement fondée sur le consensus. Si les deux députés des Territoires au parlement fédéral représentent des partis politiques canadiens traditionnels, il n'existe pas de parti politique au sein de l'assemblée législative territoriale dont les 24 membres élus choisissent le cabinet et le chef du gouvernement.

L'économie

L'exploration minière est de loin le plus important secteur industriel dans l'économie des Territoires (production d'une valeur de plus de 800 millions de dollars). L'exploration et la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz, également importantes, subissent le contrecoup des fortes fluctuations des marchés mondiaux.

Une partie de l'économie des Territoires est fondée sur les activités de subsistance traditionnelles que sont la pêche, la chasse et le piégeage. La chasse des animaux à fourrure reste fort importante et constitue un supplément de revenus pour de nombreuses familles autochtones. La pêche sportive et la chasse au gros gibier sont peu pratiquées. On encourage le développement de la pêche commerciale, en eau douce et en mer.

Dans les Territoires, une personne sur quatorze doit une partie de son revenu à l'artisanat inuit, source de revenus plus importante que toute autre activité économique.

Ces dernières années, le tourisme a pris de plus en plus d'importance (plus de 10 millions de dollars par année). Les Territoires offrent l'attrait de la splendeur et de la diversité des beautés naturelles, ainsi que de la pêche, de sa faune, et du mode de vie particulier aux régions pionnières.

La culture

Les Territoires jouissent d'une riche vie culturelle surtout connue pour ses traditions, son art et son artisanat autochtones. Poètes, écrivains, photographes, cinéastes, artistes visuels et sculpteurs y prennent tous une part active.

Pêche, canotage, ski de randonnée, raquette et courses en traîneau font également partie du mode de vie de cette région. Environ mille athlètes des Territoires, du Yukon et de l'Alaska participent tous les deux ans aux Jeux d'hiver de l'Arctique et s'adonnent à une variété d'activités sportives, dont les sports traditionnels inventés par les Dénés et les Inuit pour combattre la monotonie des longues nuits d'hiver.

L'avenir

La mise en valeur du Nord ne va pas sans poser de problèmes. Elle est souhaitable, voire nécessaire pour assurer la prospérité économique, mais il faut veiller à ce qu'elle ne nuise ni au fragile écosystème de la région, ni au mode de vie traditionnel de ses habitants.



L'HISTOIRE

Le Canada est un pays relativement jeune. Son histoire remonte à moins de 500 ans. Ses premiers habitants, Indiens et Inuit, seraient arrivés d'Asie il y a 30 000 ans, empruntant un isthme qui unissait alors la Sibérie à l'Alaska. Leur premier contact avec les Européens s'est sans doute produit il y a un millier d'années, alors que des Vikings venus d'Islande séjournaient brièvement à Terre-Neuve. Les Européens n'ont réellement commencé à explorer le pays que 600 ans plus tard.

Les premiers postes coloniaux

À la recherche d'une route occidentale vers les marchés de l'Extrême-Orient, les premiers explorateurs français et anglais sillonnent les eaux de l'Amérique du Nord. Ils établissent des postes de commerce en cours de route, les Français choisissant les rives du Saint-Laurent, des Grands Lacs et du Mississippi; les Anglais, celles de la baie d'Hudson et de la côte Atlantique. Cabot, Cartier et Champlain n'ont jamais trouvé de route vers la Chine et l'Inde, ce qu'ils ont découvert n'était pas moins précieux : des eaux regorgeant de poissons et un territoire où abondaient les animaux à fourrure.

La création d'établissements permanents par les Français et les Anglais commence vers 1600 pour s'intensifier tout au long du XVII^e siècle. Les colonies, Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre, restent tributaires, sur le plan économique, de la traite des fourrures et, sur le plan politique et militaire, de leurs mères patries.

Inévitablement, l'Amérique du Nord devient l'enjeu de l'âpre rivalité qui oppose l'Angleterre et la France. En 1759, les Français sont vaincus par les Anglais à Québec. Le Traité de Paris (1763) octroie à l'Angleterre tous les territoires français situés à l'est du Mississippi, à l'exception des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Soumis désormais à l'autorité britannique, les 65 000 francophones du



Le Cénotaphe national, à Ottawa (Ontario)

ISTC

ISTC

La forteresse restaurée de Louisbourg, à l'île du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse), datant du Régime français



ASC



Les Pères de la Confédération, 1864

«Canada» ont pour unique objectif de conserver leurs traditions, leur langue et leur culture. Leur détermination ainsi qu'une agitation croissante en Nouvelle-Angleterre mènent en 1774 à l'adoption par l'Angleterre de l'Acte de Québec, qui reconnaît officiellement le droit civil français et garantit la liberté religieuse.

Si le gouvernement britannique fait alors peu d'efforts pour attirer des colons au Canada, un grand nombre de Loyalistes ne tardent pas à y affluer,

cherchant refuge en sol britannique après la proclamation de l'indépendance des États-Unis d'Amérique (1776). Ils s'établissent principalement en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et sur les rives des Grands Lacs. En 1791, l'«ancienne province de Québec» est divisée en Haut-Canada (Ontario actuel) et Bas-Canada (le Québec), chacun doté d'organes représentatifs.

Les fréquentes rébellions qui agitent les deux colonies en 1837 et 1838

poussent les Britanniques à les réunir. En 1848, le Canada-Uni, composé du Canada-Est (Québec) et du Canada-Ouest (Ontario), est doté d'un gouvernement responsable dont la compétence, toutefois, ne s'étend pas aux questions de politique étrangère. Il accroît donc son autonomie tout en restant intégré à l'Empire britannique.

La naissance d'une nation

Les colonies britanniques d'Amérique du Nord — Canada-Uni, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve — prospèrent indépendamment les unes des autres. Cependant, la puissance grandissante des États-Unis après la Guerre civile les amène à penser qu'une union des colonies britanniques les protégerait contre une annexion éventuelle. Aussi, le 1^{er} juillet 1867, par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, s'unissent-elles en une seule nation, le Dominion du Canada.

Le gouvernement de cette confédération, avec son gouverneur général (représentant de la Couronne) et son Parlement (Chambre des communes et Sénat), s'inspire du régime parlementaire britannique. Le Parlement a le pouvoir de légiférer sur les questions d'intérêt « national » (impôts, défense nationale) et les provinces, sur les questions d'intérêt « particulier » (propriété, droits civils, éducation, etc.).

L'expansion vers l'Ouest

Peu après la formation de la Confédération, le Canada achète une vaste région s'étendant sur des centaines de kilomètres au sud et à l'ouest de la baie d'Hudson (la Terre de Rupert, concédée en 1670 à la Compagnie de la baie d'Hudson par Charles II d'Angleterre). Plusieurs provinces canadiennes ont été découpées dans ce territoire : Manitoba (1870), Alberta et Saskatchewan (1905). Après 1905, le reste du territoire fut nommé Territoires du Nord-Ouest. Le Yukon fut officiellement reconnu territoire canadien pour protéger les intérêts du pays pendant la ruée vers l'or. La Colombie-Britannique (colonie de la Couronne depuis 1858), sur la promesse d'une voie ferrée devant la relier au reste du pays, se joint aux autres provinces du Dominion en 1871, suivie en 1873 de l'Île-du-Prince-Édouard. Terre-Neuve préfère rester une colonie jusqu'en 1949, date à laquelle elle devient la 10^e province du Canada.

L'expansion vers l'Ouest ne s'effectue pas sans créer de tensions. En 1869, Louis Riel prend la tête d'un groupe de Métis (issus d'unions entre Indiennes et trappeurs français ou anglais) résolus à défendre leurs droits ancestraux sur ces terres. Un compromis intervient et une nouvelle province est créée : le Manitoba.

Cependant, l'expansion vers l'ouest continue et, en 1885, Louis Riel entraîne les Métis et les Indiens des Territoires du Nord-Ouest dans une autre rébellion, réprimée elle aussi et suivie d'une nouvelle vague de colonisation.

De fait, le nombre d'immigrants reçus au Canada, surtout dans l'Ouest, s'accroît constamment pour atteindre le chiffre record de 400 000 au cours de l'année 1913. Durant cette période de prospérité mondiale, le Canada s'élève au rang de puissance industrielle et agricole.

La maturité

Le rôle important joué par le Canada au cours de la Première Guerre mondiale lui vaut, par la suite, une représentation distincte de celle de la Grande-Bretagne au sein de la Société des nations. Son esprit d'indépendance s'affirme de plus en plus et, en 1931, le Statut de Westminster lui reconnaît une autonomie constitutionnelle presque totale.

Comme le reste du monde, le Canada subit l'épreuve de la crise économique de 1929. Un travailleur sur quatre se retrouve sans emploi, tandis que les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba sont ravagées par la sécheresse. Ironie du sort, c'est son rôle dans le ravitaillement des armées alliées durant la Seconde Guerre mondiale qui le tire de cette crise. Ses efforts lui valent de se classer, à la fin du conflit, au quatrième rang des puissances industrielles. Son économie, depuis, poursuit son développement. Cette croissance, ainsi que les programmes sociaux mis sur pied par le gouvernement — allocations familiales, régime de pensions, assurance-santé et assurance-chômage — ont permis aux Canadiens de jouir d'un niveau de vie élevé dans des conditions enviables.

On a observé certains changements, en ce qui concerne l'immigration à partir de la Seconde Guerre mondiale. Alors qu'avant-guerre la plupart des immigrants venaient des îles britanniques ou d'Europe orientale, le Canada s'est mis à accueillir de plus en plus de ressortissants de pays d'Europe méridionale, d'Asie, d'Amérique

du Sud et des Antilles, enrichissant ainsi sa mosaïque culturelle.

À mesure que la nation se développait et s'affirmait, elle établissait sa réputation et son influence sur la scène internationale. C'est ainsi que le Canada non seulement fait partie de l'ONU depuis sa création, mais il est le seul pays à avoir pris part à toutes ses grandes opérations de maintien de la paix. Il est, en outre, membre du Commonwealth, de la Francophonie, du Groupe des sept grandes nations industrialisées ainsi que des pactes de défense de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et du NORAD (Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord).

L'édification d'une nouvelle fédération

Le dernier quart de siècle a vu les Canadiens aux prises une fois de plus avec la question fondamentale de l'identité nationale. En 1980, par suite du mécontentement éprouvé par de nombreux francophones du Québec, on a consulté la population de cette province par référendum afin de déterminer si elle devrait ou non jouir d'une plus grande autonomie politique; la majorité s'est déclarée en faveur du statu quo.

En 1982, l'évolution vers une réforme constitutionnelle majeure a été couronnée par la signature de la Loi constitutionnelle, par laquelle l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et ses diverses modifications devinrent les Lois constitutionnelles 1867-1975. La Constitution, la Charte des droits et libertés, et sa formule générale d'amendement redéfinissent les fonctions et les pouvoirs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux tout en renforçant les droits des individus et des groupes minoritaires.

Fondé par deux peuples que l'histoire a opposés, enrichi par l'apport de cultures, de langues et de religions diverses, et se distinguant par sa géographie diversifiée, le Canada était appelé à être inévitablement un pays de compromis. L'esprit de modération et de tolérance qui caractérise la Confédération canadienne est garant de sa survie. L'unité dans la diversité, telle pourrait être la devise du Canada. C'est l'idéal qu'il cherche à promouvoir dans le monde entier, alors que son rôle ne cesse de grandir sur la scène internationale.



LE GOUVERNEMENT

Le Canada a adopté le système fédératif en 1867. Il ne comprenait alors que quatre provinces; il en compte dix aujourd'hui. Il n'était en 1867 qu'une colonie à autonomie interne; depuis 1931, il est un État indépendant.

La Constitution est une loi britannique, modifiée à plus de vingt reprises depuis, et intitulée *British North America Act* de 1867. Depuis le rapatriement de la Constitution en 1982, c'est-à-dire depuis que les Canadiens ont obtenu le droit de modifier chez eux leur Constitution, cette loi fondamentale est désormais désignée sous le nom de *Loi constitutionnelle de 1867*.

Le cadre constitutionnel

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, un État fédéral et une démocratie parlementaire. Il a deux systèmes de droit, deux langues officielles. Depuis 1982, une Charte des droits et libertés est intégrée dans la Constitution.

La monarchie

Tant sous le régime français (1608-1763) et britannique (1763-1931), qu'actuellement, le Canada est resté une monarchie. L'indépendance fut consacrée en 1931 par le *Statut de Westminster*. Élisabeth II, reine d'Angleterre, est reine de plusieurs autres royaumes, dont le Canada. En sa qualité de Reine du Canada, elle a délégué ses pouvoirs au gouverneur général. Il s'agit d'une monarchie constitutionnelle: la reine règne mais ne gouverne pas.

Le conseil des ministres détient le pouvoir exécutif, sous la direction du premier ministre. Ce dernier domine le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif et jouit de vastes pouvoirs. En effet, de façon générale, il choisit les ministres parmi les députés du parti au pouvoir. Et puis, formant non seulement le Cabinet et les comités qui s'y attachent, il a aussi le pouvoir d'effectuer certaines nominations, celles des présidents des sociétés de la



L'édifice du Parlement canadien, à Ottawa

Couronne, par exemple. Au sens strict, le premier ministre et le Cabinet sont les conseillers du monarque mais, en réalité, le pouvoir appartient au Cabinet de sorte que le chef de l'État (le gouverneur général) suit habituellement ses conseils. Le Cabinet élabore la politique gouvernementale et en est responsable devant la Chambre des communes. Le gouvernement, comptant une quarantaine de ministres, assume ses fonctions par la voie de ministères fédéraux, de conseils spéciaux, de commissions et de sociétés de la Couronne.

Le souverain du Canada est représenté par un lieutenant-gouverneur dans chaque province qui a, par ailleurs, un premier ministre, un conseil des ministres, des ministères, des commissions et des sociétés de la Couronne.

Sur la scène fédérale comme sur la scène provinciale, le premier ministre est en principe le chef du parti qui détient le plus grand nombre de sièges à la chambre des députés.

Le régime fédéral

Le Canada s'est inspiré des États-Unis en 1867, une fédération dont les 33 « Pères » ont partagé les compétences législatives entre deux chambres: Sénat et Communes.

Le Parlement central ou fédéral a compétence entre autres dans plusieurs domaines: défense nationale,

commerce autre que local, navigation, fonction publique fédérale, système bancaire et monétaire, droit criminel, pêches. Il dispose en outre d'un pouvoir résiduel dans les secteurs suivants: aéronautique, radio, énergie nucléaire, droits miniers relatifs aux gisements sous-marins et la capitale nationale, Ottawa.

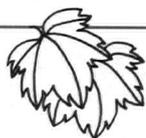
Les législatures provinciales ont compétence en matière d'enseignement, de propriété et de droits civils, d'administration de la justice, de services hospitaliers, de ressources naturelles (sur leur propre territoire), de sécurité sociale, de santé, d'institutions municipales.

Le système parlementaire

Le Parlement canadien, formé par la reine, le Sénat et la Chambre des communes, est l'héritier du système parlementaire britannique.

La Chambre des communes comprend 295 députés élus au suffrage universel et selon le principe de la représentation en fonction de l'importance de la population (système uninominal à un tour de scrutin, comme au Royaume-Uni et aux États-Unis).

Le gouvernement est responsable devant les Communes. S'il est défait sur un vote de confiance, il doit démissionner ou encore demander au gouverneur général de dissoudre le Parlement.



Le Sénat ou Chambre haute est modelé sur la Chambre des Lords, au Royaume-Uni. Ses 104 membres, nommés et non élus, sont départagés essentiellement entre les quatre grandes régions du Canada (Québec, Ontario, Ouest, Atlantique).

Le Sénat a les mêmes pouvoirs que la Chambre des communes à trois exceptions près : le gouvernement n'est pas responsable devant le Sénat — il n'y a pas de vote de confiance dans cette chambre; les projets de loi impliquant une dépense de deniers publics doivent provenir des Communes; et enfin, en matière d'amendement constitutionnel, le Sénat n'a qu'un veto suspensif de 180 jours.

Les projets de loi subissent trois lectures dans chacune des deux chambres et sont présentés pour la sanction royale, au Sénat.

Au niveau provincial, l'unicaméralisme est devenu la règle. Là où les Chambres hautes existaient, elles ont été abolies.

Les deux langues officielles

Au niveau fédéral, le français et l'anglais sont les deux langues officielles du pays. Le bilinguisme institutionnel existe au Québec depuis 1867, au Manitoba depuis 1870 et au Nouveau-Brunswick depuis 1982. L'enseignement dans les deux langues officielles est garanti par la Constitution depuis 1982, là où le nombre le justifie, dans tout le pays.

Une Charte des droits

Pour la protection des droits et libertés, les Pères de la Confédération se sont inspirés du Royaume-Uni, s'en remettant aux tribunaux et aux grands documents comme la *Magna Carta*, qui font partie de la Constitution canadienne.

Le 17 avril 1982, toutefois, la *Loi constitutionnelle de 1982* consacrait l'existence d'une *Charte des droits et libertés*. Cette dernière protège les droits fondamentaux traditionnels, notamment : liberté d'association et de réunion; liberté de pensée, de conscience et de religion; liberté de presse; droit de vote aux élections fédérales et provinciales; liberté de circulation et d'établissement; garanties juridiques (droit à un avocat, droit à un procès juste et impartial, présomption d'innocence, droit de ne pas être soumis à un châtiment cruel et inusité); droits linguistiques; et, enfin, droits à l'égalité. Les droits des autochtones sont protégés quant à eux par des dispositions spéciales.

Le système judiciaire

Le Canada étant un État fédéral, le système judiciaire est, lui aussi, partagé entre deux ordres de gouvernement, fédéral et provincial.

Depuis 1949, la Cour suprême du Canada, cour générale d'appel établie en 1875, est la plus haute du système judiciaire canadien et se prononce en dernier appel. Cette cour prestigieuse composée de neuf juges, dont trois doivent être formés en droit civil québécois, assure la constitutionnalité des lois par l'un des contrôles les plus rigoureux.

Les autres cours fédérales et provinciales suivent la même règle. Toute loi fédérale doit respecter le partage des pouvoirs établi par la Constitution de 1867. Plus encore, toute loi doit depuis 1982 se conformer à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Dans chaque province, il existe aussi une Cour d'appel, une Cour générale de première instance et des tribunaux inférieurs. Ces cours règlent les conflits et litiges entre particuliers et entre particuliers et l'État.

L'évolution politique

Entre 1867 et la Première Guerre mondiale, le Canada est passé du stade de colonie à celui d'État indépendant. En 1931, la *Statut de Westminster* vint consacrer en droit ce qui existait déjà dans les faits.

La Constitution de 1867 comportait une grave lacune : elle ne comprenait pas de formule générale d'amendement. Il fallait s'adresser au Parlement de Londres pour toute modification de la loi fondamentale. En 1931, lors de l'indépendance, cette lacune aurait pu être comblée mais ce n'est qu'en novembre 1981, non sans mal, que le gouvernement fédéral et neuf provinces (le Québec excepté) ont pu s'entendre sur la formule d'amendement intégrée depuis dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le Parlement du Royaume-Uni a voté une dernière loi, la *Loi sur le Canada*, par laquelle il a déclaré qu'il renonçait à légiférer pour le Canada. Dorénavant, la Constitution ne peut être modifiée qu'au Canada.

Pour rejoindre le « giron » politique canadien, le Québec posa certaines conditions. L'*Accord du Lac Meech* de 1987, rédigé par le premier ministre du Canada et ses dix homologues provinciaux, donne suite aux cinq conditions constitutionnelles du Québec, qui sont : participation des provinces à la nomination des juges de la Cour suprême et des sénateurs, formule d'amendement de la Constitution, extension des pouvoirs qu'ont les provinces en matière d'immigration, réduction du pouvoir fédéral en matière de dépenses, et reconnaissance, dans la Constitution, de la société distincte que constitue le Québec.

Jusqu'ici, l'Accord du lac Meech a été entériné par huit des dix parlements provinciaux et la Chambre des communes. Pour devenir loi, l'Accord doit être approuvé par toutes les provinces avant le 23 juin 1990.

Une régime souple

Au fil des ans, le régime constitutionnel canadien s'est modifié, profondément parfois, mais toujours progressivement et sans heurts.

Le parlementarisme demeure, sans conteste, la forme de gouvernement préférée des Canadiens. Quant au fédéralisme, avec le partage des pouvoirs qui en découle, il est vraiment la seule formule qui puisse non seulement tenir compte des réalités géographiques, mais aussi et surtout, de la diversité des communautés culturelles ainsi que d'un double patrimoine juridique et linguistique.



LE SYSTÈME JURIDIQUE

Le Canada est un pays jeune, certes, mais le droit canadien est riche en traditions. Les principes de *common law* qu'appliquent la plupart des provinces canadiennes ont pris naissance dans l'Angleterre médiévale. Les principes qui régissent le Code civil du Québec remontent encore plus loin, puisqu'ils nous viennent, par la France, de la Rome antique. Ces deux courants juridiques traduisent un attachement fondamental à la « règle de droit », selon laquelle tous les citoyens, jusqu'aux membres du gouvernement eux-mêmes, sont égaux devant la loi et lui sont soumis.

Le patrimoine juridique du Canada procède essentiellement de ces traditions, mais celles-ci ont été adaptées pour répondre à ses besoins particuliers. Les législateurs modifient les lois et en adoptent de nouvelles à mesure que les besoins évoluent. Les tribunaux veillent à ce que la loi soit interprétée et appliquée en fonction de la situation contemporaine. Des commissions de réforme du droit contrôlent l'ensemble du système, pour faire en sorte qu'il réponde aux besoins futurs d'une société moderne et dynamique.

La constitution canadienne

La Constitution établit le cadre de base du droit et de l'ordre judiciaire canadiens. Elle définit les gouvernements fédéral et provinciaux, leur mode d'élection, et les pouvoirs de chacun. Tout aussi important, elle énonce les droits et libertés fondamentaux des citoyens, que tous les gouvernements sont tenus de respecter.

La Constitution détermine un régime fédéral de gouvernement, ce qui signifie que le pouvoir de faire des lois est partagé entre le Parlement du Canada et les législatures provinciales. Les gouvernements provinciaux ont compétence pour légiférer en ce qui concerne notamment l'éducation, les droits de propriété, l'administration de la justice, les hôpitaux, les municipalités, ainsi que d'autres questions d'ordre local ou privé. Ils sont en outre



habilités à créer des gouvernements locaux ou municipaux, lesquels peuvent édicter des arrêtés pour régler certaines matières, par exemple le stationnement ou fixer les normes de construction locales.

Le gouvernement fédéral s'occupe des questions qui concernent l'ensemble du Canada, telles que le commerce, la défense nationale, l'immigration et le droit criminel.

Au niveau fédéral, le pouvoir exécutif est exercé par le Cabinet. Comptable au Parlement des diverses activités du gouvernement, le Cabinet est composé de l'ensemble des ministres et dirigé par le Premier ministre. Chaque ministre se voit confier un ministère, comme par exemple le ministère de la Justice ou le ministère du Revenu national. On retrouve des structures semblables à l'échelon provincial.

La Charte des droits et libertés

En 1982, la Charte des droits et libertés a été intégrée à la constitution canadienne. La Charte énonce les droits fondamentaux des personnes se trouvant au Canada. Toute personne qui estime que ses droits ont été violés

peut en appeler devant les tribunaux. Ceux-ci ont le pouvoir de déclarer nulle toute loi fédérale ou provinciale qui n'est pas conforme à la Charte.

La Charte protège les droits et libertés suivants :

- les libertés fondamentales, qui comprennent la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté d'association et la liberté de réunion pacifique ;
- les droits démocratiques, selon lesquels tout Canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales ;
- la liberté de circulation, qui comprend le droit de se déplacer, de s'établir et de gagner sa vie où que ce soit au Canada ;
- les droits linguistiques, notamment le droit de recevoir les services du gouvernement fédéral en français ou en anglais, les deux langues officielles du Canada ;
- les droits à l'égalité, qui assurent à chacun une protection contre toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques ; et

- les droits juridiques, qui comportent le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne; le droit d'avoir recours à un avocat en cas d'arrestation ou de détention; le droit d'être jugé dans un délai raisonnable; le droit d'être présumé innocent tant qu'on n'a pas été déclaré coupable; le droit à la protection contre les fouilles, perquisitions ou saisies abusives, l'emprisonnement arbitraire et les traitements ou peines cruels ou inusités.

Le processus législatif et réglementaire

Dans les limites fixées par la Constitution, le Parlement et les législatures provinciales ou territoriales peuvent créer ou modifier le droit en adoptant des textes législatifs ou « lois écrites ». En cas de conflit, ces lois l'emportent d'office sur les précédents de *common law* (non écrits) régissant la même question.

Tout membre du Parlement ou d'une législature provinciale peut proposer une nouvelle loi, mais c'est généralement le gouvernement qui présente les projets de loi. Tout projet de loi doit être soumis à l'examen de l'ensemble des députés, qui l'étudient et en débattent, et ne devient loi que s'il a été approuvé à la majorité du Parlement ou de la législature en cause.

Dans bien des cas, les lois n'énoncent que des principes généraux, sans se préoccuper des modalités d'application. Le Parlement ou la législature en cause peut alors autoriser les fonctionnaires ou les organismes gouvernementaux à établir des règlements détaillés qui doivent traduire l'intention ou l'objet du texte législatif.

Common Law et droit civil

Toutes les lois du Canada ne sont pas des lois écrites. Il existe de nombreuses lois « non écrites » fondées sur les traditions de *common law*, tout particulièrement dans le domaine du droit civil; celles-ci régissent les questions intéressant les particuliers: droit de propriété, affaires familiales, transactions commerciales.

Dans neuf des dix provinces du Canada, le droit civil est régi par la *common law* — ensemble de règles fondées sur les précédents judiciaires. Ainsi, toute décision judiciaire appliquée établit un précédent qui guidera les autres tribunaux appelés à régler des cas

semblables. Le droit canadien est constitué en grande partie de décisions judiciaires et de coutumes élaborées au fil des ans.

Au Québec, toutefois, le droit civil est régi par un code écrit (le Code civil) qui énonce les règles et principes généraux applicables aux différents cas. Contrairement à la pratique suivie en *common law*, lorsqu'un tribunal est saisi d'une cause, il recherche d'abord la règle applicable dans le Code civil avant de consulter les décisions antérieures rendues par d'autres tribunaux.

Pourtant, bien souvent, seule la méthode diffère: les décisions rendues dans des affaires similaires sous le régime des deux systèmes de droit sont généralement très proches.

Les tribunaux

Les lois canadiennes sont interprétées et appliquées par les tribunaux. Chaque province administre son propre appareil judiciaire qui statue sur les lois fédérales aussi bien que provinciales. Il existe, en outre, plusieurs juridictions instituées par le Parlement fédéral.

L'ordre judiciaire provincial comporte deux ou trois niveaux. À la base, on trouve la Cour provinciale, qui statue en matière pénale, la Cour des petites créances, qui règle les différends privés portant sur de faibles sommes d'argent et, dans certaines provinces, les tribunaux de la jeunesse et de la famille. À ce niveau, les juges sont nommés par le gouvernement provincial.

Viennent ensuite les cours de district ou de comté, qui tranchent certaines affaires criminelles, examinent en appel les décisions de tribunaux inférieurs, règlent les différends privés portant sur des sommes plus importantes, et dont les juges sont nommés par le gouvernement fédéral. (La plupart des provinces ont fusionné leurs cours de district ou de comté dans leur Cour supérieure.)

Au sommet, à l'échelon provincial, se situe la Cour supérieure, dont les juges sont également nommés par le gouvernement fédéral et qui statue sur les cas les plus graves. Une division de la Cour supérieure (ou une Cour d'appel distincte) examine en appel les décisions de tous les tribunaux inférieurs.

La plus haute juridiction du pays est la Cour suprême du Canada, qui a été établie par une loi du Parlement fédéral et dont les juges sont nommés. La Cour suprême examine en appel les arrêts des cours supérieures provinciales et ses jugements sont définitifs dans tous les cas.

Le Parlement fédéral a également établi la Cour fédérale, qui tranche les cas mettant en cause le gouvernement et les affaires relatives aux brevets, aux droits d'auteur et au droit maritime, ainsi que la Cour canadienne de l'impôt.

Outre ces instances judiciaires, il existe un certain nombre de conseils et de tribunaux qui s'occupent de questions d'ordre administratif et réglementaire concernant notamment les permis de radiodiffusion, les normes de sécurité et les relations de travail.

Les services de police

La Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui relève du gouvernement fédéral, est le corps policier national. La GRC assure l'application d'un bon nombre de lois fédérales, plus particulièrement en matière criminelle et au chapitre des stupéfiants.

La GRC est le seul corps policier présent au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. De plus, huit provinces emploient la GRC pour assurer certains services de police sur leur territoire, notamment les patrouilles routières, et pour aider les forces de sûreté municipales à faire enquête sur les crimes graves.

Les forces de sûreté municipales pourvoient aux services généraux de police à l'échelon local. À défaut, ces services sont assurés par la GRC ou par la sûreté provinciale.

Les services juridiques

Dans chaque province, les gens de loi sont réunis au sein d'une association provinciale du barreau qui contrôle l'admission à la profession.

Toutes les provinces ont des programmes publics d'aide juridique, qui permettent aux personnes peu fortunées de bénéficier des services d'un avocat gratuitement ou à peu de frais. Les conditions d'admission à ces programmes diffèrent d'une province à l'autre, mais le but est le même dans chaque cas: veiller à ce que tous les citoyens soient représentés par un avocat en cas de besoin, quelle que soit leur situation pécuniaire.



ÉCONOMIE ET COMMERCE

L'économie canadienne est l'une des plus saines du monde. Étant pleinement intégrée au système mondial, elle fait du Canada la septième nation commerçante parmi les économies de marché du monde industrialisé et un partenaire actif dans le domaine de l'investissement international. Entre 1984 et 1988, le produit intérieur brut (PIB) du Canada a progressé à un taux annuel moyen de 4,7 %, soit plus rapidement que celui de tout autre pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Bien que la croissance ait ralenti au cours du premier semestre de 1989, le PIB a continué de croître au taux de 3,6 % pendant cette période et au taux de 2,3 % pendant le troisième trimestre de 1989.

Le Canada exporte un peu plus du quart de sa production totale de biens et de services (PIB). Les États-Unis représentent de loin son plus gros marché, ayant absorbé 73 % de ses exportations et lui ayant fourni 66 % de ses importations en 1988. En fait, le Canada et les États-Unis sont le plus important partenaire commercial l'un de l'autre.

Évolution de l'économie canadienne

Le Canada est reconnu mondialement comme un fournisseur de matières premières et de produits de base tels que le blé, le pétrole, le bois d'oeuvre et les minéraux; mais la structure de son économie s'est modifiée ces dernières années. Durant le dernier quart de siècle, les exportations de ressources ont pris une moindre place dans la composition des échanges commerciaux canadiens, où elles représentent aujourd'hui un peu plus du cinquième des exportations, contre 40 % en 1963. Moins de 13 % des travailleurs canadiens occupent maintenant un emploi dans le secteur primaire, par rapport à 29 % en 1946. Une évolution semblable s'est produite dans le secteur de la fabrication.

Le secteur des services (communautaires, commerciaux et personnels) est aujourd'hui prédominant, puisqu'il

Produit intérieur brut par industrie au Canada

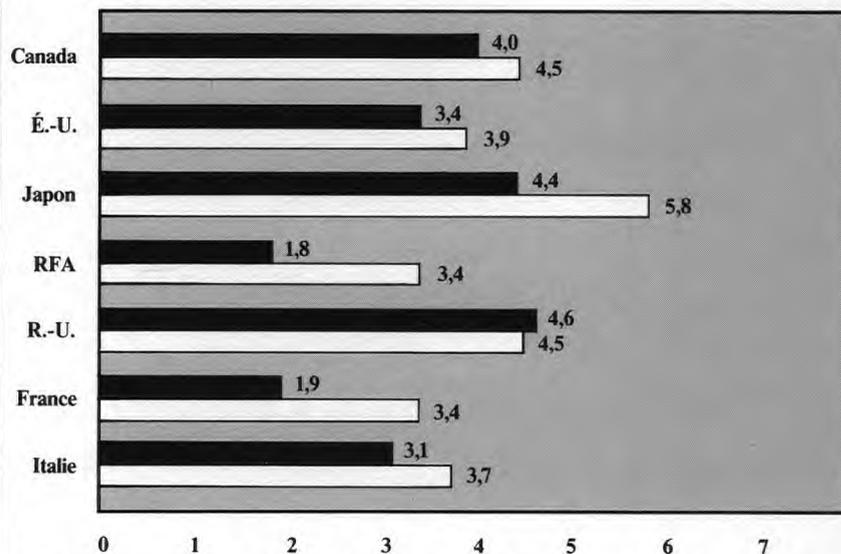
(en pourcentages)

	1963	1975	1987	1988
Biens				
Services publics	1,7	2,6	3,1	3,0
Construction	8,8	7,2	7,0	7,1
Fabrication	19,4	19,6	19,5	19,7
Mines	8,4	7,4	5,8	6,0
Agriculture, forêts et pêches	7,7	4,4	3,9	3,4
Total	46,1	41,3	39,3	39,3
Services				
Transports et communications	6,1	7,3	7,8	8,0
Commerce de gros et de détail	10,4	11,4	12,0	12,2
Finance, assurance et immobilier	11,6	12,5	14,5	14,6
Services communautaires, commerciaux et personnels	17,4	20,1	19,9	19,7
Administration publique	8,1	7,4	6,2	6,0
Total	53,6	58,7	60,6	60,5

Source : Statistique Canada (les chiffres ont été arrondis)

Croissance du PNB/PIB réel en 1987 et 1988

(pourcentages) ■ 1987 □ 1988



emploi plus de 70 % de la population active. Il a créé une importante demande de nouvelles compétences et de réaffectation de capitaux. Le rôle croissant de l'activité fondée sur la connaissance, soit au sein de l'industrie en place, soit en tant qu'entreprise autonome, oblige à revoir les priorités éducationnelles et les programmes de recyclage.

Investissement

Des politiques gouvernementales telles que la privatisation et la déréglementation sont en train de modifier la structure de l'économie canadienne et beaucoup y voient une bonne façon pour le Canada de se tailler une place dans un monde où la concurrence se

fait plus vive. Les grands mécanismes de défense contre l'investissement étranger ont été supprimés et ont fait place, en 1985, à un programme destiné plutôt à encourager l'investissement. C'est ainsi que le Canada est devenu un endroit plus attrayant pour l'investissement étranger direct. Dans ce nouveau contexte plus favorable, la valeur comptable des investissements directs est passée de 62 à 110 milliards de dollars entre 1980 et 1988. Outre qu'il injecte des fonds dans l'économie, l'investissement au Canada apporte avec lui de nouvelles techniques, de nouvelles capacités de recherche, de nouveaux types d'emplois et de nouvelles compétences techniques et de gestion.

VOICI LE CANADA



Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Population active

Depuis le début des années 80, le Canada a vu sa population active croître à un rythme plus rapide que celle de tout autre pays du Groupe des Sept, malgré la grave récession qu'il a connue, comme d'autres grands pays industrialisés, en 1981-1982. En moyenne, sa population active a augmenté d'environ 2 % par année, comparativement à 1,7 % aux États-Unis et à 1 % ou moins dans les autres pays du Groupe des Sept.

L'emploi a connu une expansion rapide depuis le début de la décennie mais un nombre croissant de nouveaux emplois ne sont qu'à temps partiel. Après avoir bondi à cause de la récession, le taux de chômage diminue depuis 1983. Toutefois, 7,7 % de la population active est sans travail, une proportion encore un peu plus élevée que le 7,5 % enregistré en 1980, juste avant que l'économie n'entre en récession.

La réalité démographique du vieillissement de la population et le passage à une économie de services sont des facteurs dont le Canada devra tenir compte dans l'avenir. Il lui faudra en outre accorder la priorité aux sciences et à la technologie s'il veut maintenir son économie parmi les plus fortes du monde.

La stratégie commerciale du Canada : Horizon le monde

L'Accord de libre-échange canado-américain

L'Accord de libre-échange (ALE) avec les États-Unis, entré en vigueur au début de 1989, est reconnu comme étant l'entente commerciale la plus considérable et la plus complète jamais négociée entre pays souverains. D'ici dix ans, la plupart des barrières commerciales entre les deux pays seront supprimées, y compris la totalité des droits de douane. L'Accord

engage également les deux parties à élaborer des règles bilatérales concernant les recours commerciaux.

L'ALE envoie au monde entier un signal en faveur de la libéralisation des échanges. On peut prévoir qu'il aura aussi un effet d'entraînement additionnel sur la présente ronde des négociations multilatérales du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Maintenant que les problèmes d'accès au marché ont été en bonne partie réglés avec les États-Unis, le Canada peut s'employer plus activement que jamais par le biais de l'Uruguay Round (la présente ronde de négociations du GATT) à garantir son accès à d'importants marchés étrangers comme la Communauté européenne, le Japon et les pays nouvellement industrialisés du Tiers-Monde. Avec la présence de grands ports de mer et d'une infrastructure de transport desservant à la fois les océans Pacifique et Atlantique, les possibilités de faire des affaires sur ces grands marchés prennent une importance considérable pour le succès des entreprises canadiennes.

Europe 1992

La Communauté européenne étant appelée à devenir un marché unique en 1992 (Europe 1992), la stratégie commerciale du Canada doit veiller à protéger les intérêts commerciaux canadiens en Europe et à accroître les exportations canadiennes vers la Communauté. L'Europe de l'Ouest a représenté, pour le Canada, le marché dont la croissance a été la plus forte mais les importations en provenance d'Europe ont elles aussi augmenté rapidement, si bien que la balance commerciale est déficitaire depuis 1983.

Asie-Pacifique

Le Canada espère accroître son commerce avec la région Asie-Pacifique en renforçant ses échanges d'informations, ses liens culturels et ses aptitudes linguistiques. De même, il cherche à préserver et à accroître sa part du marché des produits agricoles et des produits dérivés de matières premières, à augmenter la valeur de ses exportations en y incluant des produits davantage transformés, et à multiplier les débouchés pour ses produits manufacturés. Le Japon, l'Australie, Singapour, la Corée du Sud et Taiwan représentent quelques-uns des principaux marchés de cette région.

L'avenir

Le Canada s'efforce de devenir encore plus compétitif dans une économie mondiale très dynamique et d'encourager l'instauration d'un système commercial international plus ouvert et mutuellement avantageux. Par l'entremise de ses ambassades et consulats, il tente d'exploiter efficacement les possibilités commerciales qui s'offrent dans de nombreux pays et de nombreuses régions du monde.

Pour le Canada, l'internationalisation est synonyme d'une croissance de l'emploi, des bénéfices, des perspectives d'investissement et des nouvelles technologies, autant de gages d'une plus grande prospérité pour les années 90.

Principales exportations et importations canadiennes : tous les pays (1988)

Exportations			Importations		
Rang	Produit	(en pourcentage de la valeur totale)	Rang	Produit	(en pourcentage de la valeur totale)
1	Autos de particuliers/carrosseries	12,7	1	Pièces de véhicules motorisés, sauf moteurs	11,0
2	Pièces de véhicules motorisés, sauf moteurs	5,9	2	Autos de particuliers/carrosseries	9,3
3	Papier journal	5,4	3	Ordinateurs électroniques	4,4
4	Camions, tracteurs et carrosseries	5,4	4	Autre équipement de télécomm. et comm.	2,4
5	Pâte de bois et semblables	4,8	5	Camions, tracteurs et carrosseries	2,3
6	Bois en grume, bois mou	3,9	6	Pétrole brut	2,2
7	Blé	3,3	7	Échanges spéciaux, commerce	2,0
8	Pétrole brut	3,0	8	Moteurs de véhicules motorisés	2,0
9	Aluminium, y compris alliages	2,6	9	Aéronefs, avec moteurs	2,0
10	Gaz naturel	2,2	10	Tubes et semiconducteurs électroniques	1,6
TOTAL (tous les pays)		100,0	TOTAL (tous les pays)		100,0

Note : base douanière; « échanges spéciaux » comprend les biens de faible valeur et les autres échanges omis pour des raisons de confidentialité.

Source : Statistique Canada.



L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement au Canada compte 10 systèmes publics provinciaux, 2 systèmes territoriaux, un nombre presque aussi important de catégories d'écoles « séparées », des écoles privées de tout genre et divers établissements fédéraux.

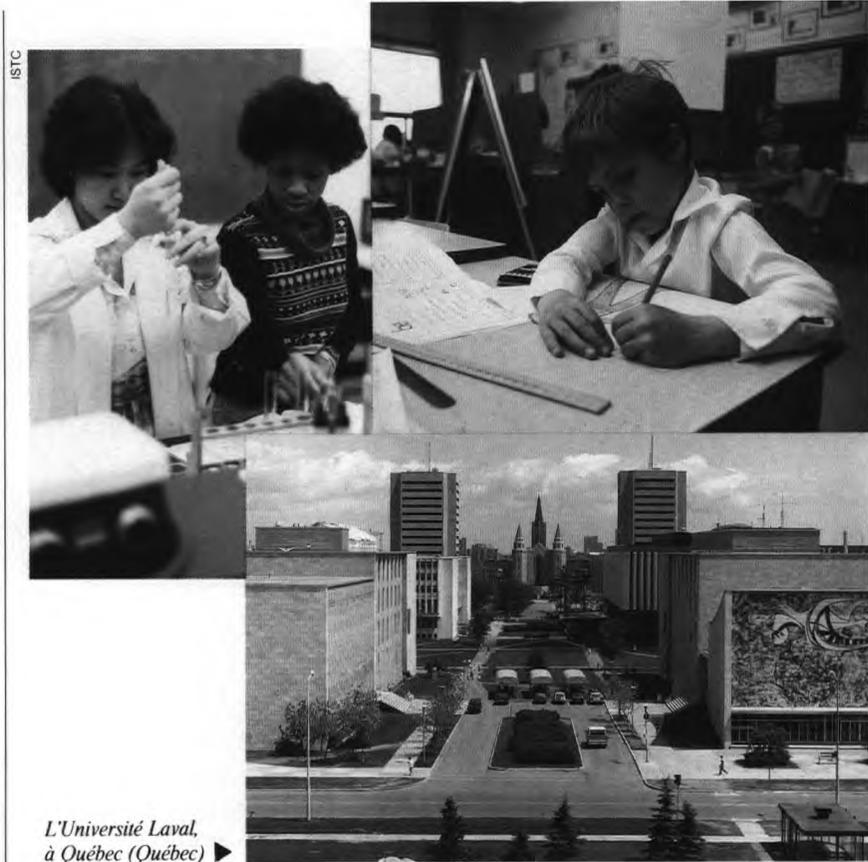
Lorsque les Canadiens, venus d'horizons culturels très divers, ont uni leurs efforts pour édifier leur pays, ils ont découvert que pour allier les nombreuses différences — souvent des divergences — historiques, géographiques et ethniques qui les séparaient, il fallait faire preuve de tolérance et de souplesse, c'est-à-dire fonder leurs systèmes éducatifs sur cette diversité même.

Le Canada a toujours attaché une grande importance à l'éducation. L'enseignement public mixte est gratuit jusqu'à la fin des études secondaires. La Loi rend obligatoire la fréquentation scolaire de l'âge de 6 ans ou 7 ans à 15 ou 16 ans. Au Québec, l'enseignement est également gratuit au niveau postsecondaire dans les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP). Dans la plupart des autres établissements d'enseignement postsecondaire, les frais de scolarité sont à la charge de l'étudiant.

Le Canada consacre environ 7,1 % de son produit intérieur brut à l'éducation. Pour l'année financière 1987-1988, le total des dépenses encourues à ce chapitre s'est élevé à près de 39 milliards de dollars.

Responsabilité provinciale

Les provinces sont responsables de l'enseignement et non le gouvernement fédéral. Bien que fort semblables, les systèmes provinciaux se distinguent les uns des autres par leurs préoccupations régionales particulières et par les caractéristiques de leur patrimoine historique et culturel. Chaque ministère de l'Éducation — dirigé par un ministre élu — établit des critères et des programmes d'enseignement et accorde des subventions aux établissements d'enseignement de la province.



L'Université Laval,
à Québec (Québec) ▶

Renee Melhot, Université Laval

La responsabilité de l'administration des écoles élémentaires et secondaires est déléguée à des conseils scolaires locaux (souvent municipaux) formés de membres élus. Ces conseils établissent les budgets locaux, recrutent les enseignants, s'entendent avec eux sur leurs conditions de travail et élaborent les programmes scolaires en fonction des directives provinciales.

En matière d'enseignement, le gouvernement fédéral ne joue qu'un rôle indirect. Il assume une partie des coûts de l'éducation postsecondaire, de la formation professionnelle des adultes et de l'enseignement des langues officielles (en particulier, de celui de la langue seconde et des activités culturelles) afin d'assurer le respect du principe de l'égalité des chances en matière d'instruction. De plus, il est responsable de l'éducation des autochtones, des membres des Forces armées et de leurs parents à charge, ainsi que des détenus des pénitenciers fédéraux.

Enfin, il accorde des prêts aux étudiants à plein temps du niveau postsecondaire dans le cadre du Programme de prêts aux étudiants.

Écoles primaires et secondaires

Au cours de l'année scolaire 1987-1988, cinq millions d'enfants environ ont bénéficié d'un enseignement gratuit. Les petits Canadiens peuvent entrer à la maternelle dès l'âge de quatre ou cinq ans avant d'accéder, à six ans, à l'école primaire où on leur inculque des connaissances de base sur la langue, les mathématiques, la société, tout en les initiant aux arts et aux sciences. Dans certaines provinces, l'instruction religieuse et l'apprentissage d'une langue seconde sont obligatoires. Des programmes élargis ou accélérés sont offerts aux enfants particulièrement doués. Les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ou les handicapés suivent des cours

conçus à leur intention ou sont placés dans des classes ou des établissements spéciaux. De plus en plus, on a tendance à intégrer un certain nombre d'handicapés à la population scolaire normale afin de les aider à surmonter leurs handicaps.

En général, les programmes de l'enseignement secondaire comportent deux « filières ». La première prépare les étudiants à l'université, la seconde à un emploi ou à une formation postsecondaire dans un collège communautaire ou un institut de technologie. Il arrive néanmoins que des élèves ayant suivi la première filière avec succès décident finalement de fréquenter un collège communautaire. Des programmes « spéciaux » sont offerts aux étudiants non aptes à suivre les cours normaux.

La plupart des provinces ont renoncé à imposer des examens uniformes pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires afin de faciliter la réussite des élèves. Aujourd'hui, chaque école établit ses propres épreuves d'examen, les organise et les note. L'entrée à l'université dans un domaine d'étude dépend donc du choix des cours suivis au secondaire et des notes obtenues; les exigences varient d'une province à l'autre.

Autres écoles

Pour les parents désireux de donner à leurs enfants une éducation autre que celle des établissements publics, il existe des « écoles séparées », ainsi que des écoles privées. Les lois provinciales autorisent en effet la fondation d'« écoles séparées » par des groupes religieux dont les membres peuvent demander à ce qu'une fraction de leurs impôts municipaux soit utilisée pour assurer le fonctionnement de ces écoles. Celles-ci bénéficient également de subventions provinciales (inférieures à celles accordées aux écoles publiques non confessionnelles). Dans certaines provinces, ces « écoles séparées », pour la plupart catholiques, offrent tous les cours allant de la maternelle au secondaire inclus.

Les écoles privées ou indépendantes offrent des programmes de cours extrêmement variés, accordant une place particulière à une religion, une langue ou à certains objectifs sociaux ou scolaires. Leurs fonds proviennent de diverses sources : paiements effectués par les parents, subventions d'organismes privés et confessionnels, subventions provinciales assujetties à certaines conditions.

Formation des enseignants

Pendant l'année scolaire 1987-1988, on compte 271 000 enseignants à plein temps qui ont travaillé aux niveaux élémentaire et secondaire. Leur formation professionnelle comporte au moins quatre ou cinq années d'études : préparation d'un Baccalauréat ès arts, puis minimum d'une année d'étude pour obtenir le diplôme de bachelier en éducation (B.Ed.). Les brevets d'exercice sont délivrés par les ministères de l'Éducation provinciaux.

Éducation postsecondaire

Jusqu'au milieu des années 60, l'éducation postsecondaire a été presque exclusivement dispensée par les universités, alors au nombre de 68. Il s'agissait presque toujours d'établissements privés dont beaucoup avaient une appartenance religieuse. Cependant, au cours de la même décennie, le nombre des candidats aspirant à poursuivre des études postsecondaires ayant augmenté considérablement, ainsi que la demande d'une plus grande diversité de domaines d'étude, des systèmes d'établissements publics d'enseignement « postsecondaire non universitaire » ont commencé à se constituer. D'autre part, les universités sont devenues de plus en plus tributaires des crédits gouvernementaux et il en va de même des établissements postsecondaires en général. Abstraction faite des différences existant entre les provinces ou les divers programmes, les frais de scolarité d'université ne représentent, en moyenne, que 12,6 % seulement des recettes de fonctionnement, qui s'élèvent à 7,8 milliards de dollars.

Ces établissements non universitaires d'enseignement postsecondaire portent divers noms : CEGEP, instituts de technologie ou collèges communautaires. Ils sont financés par les provinces (parfois à 100 %) et offrent une préparation à des emplois dans des domaines paraprofessionnels, techniques et commerciaux.

Ces programmes ne sont pas tous postsecondaires : certains d'entre eux n'exigent pas de diplôme d'études secondaires. Par exemple, une formation à des métiers manuels tels que ceux de charpentier, de plombier ou de maçon (formation également offerte dans des écoles de métiers provinciales, des collèges d'enseignement commercial privés ou grâce à des programmes de formation en cours d'emploi), d'une durée

d'un an (coût assumé par le gouvernement fédéral), n'exige, au départ, que le niveau de la dixième année. Il arrive d'ailleurs que la formation professionnelle pour des métiers manuels soit donnée par un collège ou une industrie, ou les deux à la fois.

Tous les établissements cités, de même que les universités, offrent aux adultes le choix entre des études à plein temps et des études à temps partiel. La souplesse de leurs structures et le fait qu'ils répondent efficacement aux besoins des employeurs expliquent sans doute que 320 000 étudiants aient été inscrits dans des collèges communautaires pendant l'année scolaire 1987-1988 — soit 40 % du nombre total d'étudiants du niveau postsecondaire. Notons qu'au coût total d'environ 3 milliards de dollars pour les provinces, la formation des travailleurs spécialisés par les collèges communautaires canadiens est peu coûteuse.

Néanmoins, le choix de la plupart des étudiants désireux de poursuivre des études postsecondaires continue à se porter sur les universités canadiennes, dont les effectifs ont atteint le chiffre de 487 300 étudiants pour l'année scolaire 1987-1988.

La formation des adultes à tous les niveaux, aussi bien universitaire que professionnel, est depuis 10 ans le secteur qui croît le plus rapidement. C'est ainsi que 3,2 millions d'adultes — 20 % des Canadiens de 17 ans et plus — ont suivi des cours à temps partiel en 1983.

Un système d'enseignement renommé

Le Canada a créé un système d'enseignement complet et diversifié, conçu pour être ouvert à tous et pour refléter le caractère bilingue et multiculturel de la société canadienne. La qualité de ce système est reconnue dans le monde entier. La contribution apportée par ses diplômés aux institutions étrangères les plus prestigieuses et dans tous les domaines universitaires est fort appréciée. Ces mêmes diplômés ont joué un rôle extrêmement précieux dans le développement du Canada et ont aidé à en faire l'un des pays les plus industrialisés du monde et les plus avancés sur le plan technologique.



LES FEMMES

La participation active des femmes à tous les aspects de la vie canadienne ne date pas d'aujourd'hui. En 1921, aux termes d'une longue lutte, le droit de vote leur a été accordé. En 1929, elles ont infirmé un jugement qui les avait exclues des postes clés du gouvernement, sous prétexte qu'elles n'étaient pas des « personnes » aux termes de la loi. Depuis, la vie des femmes et la société canadienne ont connu de profonds changements que permet de mesurer l'écart suivant : en 1929, moins de 4 % des femmes mariées travaillaient à l'extérieur contre plus de 59 % en 1988.

La famille

Les 25 dernières années ont été marquées par la disparition de la famille « traditionnelle », où le père était le seul soutien de famille et où la mère restait au foyer, s'acquittant des tâches ménagères sans recevoir de rémunération. En 1986, seulement 12 % des familles canadiennes appartenaient encore à ce type. À l'heure actuelle, la plupart des familles sont des couples à salaire double, avec ou sans enfants. Les familles monoparentales — dirigées surtout par des femmes — sont également plus nombreuses que les familles traditionnelles. Notons d'ailleurs que près de 25 % des jeunes femmes mères n'ont jamais connu le mariage ou l'union libre.

Le changement le plus frappant est peut-être l'augmentation du nombre de mères d'enfants en bas âge (moins de 3 ans) qui travaillent hors du foyer : 61 % des mères de familles biparentales où le père travaille aussi entrent dans cette catégorie, la plupart occupant des emplois à plein temps.

Cette évolution rapide du mode de vie familial a mis à l'ordre du jour les questions de garde d'enfants et de congés liés aux responsabilités familiales. Dans tous les secteurs, les femmes jouissent du droit de prendre un congé de maternité sans pénalité, de 17 semaines généralement, auquel peut s'ajouter un congé parental de 24 semaines (pris



par le père ou la mère), pour environ 10 % des travailleurs (fonction publique fédérale, notamment). Outre ces droits concernant les congés non payés, l'assurance-chômage accorde 15 semaines de prestations de maternité pour les mères (parfois pour les pères aussi), et les pères naturels et parents adoptifs reçoivent 10 semaines de prestations parentales.

Moins de 20 % des familles ayant besoin de services de garde d'enfants ont accès à des garderies ou à des foyers de particuliers agréés par les gouvernements provinciaux. Tous les paliers de gouvernement tentent d'élaborer des politiques pour régler ce problème.

La population active

Les femmes représentent 44 % de la population active du Canada. Toutefois, elles sont encore cantonnées

principalement dans les secteurs dits « féminins » (travail de bureau, vente, services, enseignement, soins infirmiers) et l'écart entre leurs salaires et ceux des hommes persiste. En 1987, les salaires des femmes qui travaillaient à temps plein représentaient en moyenne 66 % des salaires masculins. La plupart des travailleurs canadiens relèvent des juridictions provinciales qui tentent, actuellement, de combler cet écart en promulguant des lois sur l'équité salariale fondées sur l'évaluation des emplois (salaire égal pour un travail de valeur égale). Au niveau fédéral, ce genre de loi est en vigueur depuis plus d'une décennie. L'application des lois sera la clé du progrès.

Le gouvernement fédéral a également adopté des mesures d'équité en matière d'emploi applicables aux entreprises employant plus de 100 personnes et à celles qui désirent faire

affaire avec lui. Celles-ci sont tenues de présenter un rapport annuel sur les progrès accomplis quant à l'intégration des femmes et d'autres groupes cibles dans leurs effectifs.

Environ 25 % des travailleuses ont un emploi à temps partiel. Ce pourcentage n'a guère changé depuis sept ans. Il illustre en fait une tendance à l'augmentation du nombre d'emplois à temps partiel dans des secteurs où l'on retrouve une majorité de femmes qui, contre leur gré, renoncent à un emploi à temps plein.

Les femmes et la pauvreté

Au Canada, comme ailleurs, on constate de plus en plus une «féminisation de la pauvreté». Les femmes soutiens de famille monoparentale se classent maintenant parmi les plus pauvres des couches défavorisées. Si généralement la pauvreté diminue chez les personnes âgées (prestations de la sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti), les femmes, surtout celles qui n'ont pas fait partie de la population active, restent en grande majorité désavantagées.

Les femmes et le gouvernement

La Charte des droits et libertés garantit (depuis 1985) l'égalité des femmes et des hommes, et prévoit des mesures corrigeant la discrimination fondée sur le sexe, discrimination également interdite par la loi fédérale et les 10 lois provinciales sur les droits de la personne.

En outre, le Canada s'est engagé à respecter plusieurs accords internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et les stratégies prospectives d'action de Nairobi, adoptées par l'ONU en 1985. Il poursuit activement ses efforts en faveur de l'égalité des sexes au sein d'autres organismes internationaux comme le Commonwealth et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le gouvernement fédéral, les dix provinces et les deux territoires ont chacun un ministre du Cabinet responsable du statut de la femme, des services s'occupant des questions féminines dans le cadre de la fonction publique et, dans la plupart des cas, un conseil consultatif. Il existe une coopération suivie entre ces divers organes et services. Par exemple, les cas de violence à l'égard des femmes peuvent

faire intervenir la police ou le service de soutien du revenu (législation provinciale), la justice (code pénal, c'est-à-dire législation fédérale) et les services responsables des questions de santé (législation provinciale-fédérale).

Les femmes jouent un rôle de plus en plus actif sur la scène politique. En 1988, elles ont remporté 40 des 295 sièges du Parlement fédéral, pourcentage le plus élevé de toute l'histoire du Canada. Au niveau provincial, des femmes sont élues députés ou chefs de parti. C'est toutefois au niveau municipal et dans les conseils scolaires qu'elles sont les plus nombreuses.

Les femmes militantes

L'obtention de droits politiques fondamentaux, au début du siècle, a ouvert la voie au mouvement féministe actuel, mieux organisé et de plus grande envergure. Dans les années 60, des femmes, individuellement ou au sein d'organisations féminines, ont convaincu le gouvernement fédéral d'établir une Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. L'important rapport de la Commission (1970) a jeté les bases de la politique et des lois relatives aux femmes. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, organisme non gouvernemental d'abord créé pour veiller à ce que les recommandations de la Commission soient mises en oeuvre, sert aujourd'hui d'organisation-cadre à plus de 560 groupes représentant plus de 3 000 000 femmes.

C'est grâce au militantisme féminin que des clauses sur l'égalité ont été intégrées à la Charte des droits et libertés. Actuellement, les organisations féminines s'efforcent de recenser les lois contrevenant à la Charte, et de porter leurs causes devant les tribunaux. Elles arguent, par exemple, que la règle de la retraite obligatoire à un certain âge défavorise les femmes qui, vivant plus longtemps que les hommes, sont plus susceptibles de connaître la pauvreté dans leurs vieux jours.

L'influence du mouvement féministe se fait également sentir dans l'enseignement. On tente d'éliminer les stéréotypes sexuels des programmes, ouvrages pédagogiques, ou conseils d'orientation. Enfin, beaucoup de collèges et universités offrent des cours sur l'étude de la condition féminine.

Poursuite des objectifs

Les femmes ne jouissent pas encore d'une égalité véritable. Il importe d'adopter des politiques aptes à leur permettre aussi bien qu'aux hommes de mener de front tâches professionnelles et familiales, et des mesures répondant aux besoins des familles monoparentales. La voie à prendre est clairement définie pour les Canadiennes : il s'agit de continuer à provoquer des changements et de veiller à ce que gouvernements et décideurs de tous les niveaux poursuivent leurs efforts afin de faire progresser la situation des femmes tant sur le plan national qu'international.



ASC

LA GÉOGRAPHIE

Vaste, immense ... tels sont les qualificatifs qui reviennent inévitablement, dès que l'on parle du Canada. Et si certains pays ont trop d'histoire, le Canada, lui, pêche par sa démesure géographique. Démesure qui fait la joie du voyageur, mais qui, par ailleurs, est source de nombreux problèmes : problèmes de transport et de communication particuliers au pays et difficulté d'administrer une population aussi dispersée.

D'un océan... aux autres

Situé dans la partie septentrionale du continent nord-américain, le Canada a une superficie de 9 970 610 km², ce qui, en étendue, en fait le deuxième pays du monde (six fuseaux horaires) après l'URSS.

La devise du Canada, « D'un océan à l'autre » est à vrai dire incomplète : le pays est non seulement bordé par l'Atlantique et le Pacifique, mais aussi par l'océan Arctique. Il peut s'enorgueillir de posséder le littoral le plus long. Au sud, il fait face aux États-Unis sur 8 892 km ; dans l'Arctique, ses îles s'avancent jusqu'à 800 km du Pôle Nord. Son voisin de l'océan Arctique est l'URSS.

Une bande longue et étroite

La plus grande partie du pays possède un climat septentrional rude et seulement 12 % de ce territoire immense se prête à l'agriculture. Aussi, la plupart de ses habitants (26 millions) vivent-ils sur une bande de terre de quelques centaines de kilomètres de large, le long de sa frontière méridionale, là où le climat est plus doux.

Des lacs innombrables et de grands fleuves

Survolant le Manitoba ou le nord de l'Ontario en été, on découvre plus d'eau que de terre : le Canada renferme le septième de l'eau douce existant dans le monde. Outre les Grands Lacs, qu'il partage avec les États-Unis, il possède de nombreuses étendues d'eau douce, ainsi que de grands fleuves.

La vallée de la rivière Qu'Appelle (Saskatchewan)



Le parc national Gros-Morne (Terre-Neuve)



Les régions du Canada

Sept régions se différencient par leur paysage et leur climat.

La côte du Pacifique

Baignée par les courants d'air chaud et humide venant du Pacifique, échan-crée de profonds fjords et protégée du déchaînement des tempêtes par l'île de Vancouver, la côte de Colombie-Britannique jouit du climat le plus tempéré de tout le pays.

C'est à une pluviosité exceptionnellement élevée que la côte ouest et l'île de Vancouver doivent cette dense forêt qui possède les arbres les plus âgés et les plus grands de tout le pays : thuyas géants (appelés cèdres rouges de l'Ouest) vieux de 1 300 ans et sapins de Douglas atteignant 90 m de hauteur.

La cordillère

De la Colombie-Britannique aux régions limitrophes de l'est de l'Alberta, on ne rencontre que montagnes jeunes et escarpées et hauts plateaux. Le parc provincial Garibaldi

et le mont Edziza (nord de la Colombie-Britannique) révèlent une activité volcanique récente.

Les montagnes Rocheuses, la Chaîne côtière et d'autres chaînes de montagne ayant la même orientation nord-sud ont posé des problèmes de taille lors de la construction de la voie ferrée et des routes transcontinentales bien que les pics les plus élevés du Canada ne se trouvent pas dans les montagnes Rocheuses, mais dans les monts Saint-Élie. C'est au sud-ouest du Yukon que se dresse le mont Logan (6 050 m), le plus élevé du pays, dominant le plus vaste champ de glace qui existe au sud du Cercle arctique.

Des névés alpins aux profondes vallées caractérisées, parfois, par des conditions désertiques, la Colombie-Britannique frappe par sa diversité. Sur les versants abrités des vents, on trouve des zones de pluviosité très basse. C'est pourquoi les arboriculteurs de la vallée de l'Okanagan doivent irriguer leurs vergers et leurs vignobles.

VOICI  LE CANADA

Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Les Prairies

Les plaines de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba comptent parmi les plus riches régions productrices de grain du monde : le voyageur qui traverse les Prairies à peine vallonnées ne voit, à perte de vue, que champs de blé et de colza mûrissant sous un ciel sans fin. Une surprise l'attend pourtant si, de Brooks, en Alberta, il bifurque vers le nord et pénètre dans la vallée de la rivière Red Deer pour y découvrir, dans un environnement quasi désertique, des formes étranges (« cheminées de fées ») sculptées dans le grès par l'eau et le vent. L'érosion a également mis au jour de grandes concentrations de dinosauriens fossilisés.

Les roches sédimentaires des Prairies renferment de vastes gisements de pétrole, de gaz et de potasse qui font de l'Alberta la principale province productrice de pétrole.

Le Bouclier canadien

La baie d'Hudson apparaît comme une sorte d'immense mer intérieure. Autour de cette « mer » s'étend le Bouclier canadien, région rocheuse, la plus vaste unité géographique canadienne, qui va du Labrador à l'est, jusqu'à l'océan Arctique, au nord-ouest, et se prolonge au sud, jusqu'à Kingston (près du lac Ontario). C'est un socle de montagnes anciennes dont les gneiss et les granites datent de 3,5 milliards d'années (trois quarts de l'âge de la Terre). Érodé par les glaciers, le bouclier ne possède qu'une couche arable très mince où croît une forêt boréale d'épinettes, de sapins, de mélèzes et de pins. Mais il renferme une abondance de minéraux : or, argent, zinc, cuivre, uranium, etc. Aussi est-ce là que sont nées les grandes agglomérations minières : Sudbury et Timmins (Ontario), Val d'Or (Québec), Flin Flon et Thompson (Manitoba).

Les Grands Lacs et la vallée du Saint-Laurent

C'est au sud du Québec et de l'Ontario, territoire relativement restreint, que bat le cœur de l'industrie canadienne. La moitié de la population s'y est établie notamment à Montréal et Toronto, les deux plus grandes villes du pays — et 70 % des biens manufacturés en proviennent.

Cette région possède par ailleurs de riches terres agricoles dont l'utilisation oppose souvent partisans du développement domiciliaire et défenseurs ardents des terres arables. C'est le cas de la péninsule du Niagara, terre fertile qui

jouit d'un climat à la fois favorable à l'arboriculture et attrayant pour les promoteurs.

Les Grands Lacs et la vallée du Saint-Laurent sont le pays de l'érable à sucre dont la feuille constitue l'emblème national du Canada. Au printemps, on en recueille l'eau d'érable dont on tire un succulent sirop.

Les provinces de l'Atlantique

— Les Appalaches

Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve sont les plus petites des provinces canadiennes; c'est là qu'ont vécu les premiers Européens, les Vikings s'étant établis à Terre-Neuve dès l'an 1000, ainsi qu'en témoigne l'Anse-aux-Meadows (patrimoine mondial).

Le passage de divers courants marins et l'existence d'une plate-forme continentale peu profonde s'avancant jusqu'à 400 km au large de la côte est, ont fait du Grand Banc, « les champs de blé de Terre-Neuve », l'une des zones les plus poissonneuses du monde, longtemps jugée, à tort, inépuisable. On s'efforce actuellement d'y contrôler la pêche.

Prolongement de la chaîne des Appalaches — montagnes anciennes —, les provinces de l'Atlantique offrent généralement un paysage de hauteurs et de plateaux escarpés aux côtes profondément découpées et aux vallées fertiles où l'agriculture prospère (vallée du fleuve Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, ou d'Annapolis, en Nouvelle-Écosse).

L'Île-du-Prince-Édouard, au relief vallonné, au sol rouge et fertile, est renommée pour ses pommes de terre. Ne représentant que 0,1 % de la superficie du pays, c'est la plus petite province canadienne.

L'Arctique

Au-delà de la limite des arbres, le pays acquiert une âpre beauté. Durant un court été, où il fait presque constamment clair et où une profusion de fleurs envahissent la toundra, la température peut atteindre 30°C. Mais l'hiver, long et terriblement froid, y est une saison de ténèbres.

L'Arctique, pourtant, ne se situe plus aujourd'hui aux frontières de l'inaccessible : on se rend en voiture jusqu'à Inuvik (delta du Mackenzie); toutes les agglomérations sont desservies par l'avion; beaucoup ont l'électricité, possèdent des magasins et sont dotées de services médicaux.

À l'extrême nord, on découvre une multitude d'îles semées dans un dédale de détroits et de bras de mer dont les plus célèbres forment le légendaire « Passage du Nord-Ouest » vers l'Orient, en quête duquel ont erré tant d'explorateurs.

Les Inuit (autrefois appelés Esquimaux) manifestent un esprit d'autonomie grandissant. Ils remplacent peu à peu des toponymes usités par de nouveaux tirés de leur propre langue; l'*inuktitut* : c'est ainsi que Frobisher Bay est devenu Iqaluit, ou « lieu du poisson ».

Des musées vivants

Partir à la découverte du Canada vaut sans doute mieux que toutes les lectures possibles. Dans les parcs nationaux et provinciaux, on peut en admirer les paysages les plus variés et en observer la faune protégée dans son habitat naturel, que l'on se rende à Pointe Pelée, paradis des ornithologues où les oiseaux migrateurs font escale après avoir franchi le lac Érié, ou jusqu'aux glaciers et fjords d'Auyuittuq (« le pays qui ne dégele jamais »), sur la terre de Baffin, dans l'Arctique, ou dans la forêt du parc Pacific Rim, sur l'île de Vancouver, ou encore, sur les falaises et massifs abrupts de Gros Morne, à l'ouest de Terre-Neuve.

Mais, petits ou grands, les parcs canadiens reflètent à merveille la diversité d'un pays immense dont ils sont, en quelque sorte, les musées vivants.



L'ENVIRONNEMENT

Le Canada évoque encore, pour beaucoup de gens, un pays immense aux vastes plaines et aux denses forêts où des femmes et des hommes venus des quatre coins du monde ont su se forger un avenir à la mesure de leurs rêves. Certes, ce tableau demeure encore, à bien des égards, fidèle à la réalité. Le Canada offre une diversité et une abondance qui font à juste titre son orgueil.

Mais cet environnement n'en demeure pas moins fragile : les nombreuses pressions auxquelles la croissance l'a exposé en compromettent le délicat équilibre et menacent la qualité de la vie. C'est pourquoi les Canadiens, de concert avec les gouvernements, les groupes de défense de l'environnement et les milieux scientifiques et économiques, mettent tout en œuvre pour préserver ce riche patrimoine naturel, source de bien-être et de prospérité.

Le partage des compétences

Au Canada, pays fédéral, le gouvernement central, les provinces et les municipalités se partagent la gestion de l'environnement : les questions à incidence interprovinciale ou internationale ressortissent au gouvernement fédéral, tandis que les provinces sont propriétaires des richesses naturelles. La protection du milieu passe donc nécessairement par la collaboration et la concertation entre les divers ordres de gouvernement.

La protection de l'environnement doit donner lieu à des interventions fondées sur des données fiables et aussi précises que possible. La nature ne se souciant pas des frontières provinciales, le ministère de l'Environnement a découpé le Canada en 15 « écozones » aux caractéristiques environnementales relativement uniformes, afin de faciliter l'étude et la gestion du milieu.

L'air

L'air et les polluants qu'on y rejette circulent de par la planète au gré des vents. Le Canada s'attache par consé-

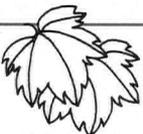


quent à favoriser la coopération internationale en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, accueillant des conférences internationales, participant activement à l'élaboration de conventions et de traités sur l'atmosphère, ou encore, encourageant les échanges scientifiques. Au cours des 10 dernières années, il a adopté des mesures de dépollution atmosphérique (élimination graduelle du plomb dans l'essence et du recours aux chlorofluorocarbones, ou CFC, réduction de la teneur en soufre des combustibles, amélioration des techniques industrielles) qui ont donné lieu à une nette amélioration de la qualité de l'air dans les villes. Il met maintenant l'accent sur certains problèmes aux incidences internationales : effet de serre, appauvrissement de la couche d'ozone, pluies acides.

L'effet de serre est un réchauffement des températures mondiales occasionné par l'émission de gaz (particulièrement le gaz carbonique produit par les combustibles fossiles) dans l'atmosphère. L'effet de serre pourrait donner lieu à une augmentation de 1,5 à 4,5°C des températures mondiales d'ici 50 ans. Le Canada

serait touché par des sécheresses dans les fertiles Prairies et une baisse du niveau des eaux des Grands Lacs, le plus vaste réservoir d'eau douce au monde. Le Programme climatique canadien place le Canada en solide position sur le plan international pour participer aux initiatives des Nations Unies relatives à ce problème (Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique, par exemple).

La couche d'ozone de la haute atmosphère nous protège contre les rayons nocifs du soleil. Or, les CFC, produits chimiques utilisés entre autres dans les aérosols, les mousses isolantes et les réfrigérateurs, sont en voie de la détruire. Dès 1980, le Canada a réduit de 45 % l'utilisation des CFC au pays. En 1987, avec la Communauté européenne et 24 autres pays, il a signé le Protocole de Montréal, qui prévoit une réduction de 50 % de l'utilisation des CFC. Depuis, 32 pays (plus de 80 % de la consommation mondiale de CFC en 1986) ont ratifié le protocole. Fort de l'appui de sa population, le Canada s'est fixé comme objectif national d'éliminer les CFC contrôlés d'ici 1999.

VOICI  LE CANADA

Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Les précipitations acides, qui touchent avant tout le centre et l'est du Canada, proviennent du rejet dans l'atmosphère d'anhydride sulfureux (SO₂) et d'oxyde d'azote (NO_x). Ces composés proviennent surtout des procédés industriels (centrales thermiques, fonderies) et des véhicules à moteur. Dans l'atmosphère, ils se transforment en acides sulfuriques ou nitriques qui, retombant sous forme de précipitations, entraînent le dépérissement et la mort des arbres et des lacs. Le Canada s'est engagé à réduire de moitié ses émissions avant 1994 mais, les États-Unis étant la source de la moitié des précipitations acides qu'il reçoit, il cherche activement à conclure une entente sur la réduction des émissions acides avec son voisin du sud. De récentes propositions américaines sur un programme de contrôle permettent au Canada d'être optimiste.

L'eau

Le Canada dispose d'environ 9 % des eaux douces de la planète tandis que son littoral, le plus long du monde, s'étend sur 244 000 km. Toutefois, la concentration de la population dans le sud du pays et l'augmentation vertigineuse de la demande d'eau au fil des ans mettent cette ressource en péril. Le Canada s'est donc doté d'une politique nationale relative à une gestion avisée de l'eau. Près de 80 % de la population est desservie par des installations de traitement de l'eau de consommation. Le gouvernement du Canada s'est entendu avec la province de Québec sur un plan de dépollution du fleuve Saint-Laurent et collabore à la dépollution des Grands Lacs avec les États-Unis.

Le Canada a déjà protégé près d'une trentaine de milieux humides en vertu de la convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale. Il a aussi élaboré, de concert avec les États-Unis, un plan nord-américain de gestion et de protection de la sauvagine.

En 1986, le Canada, premier exportateur de poisson, s'est donné une politique nationale des habitats du poisson axée sur la conservation et la restauration. Afin de protéger ses ressources halieutiques, il limite les périodes de pêche et contingente les prises.

Les sols

Seule une faible partie du territoire canadien (5 %) est propice aux grandes cultures, 90 % de ces terres étant à moins de 160 km des grandes villes.

Les sols canadiens demeurent, en règle générale, fort productifs. Un nombre croissant de cultivateurs contrent l'acidification (pluies acides et engrais azotés), la salinisation (irrigation excessive), la pollution (pesticides) et l'érosion (mauvaises pratiques culturales), grâce à de saines pratiques de gestion des sols (rotation des cultures, préservation de la matière organique, recours à des agents de répression biologiques).

En fait, la plus grande menace qui pèse actuellement sur de nombreuses terres est l'urbanisation : c'est pourquoi de plus en plus de provinces légifèrent pour protéger les sols les plus productifs contre les pressions du développement. L'Inventaire des terres du Canada, étude des plus exhaustives, a favorisé une utilisation rationnelle des terres.

Les parcs

Afin de préserver certains écosystèmes remarquables, le Canada a constitué, depuis 1885, un réseau de plus d'une trentaine de parcs. La faune qui habite ces lieux est protégée par les règlements anti-braconnage les plus rigoureux au monde.

La lutte contre la pollution

Le Canada exerce un contrôle toujours plus étroit sur l'émission et le rejet de polluants. Le Programme de choix environnemental, par exemple, permet au

consommateur de choisir des produits recommandés désignés par un logo.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement, adoptée en 1988, protège les Canadiens contre toute forme de pollution causée par les substances toxiques. Elle régit tout le cycle de vie de ces substances, de l'élaboration à l'élimination, en passant par la fabrication, le transport, l'utilisation et l'entreposage. Les contrevenants sont passibles d'amendes pouvant atteindre 1 000 000 \$ ou d'une peine d'emprisonnement de cinq ans; les pollueurs peuvent en outre être tenus de régler la facture de dépollution. Par ailleurs, tout citoyen peut demander une enquête ou intenter des poursuites au sujet d'infractions possibles.

Le Canada a su réagir aux problèmes écologiques. Désormais, la réaction fera place à la prévision et à la prévention. Tout sera mis en oeuvre pour que la préservation du riche patrimoine naturel des Canadiens fasse partie intégrante de l'ensemble des décisions économiques, sociales et politiques afin de permettre aux générations à venir de jouir d'un environnement sain et productif. À l'instar de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), le Canada croit fermement que respect du milieu et développement durable vont de pair.

Logo du Programme de choix environnemental : Ces oiseaux entrelacés signalent au consommateur canadien que le produit ainsi identifié ne pose aucun risque pour l'environnement.



Les bélugas du fleuve Saint-Laurent sont parmi les nombreuses espèces qui profiteront du vaste plan de dépollution de ce cours d'eau.



Robert Michaud, « Gremm »

LE CLIMAT

Le climat du Canada se caractérise avant tout par sa diversité. Les températures et les précipitations varient d'une région et d'une saison à l'autre. Alors que dans le Grand Nord les températures ne s'élèvent au-dessus de 0°C que pendant quelques mois de l'année, la plupart des Canadiens vivent dans une bande longeant la frontière sud du pays sur une largeur de 300 km où, au moins huit mois sur douze, ils connaissent des printemps doux, des étés chauds et des automnes d'une agréable fraîcheur.

Le paysage se transforme au gré des saisons et selon que la nature est dans un état de léthargie ou en pleine croissance, les Canadiens s'adonnent au ski nautique ou au ski alpin. Mais l'importance des saisons dans les variations de températures et les heures d'ensoleillement ne doit pas faire oublier celle des grandes masses d'air. Le mouvement habituel de l'air, d'ouest en est, se trouve perturbé en hiver lorsque des masses d'air froid et sec descendent de l'Arctique et, en été, quand l'air chaud des tropiques monte du sud-est. Il faut ajouter à ces facteurs l'effet des chaînes de montagnes, des grandes plaines et des grandes masses d'eau.

Le climat de la côte ouest

La côte de la Colombie-Britannique possède le climat le plus tempéré au Canada, en raison des vents doux et humides qui soufflent de l'océan Pacifique. Les villes les plus peuplées de la province, Vancouver et Victoria, connaissent des étés frais et relativement secs, alors que les hivers y sont doux et humides. Les chutes de neige sont peu fréquentes et celle-ci fond habituellement le jour même.

Le massif montagneux de la cordillère Ouest, qui comprend les chaînes Côtières et les montagnes Rocheuses, empêche l'air chaud et humide du Pacifique d'atteindre la plaine intérieure des Prairies. Cette barrière force l'air humide à s'élever au-dessus des montagnes, où il se refroidit pour retomber sur le versant ouest où



ASC



ASC

l'on enregistre donc de fortes précipitations — de la pluie à basse altitude et de la neige dans les hauteurs. Les vallées situées entre les chaînes de montagnes reçoivent beaucoup moins de précipitations et connaissent des étés chauds et parfois même torrides.

Les Prairies

Situées dans la partie canadienne de la vaste plaine centrale de l'Amérique du Nord, les Prairies s'étendent des montagnes Rocheuses, à l'ouest, jusqu'aux Grands Lacs. Cette région connaît des hivers froids et des étés très chauds, avec relativement peu de précipitations. Ainsi, au sud de la Saskatchewan, la moyenne annuelle des précipitations est inférieure à 300 mm. La province la plus arrosée des plaines centrales, le Manitoba, reçoit environ 500 mm de précipitations par année.

Des printemps pluvieux et des automnes secs ont contribué à faire des Prairies canadiennes l'une des premières régions de culture des céréales dans le monde. Mais la production agricole dans cette région n'est pas à l'abri de certains risques, tels que l'érosion éolienne, les orages et les tempêtes de grêle, et les gels inopportuns au début de l'automne.

Le chinook est l'une des particularités climatiques les plus surprenantes des Prairies. Vent chaud et habituellement sec, il souffle sur une bonne partie du sud de l'Alberta en hiver. Il descend des Rocheuses, entraînant parfois des hausses de température de 16°C en une journée.

La région des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Plus de la moitié de la population canadienne vit à proximité des Grands Lacs ou le long du fleuve Saint-Laurent. Dans cette région, les chutes de neige sont abondantes en hiver. Le printemps y est plutôt capricieux : on a déjà enregistré des températures allant jusqu'à 28°C en mars ou par contre, jusqu'à -17°C en avril.

En général, les étés sont plus longs et plus humides dans cette région que dans le reste du Canada. La chaleur est tempérée quelque peu par la fréquence des précipitations. La moyenne des températures durant le jour atteint près de 20°C de la mi-juin à la mi-septembre, et il n'est pas rare que sévissent des vagues de chaleur pouvant durer jusqu'à une semaine et au cours desquelles les températures peuvent dépasser les 30°C.

Les provinces de l'Atlantique

L'influence conjuguée des masses d'air en provenance de l'est du Canada et des États-Unis et des courants atmosphériques venant de l'océan donne à cette région l'un des climats les plus changeants du pays. En hiver, les températures moyennes peuvent varier considérablement lorsque l'air venant de l'Arctique est déplacé par les fronts résultant des tempêtes maritimes. Les chutes de neige sont assez abondantes, et il y a fréquemment du brouillard au printemps et au début de l'été. Le mois le plus chaud est juillet, les températures moyennes y oscillant entre 16 et 18°C.

Le Nord

La zone de la forêt boréale s'étend d'un bout à l'autre du pays au nord des Prairies et de la région fortement peuplée des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Cette zone est habituellement recouverte de neige pendant plus de la moitié de l'année, et la période au cours de laquelle la température n'y tombe pas sous 0°C ne dure qu'à peine deux mois. Les précipitations y sont faibles sauf le long de la côte du Labrador qui subit l'influence de l'Atlantique.

Plus au nord, au-delà de la zone de croissance des arbres, s'étend la région de l'Arctique où les températures ne s'élèvent au-dessus de 0°C que durant quelques semaines en tout. À quelques pieds de la surface, recouverte en été d'une végétation à la fois persistante et délicate, le sol demeure gelé en permanence.

L'adaptation aux conditions climatiques

Au cours des siècles, les Canadiens ont appris à se prémunir contre le climat et ses caprices et, en quelque sorte, à les respecter. De vaines tentatives pour faire démarrer une voiture les matins où le mercure marque -30°C ne sont sans doute pas étrangères à tel sentiment de respect pour Mère Nature qui persiste dans le subconscient national en dépit de toutes les commodités protégeant contre froid et chaleur extrêmes : techniques modernes d'enlèvement de la neige, centres commerciaux chauffés ou climatisés, installations récréatives intérieures, édifices à bureaux reliés par des passages abrités. Au reste, la plupart des Canadiens semblent apprécier la ronde des quatre saisons et de leur charme respectif.

Moyennes de températures et de précipitations

	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Par an
Vancouver					
<i>Température (°C)</i>					
Maximums quotidiens	5,2	12,8	21,9	13,6	13,5
Minimums quotidiens	-0,2	4,7	12,6	6,4	6,0
Moyenne	2,5	8,8	17,3	10,0	9,8
<i>Précipitations (mm)</i>					
Pluie	130,7	59,3	32,0	114,0	1055,5
Neige	25,7	0,3	0,0	0,0	60,4
Total	153,8	59,6	32,0	114,0	1112,6
Regina					
<i>Température (°C)</i>					
Maximums quotidiens	-12,6	9,4	26,1	11,9	8,5
Minimums quotidiens	-23,2	-2,8	11,7	-1,5	-4,1
Moyenne	-17,9	3,3	18,9	5,2	2,2
<i>Précipitations (mm)</i>					
Pluie	0,3	14,3	53,3	11,4	287,2
Neige	20,0	10,9	0,0	8,2	115,7
Total	16,6	23,7	53,3	18,8	384,0
Toronto					
<i>Température (°C)</i>					
Maximums quotidiens	-2,5	11,5	26,8	14,6	12,4
Minimums quotidiens	-10,9	0,8	14,2	3,9	2,1
Moyenne	-6,7	6,2	20,6	9,3	7,3
<i>Précipitations (mm)</i>					
Pluie	21,3	61,8	71,4	61,0	637,2
Neige	33,4	7,4	0,0	0,9	131,2
Total	50,4	70,0	71,4	61,8	761,5
Montréal					
<i>Température (°C)</i>					
Maximums quotidiens	-5,7	10,6	26,1	13,3	10,9
Minimums quotidiens	-14,6	0,8	15,6	4,1	1,5
Moyenne	-10,2	5,7	20,9	8,7	6,2
<i>Précipitations (mm)</i>					
Pluie	23,7	63,5	90,0	73,8	722,9
Neige	52,7	9,7	0,0	1,7	235,1
Total	72,0	74,1	90,0	75,5	946,2
Halifax					
<i>Température (°C)</i>					
Maximums quotidiens	-0,1	7,9	21,7	13,4	10,7
Minimums quotidiens	-8,1	0,0	13,0	5,5	2,6
Moyenne	-4,1	4,0	17,4	9,5	6,6
<i>Précipitations (mm)</i>					
Pluie	97,5	86,1	97,1	119,2	1157,3
Neige	45,7	13,0	0,0	1,7	198,6
Total	143,3	100,5	97,1	121,0	1361,4
Saint-Jean (Terre-Neuve)					
<i>Température (°C)</i>					
Maximums quotidiens	-0,5	4,5	20,2	10,4	8,6
Minimums quotidiens	-7,2	-2,2	10,7	3,4	1,0
Moyenne	-3,9	1,2	15,5	6,9	4,8
<i>Précipitations (mm)</i>					
Pluie	77,9	78,1	75,3	140,6	1157,3
Neige	81,4	34,6	0,0	4,4	359,4
Total	155,8	115,6	75,3	145,5	1513,6

Données provenant de *Données des principales stations*, publication du Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada, 1983.



L'AGRICULTURE

L'agriculture, élément vital de l'économie du Canada depuis des siècles, garde une importance capitale dans ses échanges commerciaux.

Un des plus grands producteurs d'aliments du monde, le Canada est reconnu principalement pour l'excellence de ses céréales, oléagineux et légumes, ainsi que pour ses viandes et produits laitiers de haute qualité. Ses pratiques culturales, sa technologie dans les domaines des engrais et des aliments destinés aux animaux, son matériel et ses méthodes de gestion ont contribué à assurer sa réussite dans la production de récoltes et l'élevage du bétail.

Ses quelque 488 000 fermiers, soit environ 2 % de la population du pays (25,4 millions d'habitants en 1986) et 4 % de sa main-d'œuvre (11 millions) constituent le secteur agricole. Le secteur du conditionnement des aliments, des services alimentaires et des industries connexes occupe 1,5 million de personnes, soit 15 % de la population active. Environ 7,5 % du produit intérieur brut du Canada provient de ces deux secteurs.

Les terres agricoles

Le Canada, deuxième pays du monde par sa superficie, s'étend sur une distance de 5 500 km, de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique; sa frontière méridionale est à la même latitude que le nord de l'Italie et sa frontière septentrionale se situe dans le Grand Nord. C'est un vaste territoire occupant plus de 9,9 millions de kilomètres carrés dont seulement 7 %, soit 70 millions d'hectares formant une étroite bande en bordure de la frontière sud, sont cultivables.

Dans la plupart des régions du pays, la température descend au-dessous du point de congélation en hiver, constituant par le fait même un puissant moyen de contrôle biologique: les insectes porteurs et les agents pathogènes ne peuvent survivre au froid. Le Canada jouit, par conséquent, d'une excellente réputation dans le monde entier pour son bétail vigoureux, qui résiste aux maladies, et pour ses récoltes de qualité supérieure.

Le Canada compte quatre grandes régions agricoles: Atlantique, Centre,



Le marché Kensington, à Toronto



Des agriculteurs à Riceton (Saskatchewan)

Prairies et Pacifique. On cultive dans la région de l'Atlantique quelques-unes des meilleures variétés de pommes de terre de l'Amérique du Nord. Aussi trouve-t-on dans cette région d'imposantes installations de conditionnement, à la fine pointe de la technologie. Les cultures horticoles, qu'il s'agisse de pommes ou de «bleuets» (nom donné à la myrtille canadienne), abondent également dans cette région. La plupart des cultivateurs s'adonnent à la fois aux cultures commerciales (fruits, légumes, fourrages) et à l'élevage de vaches laitières.

Les riches basses terres du Saint-Laurent s'étendent dans la région la plus peuplée du Canada. On y retrouve à la fois d'élégantes villes modernes et de vastes étendues de terres agricoles fertiles où l'on cultive des légumes, du tabac et d'autres denrées traditionnelles. Le climat doux offre suffisamment d'ensoleillement et de précipitations pour assurer aux cultivateurs d'excellentes récoltes de raisins, de cerises, de pêches et d'autres fruits. Le bétail et les produits laitiers constituent les éléments de base de l'agriculture dans cette région où la récolte du sirop d'érable et du miel représente depuis longtemps un appoint non négligeable pour les agriculteurs.

La plupart des importantes usines de conditionnement des aliments sont groupées dans cette région centrale en raison d'une population locale nombreuse, d'une infrastructure industrielle

bien établie et de l'existence d'excellentes voies de transport.

Soixante-quinze pour cent des terres agricoles du Canada se retrouvent cependant dans les plaines intérieures de la région des Prairies. Les hivers y sont longs et rigoureux, les étés chauds et ensoleillés, les précipitations peu abondantes. En dépit de ces conditions, la technologie moderne a transformé le sud de cette région en une zone d'aridoculture productive. Il y a 50 ans, la canicule, la sécheresse et les vents violents dépouillaient chaque été le sol de sa mince couche de terre arable. En mettant au point des techniques agricoles entièrement nouvelles, on a réussi à faire de cette contrée l'une des terres céréalières les plus fertiles au monde, où croissent annuellement plus de 35 millions de tonnes de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de colza canola et de lin. Les plaines intérieures accueillent, en outre, sur quelque 20 millions d'hectares d'herbages et de pâturages, certains des plus importants troupeaux de bovins du Canada.

Les terres agricoles de la région du Pacifique bénéficiant d'un climat chaud et humide, les récoltes de fruits et de légumes y sont magnifiques. Comme ceux de l'Atlantique, les cultivateurs de cette région s'adonnent à la fois aux cultures commerciales et à l'élevage de vaches laitières. Ils récoltent également du miel en abondance.

VOICI LE CANADA



Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Les céréales et les oléagineux

Au Canada, le blé occupe la première place comme culture de plein champ et comme produit agricole d'exportation. Chaque année, près de 14 millions d'hectares sont ensemencés dans les Prairies, produisant plus de 25 millions de tonnes de blé, dont environ 80 % sont exportées.

Le blé roux de printemps de l'Ouest canadien, qui possède d'excellentes qualités meunières, et le blé dur à forte teneur en gluten, essentiel à la fabrication des pâtes alimentaires, sont deux variétés de blé canadien fort populaires.

Après le blé, l'orge est la culture céréalière et la céréale secondaire d'exportation la plus importante au Canada. L'orge, l'avoine, le seigle et le maïs cultivés au Canada servent principalement à alimenter le bétail et la volaille.

Le canola, graine oléagineuse obtenue par des scientifiques canadiens à partir de la graine de colza, grâce à des manipulations génétiques, est en train d'acquiescer ses lettres de noblesse sur les marchés étrangers. Le canola donne une huile comestible de très haute qualité qui peut servir d'huile à salade ou de cuisson et entrer dans la fabrication de la graisse végétale ou de la margarine. Les résidus de l'extraction de l'huile, les tourteaux, riches en protéines, sont incorporés au fourrage des bovins.

Le bétail

Le Canada possède d'importants troupeaux de bovins de boucherie, de vaches laitières et de porcs.

Son cheptel bovin, d'environ 8 millions de têtes, se compose principalement d'Aberdeen-Angus, de Charolais, de Herefords, de Limousins, de Simmentals et de Shorthorns. Les animaux de race représentent environ 5 % de ce cheptel. Les bovins du Canada, élevés dans un des environnements les plus sains du monde, sont réputés pour leurs capacités de croissance et de reproduction, pour la qualité de leur viande et pour leur longévité en parcours. L'amélioration génétique des bovins a progressé rapidement au Canada au cours des dernières années, grâce à l'insémination artificielle et à la transplantation d'embryons.

Environ 85 % des 1,7 million de vaches laitières canadiennes sont de la race Holstein. La production moyenne de lait d'une vache laitière Holstein adulte, élevée selon les méthodes agronomiques canadiennes, est de 7 700 kg par année.

L'insémination d'environ 75 % des vaches laitières s'effectue à l'aide de sperme congelé. C'est ainsi que les éleveurs canadiens ont réussi à obtenir des vaches laitières renommées pour leur production laitière et leur longévité.

La population porcine du Canada dépasse les 10 millions de têtes et compte environ 1,1 million d'animaux géniteurs.

Destiné à l'élevage intensif, le porc canadien est apprécié pour sa haute teneur en viande maigre, sa résistance et, d'une façon générale, pour sa qualité.

Les excellents noyaux fondateurs de bovins, de vaches laitières et de porcs canadiens sont utilisés dans le monde entier.

La répartition sur le territoire canadien des entreprises avicoles est proportionnelle à la concentration de la population. Les secteurs de la production avicole et du conditionnement de la volaille sont hautement mécanisés.

La volaille est presque exclusivement élevée à l'intérieur. Notons qu'une personne peut assurer seule le fonctionnement d'un élevage capable de produire plus d'un million de douzaines d'œufs par année. Un seul entrepreneur peut manipuler 350 000 poulets à griller qui produiront 640 tonnes de viande annuellement.

L'équipement

L'industrie agricole a largement recours au matériel manufacturé au Canada pour le défrichage, le drainage et l'irrigation des terres, l'élevage du bétail et la production laitière, l'exploitation en culture sèche, la manutention, l'entreposage et le conditionnement des grains, ainsi que pour la pratique des cultures particulières et horticoles.

Le Canada, expert reconnu dans la fabrication de matériel d'aridoculture, de gros tracteurs à quatre roues motrices, de moissonneuses-batteuses et de machines à récolter le tabac, exporte plus de 60 % de l'équipement qu'il fabrique.

En aridoculture, tous les efforts sont déployés en vue de labourer, semer et récolter sans retourner le sol. Les Canadiens ont été les premiers à mettre au point les chisels, les désherbeurs à tiges rotatifs, les dépierreuses, les semoirs et autres machines perfectionnées qui permettent de pratiquer la culture céréalière non irriguée.

Parmi les plus récentes innovations canadiennes, mentionnons l'organe de coupe flottant, qui suit les dénivellations du terrain lors des récoltes, les blancheurs à fruits et légumes à faible consommation d'énergie, qui aident à prévenir la détérioration pendant l'entreposage, et les machines à désosser, qui, d'un seul coup, détachent avec précision la viande des os.

La recherche et le développement

Les scientifiques canadiens étudient tous les aspects de l'élevage du bétail et de la production de récoltes afin d'améliorer les techniques d'élevage et le rendement.

Les recherches entreprises sur les bovins, par exemple, visent la production d'animaux à taux de croissance rapide, donnant une viande d'excellente qualité, bons valorisateurs des fourrages et mieux adaptés au climat canadien.

Les chercheurs canadiens ont mis au point un procédé unique pour la congélation d'aliments liquides et semi-liquides, sous forme de granules homogènes. Cette innovation a débouché sur la production d'œufs en granules qui, reconstitués sans aucun apport d'eau, conservent leur fraîcheur. Ces œufs sont destinés aux cuisines des hôtels, restaurants et autres établissements où l'entreposage des œufs pose souvent un problème.

Le Canada joue également un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une méthode d'irradiation des aliments qui soit sans danger et permette de détruire les bactéries et de prolonger la durée de conservation des produits agricoles et alimentaires frais et congelés.

L'industrie agricole canadienne est en plein essor. Elle doit son haut rendement aux travaux de recherche, à ses méthodes d'élevage et à la qualité de sa gestion, à l'utilisation de machines perfectionnées et à la solide infrastructure qui assure le transport de ses produits.



L'ÉNERGIE

L'essor spectaculaire qui a permis au Canada de devenir une puissance industrielle d'envergure mondiale a été favorisé par l'abondance de ressources énergétiques peu coûteuses et variées : pétrole, gaz naturel, charbon, uranium et énergie hydro-électrique. La production du secteur énergétique était évaluée à 60 milliards de dollars en 1986; un travailleur canadien sur trois y était employé. De grands secteurs industriels de l'économie canadienne — pâtes et papiers, minéraux non métalliques, produits chimiques, raffineries et raffineries — dépendent de leur accès à des sources d'énergie à faible coût pour demeurer concurrentiels sur les marchés mondiaux. Mais, en dépit de son importance, le secteur canadien ne représente que 4 % de l'énergie produite dans le monde, le Canada se classant au second rang, derrière les États-Unis parmi l'ensemble des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Le commerce énergétique

L'énergie est le deuxième produit d'exportation du Canada après les automobiles. Les transactions portant sur l'énergie représentent environ 10 % du commerce extérieur du pays. Enregistrant un solde exportateur net à ce poste depuis 1983, le Canada vend à l'étranger la plupart des grands produits énergétiques : pétrole, gaz naturel, produits tirés du raffinage du pétrole, charbon, uranium et électricité.

Exportations

En valeur, les principales exportations énergétiques du Canada sont le pétrole brut, notamment le pétrole brut lourd (dont seulement une faible partie peut être raffinée au Canada) et le gaz naturel. Les États-Unis sont le premier client du Canada dans ce domaine et sont seuls à offrir un débouché pour ces deux produits (90 % du pétrole brut lourd, 20 % du pétrole brut léger, 25 % du gaz naturel).



Le barrage Bassano
(Alberta)



Les exportations d'énergie électrique aux États-Unis occupent une place de plus en plus importante dans les échanges internationaux du Canada (environ 10 % de la production canadienne en 1987). Ces exportations devraient augmenter, notamment en provenance du Québec et de la Colombie-Britannique, étant donné que le Canada construit de nouvelles lignes de transport pour répondre à la demande croissante d'électricité aux États-Unis.

L'industrie du charbon est fortement axée sur le marché d'exportation. Les mines de l'ouest du pays exportent annuellement la moitié de leur production, la plus grande partie allant aux aciéries japonaises.

Le Canada est le premier exportateur mondial d'uranium. Plus de 30 % des réserves mondiales d'uranium s'y trouvent. Près de 85 % de la production canadienne est exportée, servant de combustible dans des centrales nucléaires (les conditions de vente, fixées par le gouvernement canadien, sont extrêmement rigoureuses). Les États-Unis, qui absorbent plus du tiers des exportations canadiennes d'uranium, le Japon et les pays d'Europe de l'Ouest représentent les principaux marchés du Canada.

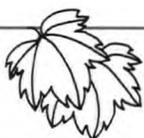
Importations

Bien que le Canada soit un exportateur net d'énergie, il importe du pétrole brut en provenance de la mer du Nord, du Venezuela et du Nigeria, ainsi que des produits pétroliers et du charbon des États-Unis. En dépit d'un réseau étendu de transport par pipeline, il est, en effet, souvent plus économique d'expédier ces produits de l'Ouest canadien aux États-Unis et d'importer les mêmes produits pour desservir les villes de l'est du Canada.

Le pétrole brut

L'industrie pétrolière canadienne est concentrée dans l'Ouest. Presque toute la production de pétrole brut provient de l'Alberta et de la Saskatchewan. S'il existe encore d'importantes réserves de pétrole, les gisements classiques de l'Ouest diminuent. Les nouvelles sources d'approvisionnement devront provenir de projets à coût et à risque plus élevés : mise en valeur du pétrole lourd, des sables bitumineux, des gisements situés en mer et dans les régions très éloignées. Conscients du fait que l'exploitation de ces nouvelles sources de pétrole sera coûteuse et qu'elle exigera l'utilisation de nouvelles techniques, le gouvernement fédéral et les provinces accordent une aide, au cas par cas, selon la viabilité économique de chaque projet.

VOICI LE CANADA



Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Les sables bitumineux de l'Ouest canadien renferment la plus grande partie des réserves de pétrole du pays. On les estime égales à la somme des réserves de l'Arabie saoudite, du Koweït et des Émirats arabes unis. Deux usines d'extraction et d'enrichissement du pétrole fonctionnent déjà, et plusieurs nouveaux projets en sont au stade de la planification.

Des découvertes majeures ont également été faites dans la mer de Beaufort, dans l'Arctique ainsi qu'au large de la côte est de Terre-Neuve. On envisage d'exploiter certains de ces gisements.

Le gaz naturel

Les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan fournissent l'ensemble du gaz naturel canadien (90 % de la production totale en Alberta). Contrairement au pétrole, les réserves de gaz disponibles en provenance des gisements classiques continuent de s'accroître. D'importantes nappes de gaz ont été découvertes dans les régions reculées et au large des côtes, notamment dans le delta du fleuve Mackenzie et dans la mer de Beaufort, les îles de l'Arctique et au large de la côte est. Ces réserves pourraient accroître considérablement les quantités de gaz produites.

L'électricité

L'électricité est l'une des sources d'énergie qui enregistre la croissance la plus rapide au Canada. Avec la diminution des réserves de pétrole classique, on prévoit que l'électricité jouera un rôle encore plus important à l'avenir.

À l'échelle mondiale, le Canada se classe cinquième pour ce qui est de la capacité de production d'énergie électrique. Ce sont essentiellement des centrales hydrauliques (eau) et des centrales thermiques alimentées au combustible nucléaire et au charbon qui satisfont à ses besoins. Mais de petites quantités d'électricité sont produites à partir du pétrole et du gaz naturel.

Hydro-électricité

L'énergie hydraulique est la principale source d'électricité au Canada, fournissant près des deux tiers de la production totale et représentant environ 15 % de la production hydro-électrique mondiale. Les ressources hydro-électriques sont mieux réparties à travers le pays que d'autres ressources énergétiques, mais le Québec possède 45 % de la capacité de

production hydro-électrique du Canada. Si la majorité des sites les plus facilement accessibles et les moins coûteux ont déjà été mis en valeur, certains pourraient être exploités de façon économique au Québec et en Colombie-Britannique.

L'énergie nucléaire

L'énergie hydro-électrique demeurera vraisemblablement la principale source d'électricité au Canada dans un avenir prévisible. Cependant, la part d'électricité provenant des centrales nucléaires, actuellement de 15 %, devrait augmenter, en particulier en Ontario, province canadienne la plus industrialisée; environ la moitié de l'énergie électrique y est produite par des centrales nucléaires dotées de réacteurs CANDU, conçus au Canada. Elles utilisent l'uranium extrait des mines de l'Ontario et de la Saskatchewan.

Le charbon

Le charbon est utilisé principalement pour produire de l'énergie électrique, surtout dans les provinces qui possèdent d'importantes réserves houillères — Alberta, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick. Il est utilisé ainsi également en Ontario, province qui ne possède pas de houille mais en importe de l'Ouest canadien et des États-Unis.

Les énergies renouvelables

Les Canadiens sont conscients que la plus grande partie des vastes ressources énergétiques du pays ne sont pas inépuisables. Ainsi, ils se soucient de plus en plus d'utiliser le combustible de façon efficace, en isolant leurs maisons et en conduisant des voitures de relativement petite taille, par exemple. En outre, ils se sont engagés à accorder une plus grande place aux sources d'énergie renouvelables qui jouent déjà un rôle important dans la production énergétique canadienne (environ 20 % de la demande totale du pays, si on inclut la production hydro-électrique). La biomasse, et en particulier la bioénergie tirée des déchets de bois, le rayonnement solaire, le vent, l'énergie tirée de petites installations hydrauliques et l'énergie géothermique sont les principales sources à ce chapitre. On s'en sert pour produire des combustibles liquides, de l'électricité ou de la chaleur.

Leur utilisation devrait se répandre à l'avenir, les Canadiens craignant les répercussions de l'exploitation des sources

classiques d'énergie sur l'environnement. Un important effort de recherche et de développement est engagé pour améliorer la viabilité économique des sources d'énergie renouvelables.

La recherche et le développement (R-D)

Vingt pour cent de chaque dollar dépensé dans des activités de R-D au Canada sont consacrés au secteur de l'énergie. Les scientifiques s'efforcent de mettre au point des méthodes d'utilisation efficaces des ressources énergétiques du pays tout en améliorant l'environnement physique, la compétitivité des industries, la sécurité énergétique et la qualité de la vie au Canada.

Certains des travaux en cours portent sur la mise au point de nouvelles techniques d'extraction et de traitement des sables bitumineux et des gisements de pétrole lourd, de nouvelles méthodes permettant d'étendre l'utilisation du charbon tout en respectant des normes environnementales de plus en plus rigoureuses, de moyens visant à mettre en valeur économiquement les ressources situées dans les régions lointaines sans nuire à l'environnement, ainsi que sur des combustibles de remplacement destinés à rendre le secteur des transports moins tributaire du pétrole. Enfin, l'effort de recherche vise à encourager l'utilisation des sources d'énergie renouvelables afin de diversifier et combiner au mieux toutes les formes d'énergie.

Consommation d'énergie au Canada (en pourcentage)

Pétrole	40
Gaz naturel	28
Électricité (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques)	28
Énergies renouvelables	4

Source : Énergie, Mines et Ressources Canada, Statistiques de 1987.



Forage pétrolier sous-marin (Terre-Neuve)

LES TRANSPORTS

L'histoire du Canada est étroitement liée à celle des transports — et à la victoire graduelle de ceux-ci sur les obstacles naturels.

Second pays du monde par sa superficie, le Canada se place au 28^e rang par sa population qui est dispersée sur 9 970 610 km² (5 500 km de l'Atlantique au Pacifique). Pour maintenir sa cohésion, il doit donc disposer d'un réseau de transport efficace qui facilite le déplacement des personnes et des marchandises ainsi que l'acheminement de ses produits vers les marchés étrangers.

Pour construire et entretenir ce réseau, les Canadiens ont surmonté d'énormes obstacles naturels. En hiver, il faut constamment dégager les routes, les pistes d'aéroport et les voies de chemins de fer enneigées. Dans de nombreuses régions, les voies navigables ne sont ouvertes qu'en été. Des chaînes de montagnes escarpées, de vastes étendues occupées par des landes de mousse et la toundra, des forêts presque impénétrables et d'énormes écarts de température mettent à dure épreuve les compétences des ingénieurs et des constructeurs.

En dépit de ces obstacles, le Canada a créé un réseau de moyens de transport extrêmement avancé. Il a plus de kilomètres de routes et de voies ferrées par habitant que la plupart des autres pays, y compris les États-Unis, et il a été un pionnier de l'utilisation de pipelines pour le transport à grande distance de pétrole, de gaz et d'autres produits en vrac. Des réseaux associant différents modes de transport (métros, autobus, trains de banlieue) existent dans toutes les grandes agglomérations, généralement proches d'aéroports modernes. Une industrie maritime spécialisée prospère sur les côtes est et ouest et sur les Grands Lacs.

C'est aux scientifiques et aux ingénieurs canadiens que revient le mérite d'avoir mis au point une technologie qui a fait du Canada un expert en matière de transport.



ISTC



Canada Steamship Lines

Air Canada

Les transports routiers

Les premiers colons comptaient surtout sur les rivières et les lacs pour se déplacer. Aussi, les premières routes furent-elles rudimentaires. Les constructions routières n'ont vraiment pris leur essor qu'au XX^e siècle, avec l'apparition des premières automobiles.

Aujourd'hui, il y a plus de 300 000 km de routes à revêtement et 530 000 km de routes sans revêtement dans le pays. La route transcanadienne, terminée en 1962, est la plus longue route nationale du monde.

L'automobile est le mode de transport par excellence des Canadiens (une automobile pour deux habitants : plus

de véhicules routiers par personne que dans n'importe quel autre pays, sauf les États-Unis).

Les autocars interurbains offrent les services de transport en commun les plus nombreux. Plus de 1 000 exploitants ou transporteurs desservent plus de 3 400 localités (les écoliers inclus).

La route constitue également l'un des moyens de transport des marchandises les plus utilisés. En 1986, 40 % des recettes du transport de marchandises au Canada ont été générées par l'industrie du camionnage qui est extrêmement adaptable. Des camions géants — véhicules tout terrain dans le Nord — transportent de prodigieuses

VOICI  LE CANADA

Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

quantités de charbon, de minerai, de billes de bois et de matériaux de construction, tandis que des véhicules de livraison à haut rendement énergétique affrontent chaque jour les encombrements des villes.

Les transports ferroviaires

Les chemins de fer ont joué un rôle extrêmement important dans l'histoire du Canada. Le prolongement de la voie ferrée vers l'ouest, jusqu'en Colombie-Britannique (1885), a fait du «rêve national» une réalité — un Canada unifié s'étendant d'un océan à l'autre.

Les chemins de fer demeurent un des principaux modes de transport des marchandises. La Compagnie de chemins de fer Canadien National et la société Canadien Pacifique Ltée exploitent la plupart des services ferroviaires nationaux de transport de marchandises.

Le transport ferroviaire interurbain des voyageurs est assuré par la société d'État VIA Rail Canada Inc. (6 000 000 de voyageurs en 1988).

Les transports maritimes

Le Canada a un littoral continental de 59 509 km et 3 000 km de voies navigables intérieures. Ces voies navigables jouent un rôle extrêmement important dans son réseau de transports.

En 1987, on a vu 294 600 000 tonnes de marchandises passer par les ports canadiens, 25 grands ports en eaux profondes et environ 650 ports moins importants. La plupart des ports en eaux profondes se trouvent sur les côtes est et ouest, ainsi que sur la Voie maritime du fleuve Saint-Laurent.

La Voie maritime du Saint-Laurent, véritable triomphe de la technique, permet aux navires transocéaniques de pénétrer à l'intérieur du continent. Elle s'étend de l'océan Atlantique à l'extrémité occidentale du lac Supérieur; elle est navigable sur toute sa longueur pendant environ neuf mois par année et, depuis 1970, grâce aux brise-glaces de la Garde côtière canadienne, jusqu'à Montréal pendant toute l'année.

Les transports aériens

L'industrie aéronautique canadienne a connu une prodigieuse croissance au cours des 30 dernières années. Le nombre d'appareils sous pavillon a augmenté de 420 % entre 1960 et 1987; celui des personnes transportées par des compagnies commerciales, de 560 %, soit environ 32 millions de voyageurs en 1987.

Deux grandes compagnies canadiennes desservent des lignes intérieures et internationales. Plusieurs autres offrent des services réguliers d'avions à réaction sur les marchés régionaux, ou des liaisons entre le Canada et les États-Unis. En outre, quelque 1 100 transporteurs aériens assurent des services réguliers, des services spécialisés et des vols nolisés dans tout le pays.

Les services aériens sont d'une importance vitale pour les collectivités du Nord qui, bien souvent inaccessibles par d'autres modes de transport, en sont entièrement tributaires pour leur approvisionnement en produits de première nécessité.

La technologie

Pour mettre à la disposition des populations urbaines des moyens efficaces de se déplacer, on construit au Canada les véhicules ferroviaires légers et les rames de métro les plus automatisés du monde ainsi que les trains-blocs gros porteurs. On conçoit de nouveaux systèmes de transport à la portée des personnes âgées et des handicapés.

On continue à innover dans le domaine des avions destinés au service de navette (turbopropulseur et turboventilateur), domaine dans lequel le Canada s'est aventuré le premier. C'est au Canada que l'on a mis au point les seuls aéronefs du monde capables, en dix secondes, d'écoper 6,6 tonnes d'eau en rasant la surface d'un lac et de le déverser sur un incendie de forêt avec une précision parfaite. C'est le Canada également qui est à la pointe de l'élaboration d'instruments de navigation de haute technicité, comme le système d'atterrissage aux micro-ondes.

Les Canadiens sont encore à la pointe du progrès dans le domaine de la technologie maritime. Ils ont à leur actif des cargos auto-déchargeants, des brise-glaces capables de naviguer dans l'Arctique, une combinaison de plongée cinq fois plus résistante que l'acier et pourtant sans pesanteur dans l'eau, les seuls sous-marins au monde qui transportent des passagers, et le submersible monoplace le plus perfectionné du monde.

Le Canada a mis au point de nouveaux autocars interurbains destinés à l'Amérique du Nord. Il procède également à des essais de carburants de remplacement, notamment en mettant en service des autobus fonctionnant au gaz naturel.

Avec le lancement d'*Alouette 1*, le Canada est devenu la troisième nation présente dans l'espace en 1962. Depuis, il a acquis une solide réputation internationale dans le domaine de la technologie aérospatiale, avec des réalisations telles que le «Canadarm», ou bras manipulateur, conçu pour le programme américain de navette spatiale et, grâce à sa nouvelle agence spatiale, il participera au programme américain de construction d'une station spatiale.

Depuis toujours, le Canada a eu à résoudre le problème de la création d'un réseau de transport efficace et souple, capable d'acheminer à destination marchandises et voyageurs sur des milliers de kilomètres, dans des conditions extrêmement difficiles. À l'avenir comme dans le passé, les Canadiens devront donc faire preuve de cette compétence et de cette imagination qui ont fait leur réputation.

Points importants

- Les recettes de l'industrie des transports s'élèvent à plus de 48 milliards de dollars par an et assurent un emploi, directement ou indirectement, à plus de 1 million de Canadiens.
- Chaque jour, 140 000 Canadiens effectuent des déplacements interurbains par autocar, par train ou par avion.
- Les trains, les camions et les navires canadiens transportent plus de 2 000 000 de tonnes de marchandises par jour.
- Le réseau de transport comprend 886 aéroports homologués, 501 ports, havres et quais de l'État, 95 670 km de voies ferrées, et 840 000 km d'autoroutes et de routes.
- Avec ses 196 000 km, le réseau de pipelines du Canada, qui assure le transport de pétrole, de gaz et d'eau, est le second au monde.
- La Transcanadienne (terminée en 1962) est la route nationale la plus longue du monde (7 699 km).
- La Voie maritime du Saint-Laurent constitue le plus long système fluvial du monde (3 769 km).



LE MULTICULTURALISME

Que l'on se promène à Toronto, à Montréal ou à Vancouver, on rencontre des gens venus des quatre coins du globe et, au hasard des rues, des restaurants jamaïcains, polonais, chinois, italiens, grecs ou vietnamiens se disputent allègrement la clientèle. La télévision et la radio, quant à elles, diffusent des émissions en français et en anglais, mais également en espagnol, en hindi ou en mandarin. Voilà le visage du Canada d'aujourd'hui : une société multiculturelle dont la diversité se manifeste à tout instant.

La notion de multiculturalisme adoptée par le Canada veut que chacun, quelles que soient ses origines, soit libre de conserver et d'enrichir son patrimoine culturel tout en étant membre à part entière de la société canadienne.

Histoire

C'est sur les fondements de la société autochtone, elle-même pluriculturelle plurilingue, que s'est édifié le multiculturalisme canadien. De l'influence réciproque des premiers explorateurs français et britanniques (XVII^e et XVIII^e siècles) est née une culture originale avec ses fêtes et ses propres habitudes alimentaires et vestimentaires.

Les dernières décennies du XIX^e siècle et les premières années du XX^e ont vu nombre d'émigrants de l'est et du nord de l'Europe s'établir au Canada en quête de terres et de liberté, ce qui a encore ajouté à la couleur et aux traditions du pays.

Plus récemment, de nouveaux immigrants ont achevé de faire du Canada un pays véritablement multiculturel et multiracial. De 31,3 % en 1981, la proportion de la population se réclamant d'une origine ethnique autre que française ou britannique (autochtone comprise) est passée à 37,5 % en 1986, soit 9,38 millions d'habitants sur une population totale de 25,4 millions.

Allemands, Italiens, Ukrainiens, Néerlandais, Scandinaves, Polonais, Amérindiens, Chinois, Juifs, Indo-



Un marché à Hamilton (Ontario)



pakistanaï, Africains, Antillais, Hongrois, Grecs, Yougoslaves, Espagnols, Philippins et Russes constituent les groupes ethniques les plus nombreux.

Enseignement

Il a fallu innover pour tenir compte de la diversité culturelle du pays. Il existe au Canada plus de 70 collectivités culturelles et plus de 60 langues parlées ! Dans nombre d'écoles, les élèves appartiennent à plus de 20 groupes ethniques. On encourage cette diversité : éducation multiculturelle, enseignement de langues d'origine autres que le français ou l'anglais.

L'objectif premier des cours d'éducation multiculturelle donnés dans le cadre des programmes scolaires habituels est d'aider les élèves à comprendre et apprécier des cultures autres que la leur. Les langues d'origine sont généralement enseignées en dehors des heures de classe, les cours étant, dans la mesure du possible, gratuits. Certaines collectivités ethnoculturelles offrent aussi ce genre de

cours parrainés par le gouvernement canadien : 60 langues sont ainsi enseignées à plus de 125 000 élèves (8 000 classes).

En outre, le gouvernement s'efforce de favoriser la recherche multiculturelle et l'établissement de ressources documentaires sur les différentes ethnies, l'élaboration de cours multiculturels et la création de chaires d'études ethniques dans les universités.

Les médias

Depuis plus de 80 ans, des journaux ethniques paraissent dans tout le Canada (112 à Toronto seulement). En tout, plus de 40 cultures trouvent leur expression dans cette presse. Bon nombre de ces publications, comme l'« Écho ukrainien » (*Homin Ukrainy*), dont le tirage dépasse les 13 000 exemplaires, sont d'envergure nationale. Depuis 1958, elles sont regroupées au sein de la Fédération de la presse ethnique du Canada, dont l'un des principaux objectifs est de promouvoir l'unité canadienne.

VOICI  LE CANADA

Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

La radiodiffusion et la télédiffusion ethniques sont également florissantes. Dans cinq villes, huit stations radiophoniques sont autorisées à consacrer la totalité de leurs émissions hebdomadaires à des groupes particuliers (Italiens, Ukrainiens, Allemands, Grecs et Chinois notamment). Toronto possède une chaîne de télévision entièrement réservée aux communautés ethniques et la Colombie-Britannique, province la plus à l'ouest du Canada, un réseau régional de télévision payante en langues ethniques. On compte deux réseaux de câblodiffusion par satellite intéressant des groupes ethniques et plus de 60 stations radiophoniques diffusant régulièrement des émissions s'adressant à diverses ethnies.

Les affaires

Qu'il s'agisse de technologie de pointe (Michael Cowpland), de haute couture (Alfred Sung) ou de haute finance (les frères Reichman), on retrouve à l'échelle internationale le nom de Canadiens qui furent d'abord de simples immigrants.

Au pays, les Canadiens d'origine étrangère sont, dans une proportion de 50%, plus susceptibles de travailler à leur propre compte que les autres citoyens. Étant consciente de l'influence du multiculturalisme, la Chambre de commerce du Canada entretient des relations suivies avec des organismes tels que le Conseil commercial canado-arabe, le Conseil commercial Canada-Europe de l'Est et le Conseil canado-coréen des gens d'affaires. Par ailleurs, la Banque fédérale de développement consulte régulièrement diverses associations commerciales ethniques.

Les arts

Les artistes canadiens sont issus de toutes les parties du monde. De plus en plus d'écrivains éminents ne sont pas de souche française ou britannique. Ces dernières années, des écrivains d'origine italienne, est-européenne et juive se sont fait connaître. Tout récemment, des oeuvres d'écrivains originaires des Antilles (Austin Clarke, Cyril Dabydeen) et d'Amérique du Sud (Ludwig Zeller, Pablo Urbanyi) ont été publiées.

Programmes communautaires

Divers organismes et associations s'attachent à promouvoir activement l'égalité raciale, la compréhension interculturelle et l'esprit civique à l'échelle locale, sous l'égide du gouvernement (programmes multiculturels offrant aide financière et conseils aux groupes communautaires, aux institutions canadiennes et, parfois, aux simples citoyens).

De nombreux programmes communautaires ont pour but premier d'offrir des services aux nouveaux immigrants et de les renseigner sur l'acquisition de la citoyenneté canadienne. Dans un cadre plus général, divers organismes comme la police, les médias, les services de santé et les services sociaux, les syndicats et les administrations municipales s'efforcent d'améliorer les relations interraciales et de faciliter l'adaptation de tous à la diversité culturelle du pays.

Législation et politique

Si, dans l'histoire du Canada, des cas d'injustices navrantes envers les minorités ont été relevés, on s'emploie aujourd'hui à faire disparaître toute discrimination.

Pour servir ses objectifs — égalité, diversité, solidarité communautaire —, le Canada a adopté des mesures et des lois concrètes et prospectives.

En juillet 1988, le gouvernement fédéral a reconnu et mis à l'honneur le caractère évolutif de la société canadienne en adoptant la Loi sur le multiculturalisme canadien. Selon celle-ci, tout citoyen, quelle que soit son origine, doit avoir la possibilité de participer pleinement à la vie collective du pays. La loi vise à encourager et à aider les institutions sociales, culturelles, économiques et politiques canadiennes à prendre en compte le caractère multiculturel du Canada. Elle rend également le gouvernement fédéral responsable de promouvoir le multiculturalisme dans ses ministères et organismes.

La loi se voulait l'aboutissement d'une série d'événements qui se sont échelonnés sur les deux dernières décennies :

- 1971 : le multiculturalisme devient politique officielle du gouvernement. Un modeste programme prévoit l'allocation de subventions aux groupes locaux et associations intéressées, aux réseaux d'aide aux immigrants et aux groupes de défense des citoyens;
- 1972 : on désigne un ministre d'État au Multiculturalisme;
- 1977 : la Loi canadienne sur les droits de la personne établit des mesures de lutte contre la discrimination fondée sur la race, l'origine ou la religion;
- 1981 : le mandat du programme de multiculturalisme englobe les relations interraciales;
- 1982 : les droits à l'égalité et le multiculturalisme, insérés dans la Charte canadienne des droits et libertés, font partie intégrante de la Constitution du Canada;
- 1986 : adoption de mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi;
- 1988 : création par le gouvernement d'une Fondation canadienne des relations interraciales;
- depuis 1971, des politiques et des programmes officiels sur le multiculturalisme ont été adoptés par la majorité des provinces.

Engagement

L'engagement du Canada, face au multiculturalisme, transcende les écrits et les lois. Le multiculturalisme forme la trame même de la société canadienne et, ayant reconnu ce fait fondamental, les Canadiens de toutes les origines culturelles doivent être en mesure de contribuer à la réalisation de leurs objectifs communs d'égalité, d'unité nationale et d'harmonie sociale.



L'AIDE INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT

Au Bangladesh, on offre des prêts et une formation aux femmes pauvres et à ceux qui ne possèdent pas de terre afin de les aider à former et à gérer des coopératives.

- Au Ghana, les paysans participent aux réunions de comités et apprennent à entretenir et réparer leurs installations d'alimentation en eau.
- En Colombie, les femmes ont créé des garderies de jour afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers pauvres de Bogota.
- Au Sénégal, on a planté des rangées d'arbres afin de protéger les jardins potagers des sables apportés par les vents du désert.

Ce ne sont là que quelques exemples de projets d'aide au développement qui ont été partiellement ou totalement parrainés chaque année par le Canada et conçus pour aider les pays en développement à améliorer leurs conditions de vie.

Historique

Contribuer à faire du monde un endroit meilleur et plus sûr pour ses habitants fait partie intégrante de la tradition canadienne. Depuis des années, des bénévoles canadiens s'y emploient activement. Parmi les noms les plus connus, citons ceux du Dr Norman Bethune, qui s'est illustré en Chine, et du Père Georges-Henri Lèvesque, au Rwanda.

Le gouvernement canadien apporte son assistance dans ce domaine (l'aide publique au développement) depuis 1950, année où il s'est engagé à appuyer le Plan de Colombo des pays du Commonwealth pour la coopération économique en Asie du Sud et du Sud-Est.

Pendant toutes les années 50, l'assistance canadienne aux pays du Commonwealth en Asie a surtout pris la forme d'envois de produits alimentaires, d'assistance technique et de réalisation de projets d'infrastructure. À la fin de cette décennie, le Canada a commencé à aider les Caraïbes et l'Afrique du Commonwealth et, à partir des années 60, l'Afrique francophone et l'Amérique latine.



Assistance technique
au Pakistan



Fruits de l'aide canadienne en Tanzanie

En 1968, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a été créée pour gérer la plus grande partie du programme d'aide du gouvernement fédéral. Environ 75 % de l'aide publique au développement est actuellement administrée par l'ACDI tandis que le reste (25 %) est remis à la Banque mondiale, à divers organismes internationaux, ainsi que par quatre organismes de développement qui ont leur siège au Canada : le Centre de recherches pour le développement international, la Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale, le Centre international de développement des océans, et le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

Engagements financiers

Le Canada est le septième donateur du monde occidental. Au cours de l'année 1987-1988, il a consacré plus de 2,6 milliards de dollars (soit légèrement plus de 100 \$ par Canadien) à l'aide aux pays en développement — ce qui représente environ 0,65 \$ par habitant du monde en développement et 0,5 % de son produit national brut (PNB).

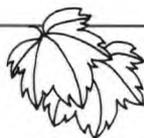
Le Canada met l'accent sur l'aide aux pays les moins développés; au cours des cinq prochaines années il se penchera avec encore plus d'attention sur la situation de l'Afrique et des pays les moins développés d'Asie et d'Amérique. La totalité de son aide est octroyée sous forme de subventions et de contributions.

Politique

Ce sont toujours les préoccupations d'ordre humanitaire qui motivent les Canadiens dans leur appui au programme d'aide. Nombreux sont ceux qui estiment en effet que la lutte contre la pauvreté et la faim constitue le problème le plus grave du monde actuel.

Mais les préoccupations d'ordre politique jouent également un rôle important. Ces dernières années, les Canadiens ont, de plus en plus, pris conscience du fait que la paix et la stabilité mondiales dépendent dans une large mesure de la paix et de la stabilité dans les pays en développement et que l'on peut contribuer à cette stabilité politique en encourageant le développement socio-économique et une répartition satisfaisante des bienfaits du progrès économique.

VOICI LE CANADA



Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

À ces préoccupations d'ordre humanitaire et politique s'ajoute la nécessité de promouvoir et de protéger les droits de la personne. Le Canada estime que l'aide au développement ne doit en aucun cas conférer un caractère légitime à des régimes de répression. Il tient cependant à s'assurer que les victimes de violations des droits de la personne, déjà privées de leurs droits fondamentaux, ne soient pas doublement pénalisées en étant, au surplus, privées de l'aide dont elles ont besoin. Dans les pays où ces violations existent et lorsqu'il est douteux que l'aide bénéficie à ceux auxquels elle est destinée, il la réduit ou même refuse de l'accorder par l'intermédiaire des gouvernements, l'acheminant alors par des organisations locales.

Le Canada croit en une assistance qui permette aux pays en développement de parvenir à l'autosuffisance. Sur les plans économique et commercial, il est dans l'intérêt de tous les pays que l'économie de chacun soit en expansion. Tous les pays en développement sont admissibles à une aide de la part du Canada. Des exceptions sont faites lorsque certaines considérations politiques ou des violations de droits de la personne entrent en ligne de compte, et lorsqu'un pays a atteint un certain niveau de développement économique.

Partageons notre avenir

Envisageant déjà le siècle prochain, la politique d'assistance canadienne est guidée par une nouvelle stratégie d'aide au développement baptisée *Partageons notre avenir*. Cette stratégie est fondée sur le fait que, de plus en plus, les Canadiens considèrent l'aide au développement comme un investissement dans l'avenir commun de l'humanité. Elle se résume en une charte qui établit les quatre principes de la coopération canadienne au développement : aider les pays et les populations les plus pauvres du globe ; aider les peuples à « s'aider » ; mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté, la modification des structures, la participation des femmes au processus de développement, les préoccupations d'ordre environnemental, la sécurité alimentaire et la disponibilité de sources d'énergie ; et favoriser le partenariat en renforçant les liens entre les institutions et les citoyens canadiens et ceux des pays du tiers monde.

Mise en oeuvre du programme d'aide

La mise en oeuvre de ce programme doit concorder avec ses principes et ses priorités. Par exemple, tous les programmes de développement canadiens doivent prévoir l'évaluation des retombées possibles de projets susceptibles de comporter un risque pour l'environnement. Conséquemment, on accorde priorité aux projets contribuant à l'amélioration de l'environnement et à la reconstitution des ressources naturelles, ainsi qu'aux institutions du tiers monde ayant pour tâche de rassembler des données sur l'environnement ou de concevoir des projets sans danger pour l'environnement.

Le Canada considère également qu'un pays doit renoncer à tout espoir de prospérité si sa population féminine est négligée. Aussi, toute proposition de projet de développement doit-elle comprendre une analyse de son impact sur les femmes. Le gouvernement canadien appuie les projets élaborés par les femmes et à leur intention, en particulier à l'échelon local. Le but poursuivi est de leur donner les moyens d'améliorer leurs conditions de vie et de participer au développement.

D'autres faits influent également sur la mise en oeuvre du programme adopté : affectation dans les pays bénéficiaires d'un plus grand nombre d'agents chargés de l'aide ; importance croissante accordée à la formation des ressources humaines afin de permettre aux habitants du tiers monde de se faire les artisans de leur progrès ; latitude plus grande en ce qui concerne l'obligation pour les bénéficiaires d'acheter des biens et services canadiens ; politique d'aide alimentaire étroitement liée au développement agricole ; mesures destinées à réduire la dette et à faciliter les modifications de structure ; et initiatives destinées à renforcer les liens entre le secteur privé canadien et le tiers monde.

Initiatives nationales

Dans le cadre de la nouvelle stratégie du Canada pour la coopération au développement, la moitié de l'aide (plus de 1,3 milliard de dollars) est représentée par l'aide bilatérale ou l'aide de gouvernement à gouvernement (y compris les programmes et projets de développement, l'aide pour des motifs humanitaires, l'aide alimentaire bilatérale, les bourses d'étude et les programmes de formation). Actuellement, plus de 1000 projets bilatéraux sont en cours. Le Canada concentre ses efforts sur 30 pays ou groupes régionaux, collaborant par ailleurs, à l'occasion, au développement de 90 autres environ.

Partenariat

L'autre moitié de l'aide canadienne (plus de 1,2 milliard de dollars) est consacrée aux initiatives et aux programmes élaborés par des Canadiens et des partenaires internationaux : organisations non gouvernementales (ONG), institutions (universités, syndicats, coopératives, etc.), entreprises privées, institutions financières internationales, organisations multilatérales et établissements de recherches.

Le gouvernement canadien reconnaît le rôle important joué par ces divers partenaires dans le développement international. C'est ainsi qu'il a commencé à accorder une aide financière aux ONG en 1968 et aux institutions en 1979. De nombreux pays ont maintenant suivi son exemple et combinent les ressources publiques et privées afin de promouvoir leurs objectifs de développement sur le plan international.

L'élément clé de la participation du secteur non gouvernemental est qu'il forge des liens entre les citoyens et les institutions du Canada et leurs homologues du tiers monde. Les activités sont extrêmement diverses :

creusement de puits, soins de santé de base, promotion de coentreprises, formation et éducation d'étudiants du tiers monde au Canada. En 1987 et 1988, le gouvernement canadien a appuyé quelque 6 500 projets en accordant plus de 350 millions de dollars à des ONG, à des institutions et à des entreprises privées.

Grâce au partenariat avec des institutions financières internationales, telles la Banque mondiale, des banques de développement régionales ou des organisations multilatérales comme l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, le Canada partage avec d'autres pays donateurs les responsabilités qu'il a assumées à l'égard du développement mondial. En regroupant leurs ressources, ces donateurs peuvent intervenir en faveur d'un plus grand nombre de pays et dans des secteurs plus divers. Ils peuvent également financer des projets dont la prise en charge serait trop lourde pour un seul donateur ou des campagnes mondiales telles que celle qui a permis d'éliminer la variole.

L'avenir de la coopération

L'objectif premier du Canada dans son aide au développement est d'aider les pays et les populations les plus pauvres du monde. Pour atteindre cet objectif, le Canada a décidé d'aider les peuples à devenir les artisans de leur progrès. Conscient du fait que l'avenir de l'humanité dépend d'un environnement propre et sain, il a opté pour une stratégie qui respecte l'environnement, misant ainsi sur un développement durable et soutenu.

En s'efforçant de jouer un rôle important dans le monde, le Canada espère qu'il pourra maintenir la bonne réputation dont il jouit depuis longtemps dans le domaine du développement international. Le secret de la réussite dans la poursuite de cette entreprise sera de faire progresser les rapports qui existent entre les Canadiens et les peuples du tiers monde, afin de mettre en commun les compétences, la technologie, les ressources et la somme de leurs expériences.



LES ARTS

Pour qualifier l'une ou l'autre des réalisations artistiques canadiennes, on entend souvent les mots « innovatrice », « avant-gardiste », « originale ». Que ce soit en littérature, en danse, en cinéma ou dans toute autre forme d'expression, les artistes canadiens ont su en effet se distinguer, aussi bien à l'étranger que dans leur pays, au cours de manifestations artistiques nombreuses. Ils se sont taillé une place de choix sur la scène internationale, et cela dans tous les domaines : Emily Carr, Félix Leclerc, Jean-Paul Riopelle et de nombreux autres encore, également reconnus et respectés, ont fait office de précurseurs. Un phénomène nouveau est apparu depuis un certain temps. On sollicite la participation des Canadiens partout où des événements majeurs sont organisés. Leur créativité artistique est une force novatrice dont on ne se passe plus.

La musique

La musique a toujours occupé une place de choix. Dans tous les domaines musicaux — musique classique, rock, jazz, opéra — les Canadiens ont laissé leur empreinte au-delà des frontières ethniques, culturelles ou politiques.

Pendant que Michel Rivard et Daniel Lavoie font vibrer leurs auditoriums canadiens et étrangers, Bryan Adams et Corey Hart conquièrent l'espace anglophone. Du côté jazz, les adeptes du genre se tournent vers Montréal et son festival annuel indiscutablement devenu l'un des plus prestigieux au monde. Le nom de groupes comme Uzeb est associé à ceux des grands du jazz. Oscar Peterson, légende vivante, brille toujours au firmament des étoiles, tandis que la relève des jazzmen et jazzwomen tels que Lorraine Desmarais, Michel Donato, Karen Young ou Ed Bickert se taille une solide réputation.

La musique classique ne manque pas d'être appréciée au Canada. Plusieurs villes ont leur orchestre



Le Royal Winnipeg Ballet



Le peintre Alfred Pellán

symphonique et il existe un grand nombre d'ensembles — Canadian Brass, I Musici (Montréal), etc. — dont certains sont des habitués des grands festivals internationaux.

De tous les orchestres symphoniques canadiens, l'Orchestre symphonique de Montréal est sans doute le plus connu. Dirigé par Charles Dutoit, il a obtenu une liste impressionnante de prix et de distinctions.

En interprétation, impossible d'oublier Glenn Gould dont le génie musical et l'originalité ont apporté une nouvelle dimension et une nouvelle coloration à la musique classique. Mais il faut aussi citer des artistes plus jeunes comme Angela Hewitt, Ofra Harnoy ou Louis Lortie dont les talents sont mondialement reconnus.

L'opéra, quant à lui, est bien représenté par des compagnies comme la Vancouver Opera Association ou la Canadian Opera Company qui sont réputées tant pour l'originalité que la qualité de leurs réalisations, et par les interprètes de talent : Maureen Forrester, Jon Vickers, Louis Quilico, etc.

La danse

Depuis la fondation à Montréal au début des années 50 d'une première école de danse classique par Ludmilla Chiriaeff, la danse a connu un essor considérable. Aujourd'hui, lorsque l'on parle de danse moderne, la compagnie d'Édouard Lock, La La La Human Steps, ou Desrosiers Dance Theatre viennent immédiatement à l'esprit de l'amateur averti. Toutes deux se situent à la fine pointe de l'expérimentation dans le domaine de la danse.

Trois grandes compagnies canadiennes se produisent régulièrement sur le circuit international : le Royal Winnipeg Ballet (Winnipeg), Les Grands Ballets Canadiens (Montréal) et le National Ballet du Canada (Toronto). Elles ont fait partout l'objet de commentaires élogieux.

Chaque année, un nombre toujours croissant de chorégraphes et de danseurs indépendants donnent des spectacles au Canada comme à l'étranger. Ils sont actuellement plus de 150. Les Margie Gillis, Marie Chouinard, Julie West, Ginette Laurin et Jean-Pierre Perrault contribuent à propager une conception de la danse typiquement canadienne.

La littérature

La littérature canadienne est, par excellence, le miroir de la dualité linguistique qui caractérise le Canada. Les littératures en langues française et anglaise se divisent elles-mêmes en littératures régionales, véhiculant les préoccupations de multiples communautés. Quoiqu'encore jeune, cette littérature est lue et appréciée : tous les Canadiens peuvent s'y reconnaître; traduite, elle est saluée par la critique internationale.

Des romanciers, essayistes et poètes canadiens tels Gabrielle Roy, Jacques Ferron, Margaret Atwood, Robertson Davies, Alice Munro, Anne Hébert, Jacques Godbout, Hubert Aquin, Gaston Miron, Northrop Frye, Michael Ondaatje et Mordecai Richler ont su exprimer les sentiments profonds des Canadiens et leur donner une image fidèle d'eux-mêmes et de leur environnement.

Le théâtre

Le théâtre reflète particulièrement bien la diversité culturelle canadienne. Le théâtre canadien-français, par exemple, a connu au cours des dernières années une popularité croissante tant au pays qu'à l'étranger, grâce, notamment, aux pièces de Michel Tremblay.

Depuis la création du Théâtre du Nouveau Monde à Montréal en 1956, ainsi que du Festival de Stratford en 1952, ou encore du Festival Shaw en Ontario en 1963, le répertoire des troupes de théâtre s'est considérablement élargi, une multitude d'œuvres d'auteurs canadiens ou étrangers s'étant ajoutées aux pièces de Molière et de Shakespeare.

Le théâtre canadien est reconnu pour son apport dans le domaine expérimental et pour son esprit novateur. Des troupes comme Carbone 14, Repère et Necessary Angel (Tamara) favorisent l'interaction directe entre spectateurs et comédiens afin de faire tomber les barrières entre le théâtre et la vie. La Ligue nationale d'improvisation, de conception révolutionnaire, a fait des adeptes dans plusieurs pays de la Francophonie et constitue un exemple de cet esprit d'innovation.

Enfin, des companies comme Green Thumb, La Marmaille ou Mermaid orientent leurs énergies créatrices vers un public d'enfants. La réputation dont elles jouissent au Canada et à l'étranger témoigne à la fois de l'excellence de leur travail et de leur originalité.

Le cinéma

Encore relativement nouveau, le cinéma canadien a donné naissance depuis quelques années à des œuvres d'une grande richesse qui ont attiré l'attention des critiques par leur grande qualité, leur universalité et la justesse de leurs propos.

Le déclin de l'empire américain du cinéaste Denys Arcand, *Anne Trister* de la réalisatrice Léa Pool, ou encore *Un Zoo la nuit* de Jean-Claude Lauzon ont obtenu un succès international. Auparavant, *Mon Oncle Antoine*, réalisé par Claude Jutra, et *Goin' Down the Road*, de Don Shebib, ont fait revivre certaines époques.

Le Canada a acquis sa réputation dans le domaine de l'animation grâce aux productions de l'Office national du film, et en particulier de Norman McLaren. *L'homme qui plantait des arbres* de Frederick Back, gagnant de l'Oscar du meilleur film d'animation en 1987, s'inscrit brillamment dans cette tradition.

Les arts visuels

Depuis les paysages enneigés de Kriehoff ou les portraits de Théophile Hamel, des XVIII^e et XIX^e siècles, jusqu'aux œuvres pluridisciplinaires d'un Michael Snow, l'univers des arts visuels au Canada a subi de nombreuses métamorphoses qui sont autant de témoignages des mutations subies par la société canadienne.

« Place à la magie, place à l'espoir, place à l'imagination. » C'est par ces mots que débutait en 1948 le célèbre *Refus global* du peintre canadien-français Paul-Émile Borduas. Il s'agissait d'un manifeste cosigné par 14 artistes et réclamant l'abandon de l'académisme et l'avènement d'un nouvel ordre social. Borduas et son groupe, les Automatistes, préconisaient la non-objectivité dans l'art. Les peintres Jean-Paul Lemieux et Alfred Pellan n'ont pas pour autant exclu les allusions figuratives, surtout lorsqu'ils évoquaient la nature. Quant à Yves Gaucher, Guido Molinari ou Claude Tousignant, ils se sont orientés vers une conception plastique et souvent géométrique de la peinture. À Toronto, onze expressionnistes abstraits, dont Jack Bush, Jock MacDonald et William Ronald ont formé le « Group des Onze. » Avant eux, le Groupe des Sept avait fait de la nature son thème principal. C'est ainsi que Tom Thomson et J.E.H. MacDonald ont tenté de rendre sur leurs toiles l'immensité et la grandiose majesté des paysages canadiens.

Aujourd'hui, Paterson Ewen, « General Idea » et Jeff Wall suscitent un intérêt considérable lors des manifestations internationales. Ces artistes font appel à des techniques extrêmement modernes telles l'holographie, l'installation, la vidéo d'art, l'informatique ou l'électronique de pointe, et parfois même à des techniques de communication médiatiques pour transmettre leur message.

D'autres artistes visuels canadiens tels que Geneviève Cadieux, Betty Goodwin, Melvin Charney, Irene Whitthone ou Roland Poulin proposent un langage pictural nouveau.

Conclusion

C'est un fait notoire qu'au Canada l'expression artistique sous toutes ses formes joue un rôle de premier plan dans la vie culturelle. Du reste, cette vie culturelle est grandement soutenue par les divers ordres de gouvernement (fédéral, provinciaux et municipaux) ainsi que par des sociétés et entreprises privées.

L'art canadien tire son originalité non seulement de diverses réalités telles la géographie du pays, son climat et sa grande diversité ethno-culturelle, mais aussi, de son histoire : celle d'hommes et de femmes venus de tous les continents et déterminés à unir leurs efforts pour bâtir une société fondée sur la liberté et le respect des valeurs individuelles.



Le Kaleidoscope Theatre de Victoria (C.-B.)

LES SPORTS

On ne peut imaginer un sport plus canadien que le hockey. Non seulement le hockey canadien compte-t-il certains des joueurs les plus célèbres au monde mais il est, et de loin, le sport le plus populaire au pays, étant à la fois le plus regardé et l'un des plus pratiqués.

Mais que l'on demande aux jeunes Canadiens de 13 à 24 ans d'établir une liste de leurs activités sportives préférées, celle-ci englobera la danse aérobique, l'haltérophilie, le football, les arts martiaux, les jeux de raquette, la natation, le canot, le cyclisme, le ski de fond, la voile, etc ...

Pour les Canadiens, le sport est absolument essentiel à une vie saine et bien équilibrée. Ils sont fiers des succès remportés par leurs athlètes et leurs équipes et ils voient dans le sport un excellent moyen de rapprocher les peuples.

Diverses mesures adoptées par le gouvernement fédéral viennent souligner l'importance que revêt le sport au Canada : programmes incitant les Canadiens à se tenir en forme, appui financier et administratif accordé aux associations sportives nationales, aide fournie aux équipes nationales, etc ...

Les sports de glace et de neige

Plus de 150 000 jeunes font partie de ligues de hockey et les patinoires extérieures que l'on retrouve presque inmanquablement dans toute localité canadienne en attirent bien davantage. Beaucoup rêvent de jouer un jour au sein de la Ligue nationale de hockey (LNH), ligue professionnelle réunissant 21 équipes nord-américaines, dont 7 dans les villes canadiennes suivantes : Calgary, Edmonton, Montréal, Québec, Toronto, Vancouver et Winnipeg. Les équipes officiellement américaines comptent quant à elles une majorité de joueurs canadiens. La « saison » de hockey de la LNH (octobre-mai) est suivie d'une série minatoire au cours de laquelle les meilleures équipes se disputent la Coupe Stanley, symbole de la supré-



Service information - athlètes



ISTC

matie dans le monde du hockey en Amérique du Nord.

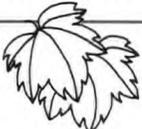
L'équipe nationale du Canada, composée surtout de jeunes joueurs désireux de participer aux Jeux olympiques et qui retardent leur entrée dans les équipes professionnelles, attire des foules nombreuses et enthousiastes dans le monde entier. Tous les quatre ans, l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie, la Suède, les États-Unis, la Finlande et le Canada se disputent la populaire Coupe Canada.

Le ski — ski alpin ou ski de fond — a conquis les Canadiens. Le pays s'enorgueillit de posséder des centaines de centres de ski et une pléthore de pistes de ski de fond. Certains centres — Banff (Alberta) et Whistler (Colombie-Britannique) par exemple — sont de renommée internationale.

Les skieurs canadiens se sont illustrés lors d'épreuves internationales,

particulièrement dans le cadre de la Coupe du monde et des Jeux olympiques d'hiver. Les intrépides que l'on devait baptiser les « Crazy Canucks » (les « fous » canadiens) se sont classés parmi les meilleurs skieurs de compétition vers la fin des années 70 et au début des années 80; et, aux Jeux olympiques de Calgary, en 1988, la jeune étoile Karen Percy a pris la tête de la nouvelle génération de skieuses canadiennes en remportant deux médailles de bronze.

Le Canada excelle également en patinage artistique. De son vaste réseau de clubs de patinage artistique est issue une imposante lignée de champions du monde et des Jeux olympiques, de Barbara Ann Scott et Elizabeth Manley à Toller Cranston et Brian Orser. Ce sport, dont la popularité en tant que spectacle n'a cessé de croître, a

VOICI  LE CANADA

Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

obtenus les cotes d'écoute les plus élevées au Canada lors des Jeux olympiques de Calgary.

Moins populaire que le patinage artistique, le patinage de vitesse a pourtant engendré le plus grand champion olympique d'hiver du Canada, Gaétan Boucher (deux médailles d'or et une médaille de bronze aux Jeux olympiques de 1984). Ses adeptes disposent d'une des meilleures installations du monde pour le pratiquer : l'anneau de vitesse intérieur construit pour les Jeux de Calgary.

La ringuette est un sport relativement nouveau qui suscite beaucoup d'intérêt. Semblable au hockey, il est pratiqué sur la glace avec des patins, des bâtons et un anneau en caoutchouc. On compte au Canada environ 2 500 équipes et plus de 50 000 adeptes de ce sport, surtout des femmes.

La diversité des sports

Le mythe voulant que la neige et la glace limitent perpétuellement l'horizon des Canadiens s'évanouit bien vite lorsqu'on jette un coup d'œil à la diversité des sports qui les mobilisent l'été : natation, navigation de plaisance, planche à voile, canot, athlétisme, tennis, football, rugby, hockey sur gazon et golf.

L'un des sports récréatifs les plus populaires au Canada, la natation, a donné à nombre d'athlètes l'occasion de révéler leur valeur à l'échelle internationale. Les Canadiens ont gagné plus de 50 médailles olympiques depuis les Jeux d'été de Stockholm, en 1912, et ils ont détenu, au fil des ans, de nombreux records du monde.

Le Canada a également fait sa marque en nage synchronisée depuis les tout débuts de ce sport, il y a plus de 50 ans. Lors des Jeux olympiques d'été de Séoul, en Corée du Sud, Carolyn Waldo a couronné une remarquable carrière en remportant deux médailles d'or pour le Canada, l'une en solo et l'autre avec sa partenaire, Michelle Cameron.

Récemment, les Canadiens se sont distingués, à l'échelle internationale, dans les concours hippiques. En 1986, à Aix-la-Chapelle (RFA), Gail Greenough est devenue la première femme à gagner un championnat du monde; et, en 1988, après sa victoire lors de la Finale de la Coupe du monde à Göteborg, en Suède, Ian Millar a été nommé le cavalier numéro un du monde!

Membres de clubs ou simples dilettantes profitant des courts publics, beaucoup de Canadiens font du tennis à longueur d'année et si le Canada n'est pas une figure dominante dans ce domaine, certains de ses jeunes joueurs se font remarquer à l'échelle internationale.

Après des années d'une lente progression, le football (appelé « soccer » au Canada), le sport le plus populaire au monde, s'est maintenant bien enraciné au Canada, où il peut compter sur une vaste réserve de jeunes joueurs et sur une ligue professionnelle. En 1986, le Canada a réussi une percée à l'échelle internationale dans ce domaine en se qualifiant, pour la première fois, pour la Coupe du monde à Mexico.

Eu égard à l'attrait qu'ils exercent quant au nombre de spectateurs, le baseball et le football (nord-américain) professionnels rivalisent avec le hockey. La Ligue canadienne de football (LCF), dont les joueurs sont activement recrutés dans les écoles secondaires et les universités, se compose d'équipes sises à Calgary, Edmonton, Hamilton, Ottawa, Regina, Toronto, Vancouver et Winnipeg. Le championnat de la Coupe Grey, qui met aux prises les deux meilleures équipes, demeure traditionnellement l'un des événements sportifs les plus courus au Canada. Environ la moitié des joueurs de la LCF sont canadiens; les autres sont américains. Bien qu'on ne compte qu'une poignée de Canadiens évoluant dans le baseball professionnel en Amérique du Nord, les équipes des ligues majeures attirent, chaque année, des millions de spectateurs à Montréal et à Toronto. Baseball et balle molle (« softball »), en tant que sports amateurs, comptent de nombreux adeptes qui, au cours de l'été et de l'automne, se retrouvent au sein d'innombrables équipes et ligues locales.

Rôle international

Comptant plus de 60 équipes participant à des rencontres internationales, le Canada dispose, en matière de sports, d'abondantes connaissances techniques et administratives qu'il partage avec d'autres pays grâce à divers programmes et échanges. En outre, il a été le pays hôte à l'occasion de presque tous les grands événements sportifs d'envergure internationale : Jeux olympiques d'été et d'hiver, Jeux du Commonwealth, Jeux panaméricains et Jeux mondiaux universitaires. En 1994, le Canada accueillera

encore une fois les Jeux du Commonwealth à Victoria (Colombie-Britannique).

Le gouvernement fédéral manifeste son appui pour les sports en participant financièrement à l'organisation des compétitions internationales au Canada et en encourageant par diverses mesures les relations sportives internationales comme moyens de renforcer les liens entre les peuples.

L'avenir

Si le Canada a tardé à s'affirmer en tant que nation sportive malgré l'importance des sports dans la vie de ses habitants, il fait maintenant partie du peloton des 15 premières nations sportives du monde. Ses athlètes de haut calibre et ses initiatives internationales — comme sa participation, dans le domaine du sport, à la lutte mondiale contre l'apartheid — lui ont conféré un rôle de premier plan. Ce rôle prendra encore plus d'ampleur au fur et à mesure que le Canada continuera à promouvoir la bonne forme physique comme élément du mieux-être personnel et social de ses citoyens et à favoriser les entreprises sportives internationales comme moyens de transcender les différences politiques, culturelles et religieuses.



ISTC

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Immortalisé par les productions cinématographiques hollywoodiennes, le gendarme à cheval arborant fièrement tunique rouge et chapeau à large bord est devenu l'un des symboles les plus classiques du Canada. La formule populaire voulant qu'« il trouve toujours son homme » est connue de tous. Le pittoresque Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), spectacle d'équitation en musique, demeure une attraction très prisée au Canada et à l'étranger.

Mais la Gendarmerie royale du Canada dépasse le cadre de la mythologie canadienne. Ses activités ne se limitent pas aux manifestations équestres. C'est la force policière nationale du Canada, qui, sur le plan international, apparaît comme l'une des meilleures qui soit.

Ses origines

La création de la GRC remonte à plus d'un siècle. Destinée à n'être qu'une expérience « temporaire » en milieu rural, elle portait alors le nom de Police montée du Nord-Ouest.

Il n'existait, au début de la colonisation, aucune force de police

importante. Lors de la naissance de la Confédération canadienne, en 1867, seuls Montréal et Toronto avaient à leur service quelques agents de la paix à temps plein; les effectifs policiers restreints dont disposait le pays veillaient au respect des lois fédérales. Les petites villes et les régions rurales ne possédaient aucune force policière. Des soldats ou des officiers de police désignés par les tribunaux pour une période limitée étaient chargés d'y faire respecter les lois.

En 1870, toutefois, après avoir acquis le territoire s'étendant, au nord de la frontière américaine, des Grands Lacs aux montagnes Rocheuses, le gouvernement canadien jugea utile de créer un organisme chargé de veiller au respect de la loi dans cette vaste région à la population clairsemée où, si l'on n'y prenait garde, un afflux soudain de colons vers des territoires traditionnellement occupés par les Indiens risquait d'engendrer des conflits violents.

De tels conflits éclatant loin du siège du gouvernement central auraient pu acculer le pays à la faillite... sans parler des nombreuses morts inutiles qui en auraient résulté! Il fallait donc trouver

une meilleure façon de faire face aux problèmes soulevés par la colonisation et s'assurer que la population indienne serait traitée équitablement.

C'est ainsi que l'on créa, en 1873, la Police montée du Nord-Ouest (PMNO), une force de police paramilitaire ayant pour mission de maintenir l'ordre dans les territoires de l'Ouest jusqu'à la venue de colons respectueux des institutions traditionnelles. Une fois la région colonisée pacifiquement, la force serait dissoute. Constituée de 150 agents au départ, elle en compta bientôt 300. Armés de pistolets, de carabines et de quelques pièces d'artillerie légère, ceux-ci répugnaient à en faire usage. Ils patrouillaient leur territoire à cheval, vêtus d'une tunique rouge devenue pour les Indiens symbole d'équité et de justice.

La période de transition

La PMNO forgea des liens étroits avec les Indiens, les préparant aux négociations préalables à la signature de traités et jouant le rôle de médiateur lors des conflits qui les opposaient aux colons.



Le Carrousel de la GRC

VOICI  LE CANADA

Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

En 1883, ses effectifs étaient de 500. On lui attribua alors de nouvelles responsabilités, dont celle du maintien de la paix durant la construction du Canadien Pacifique. Après le soulèvement des Métis et des Indiens, orchestré par Louis Riel en 1885 (la Rébellion du Nord-Ouest), la PMNO comptait 1000 hommes.

L'impressionnante ruée vers l'or qu'a connue le Yukon, au tournant du siècle, réunit tous les éléments susceptibles d'engendrer la violence tandis que convergeaient vers ce territoire une foule de prospecteurs. Mais, grâce à la présence de la PMNO, elle se fit pour ainsi dire sans violence.

Par la suite, on assigna à des détachements de la PMNO stationnés dans l'Arctique la tâche d'enrayer les abus dont, selon certains rapports, étaient victimes les autochtones et de contrer les menaces que des nations européennes faisaient planer sur la souveraineté canadienne.

Dès cette époque, on avait tacitement accepté la PMNO comme institution permanente. En 1904, le roi Édouard VII accola l'épithète de « royale » à son nom (PMRNO), soulignant de la sorte les services qu'elle avait rendus à la Couronne. En 1920, devenant la Gendarmerie royale du Canada, elle était du même coup la force policière nationale. La même année, son quartier général fut transféré de Regina (Saskatchewan) à Ottawa, la capitale du Canada.

À partir de 1928, en vertu de contrats passés avec différentes provinces et municipalités, la GRC commença à s'acquitter de tâches policières relevant de celles-ci aux termes de la Constitution canadienne. Elle agit de même aujourd'hui dans la majorité des provinces.

Si la GRC a d'abord et avant tout comme mission de « maintenir la paix » elle n'en a pas moins apporté une contribution importante en temps de guerre. Certains de ses membres ont participé à la guerre des Boers, en Afrique du Sud, et aux deux guerres mondiales.

La GRC de nos jours

La Gendarmerie royale du Canada constitue une force policière des plus modernes. Elle est dirigée par un commissaire qui rend compte de ses activités au gouvernement fédéral et aux procureurs généraux des provinces ayant recours à ses services par l'entremise du Solliciteur général.

La GRC compte maintenant plus de 13 000 agents et environ 7 000 employés civils. Elle dispose de plusieurs laboratoires de recherche criminelle dans le pays et d'un centre informatisé de renseignements policiers à Ottawa. Elle possède une école d'entraînement (Regina) et un collège (Ottawa) où elle offre une formation poussée non seulement à ses membres mais aux autres corps policiers canadiens et étrangers.

Parmi les principales responsabilités de la GRC, mentionnons les suivantes :

- la GRC fait office de **sûreté municipale** dans environ 200 villes canadiennes;
- la GRC s'est engagée, par contrat, à agir comme **sûreté provinciale** au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans huit des dix provinces canadiennes, l'Ontario et le Québec ayant leurs propres corps policiers;

- la GRC doit veiller à l'**application des lois fédérales**, (environ 140 lois et statuts) touchant, entre autres, les narcotiques, les crimes commerciaux, le contrôle de l'immigration et des passeports, les douanes et accises ainsi que les contrefaçons;

- la GRC représente le Canada en tant que membre de l'**Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)**; elle a 28 agents de liaison en poste à l'étranger;

- en 1984, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a pris en charge les responsabilités qui incombaient auparavant à la GRC eu égard à la cueillette de renseignements; cependant, la GRC demeure responsable de la **sécurité nationale**.

Au fil des ans, la GRC a évolué. De petite force policière rurale « temporaire », elle s'est muée en un organisme policier d'envergure internationale. Tout au long de son histoire, elle s'est toutefois constamment fait un point d'honneur de régler les différends sans recourir à la violence, n'usant de ses armes qu'en dernier ressort. Fidèle à sa devise, *Maintiens le droit*, la GRC continue d'être un symbole caractéristique du Canada non seulement aux yeux des Canadiens mais à ceux du monde entier.



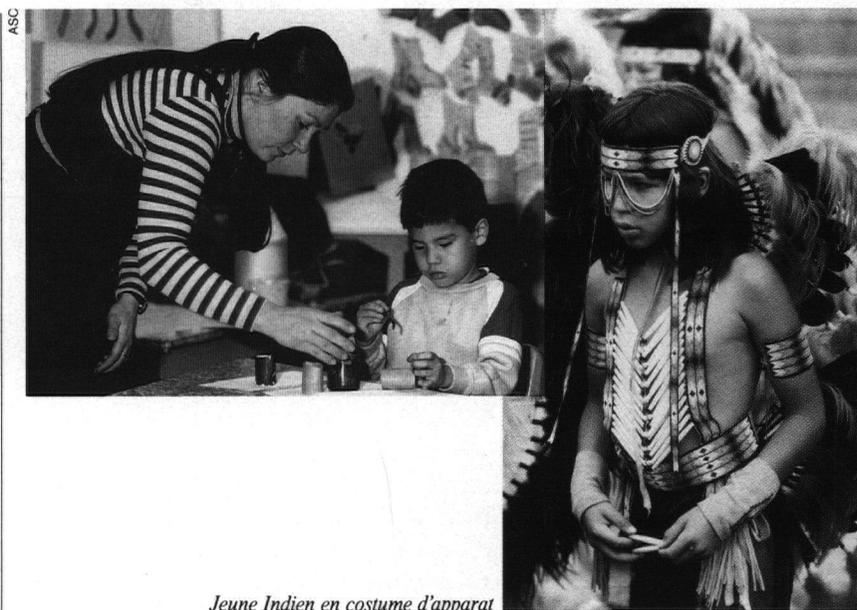
LES INDIENS

Les Indiens du Canada, dont l'histoire remonte à des milliers d'années, forment une partie importante et distincte de la société canadienne. En 1492, croyant arriver aux Indes, Christophe Colomb leur a donné le nom d'« Indiens ». Aujourd'hui, les Indiens viennent rappeler aux Canadiens qu'ils ont autrefois été des nations autosuffisantes régies par leurs propres formes de gouvernement. Les Indiens du Canada traversent actuellement une période de transition et aspirent à une renaissance culturelle, sociale, politique et économique.

De nos jours, au Canada, on compte plus de 440 000 Indiens inscrits, c'est-à-dire reconnus en vertu de la loi fédérale comme étant des Indiens et possédant certains droits, privilèges et avantages. Environ 60 % des Indiens inscrits vivent sur des terres désignées appelées « réserves », et destinées à leur usage et à leur profit en vertu de traités ou en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Il y a plus de 2 200 réserves pour quelque 600 bandes. La plupart sont situées dans des régions rurales, plusieurs sont isolées et certaines ne sont pas habitées.

Les origines

La plupart des anthropologues s'entendent pour dire que l'Indien d'Amérique du Nord est venu de Sibérie en passant par la mer de Béring, il y a quelque 10 000 à 30 000 ans. Lorsque les Européens sont arrivés, le Canada était peuplé par divers groupes d'autochtones qui, selon leur environnement, menaient une vie nomade ou sédentaire, étaient chasseurs, pêcheurs ou cultivateurs, de nature belliqueuse ou paisible. Ils partageaient, et continuent de partager, une relation spirituelle profonde avec la terre et les formes de vie qui en dépendent. Chaque culture indienne possède ses propres croyances spirituelles et ses cérémonies, dont un grand nombre ont été transmises de génération en génération.



Jeune Indien en costume d'apparat

Les nouveaux venus

Aucun aspect de la vie des Indiens n'a été épargné par le contact avec les Européens, lequel a commencé à être plus marqué dans les années 1600. Au début, plusieurs « nations » indiennes ont forgé des alliances commerciales et militaires avec l'Angleterre et la France qui se battaient pour la possession du Nouveau Monde. En échange des marchandises européennes, les Indiens apportaient leurs compétences militaires, des fourrures et d'autres ressources.

Les nouveaux venus ont également introduit le christianisme et la maladie en Amérique : les missionnaires ont affaibli la croyance spirituelle traditionnelle et les épidémies ont dévasté les populations autochtones.

Les débuts de l'administration des affaires indiennes

En 1760, l'Angleterre a obtenu la possession de presque toute l'Amérique du Nord et, trois ans plus tard, a publié la Proclamation royale réservant des terres pour les Indiens et prescrivant que seuls les gouvernements pouvaient traiter avec les Indiens en matière de territoires. Cette proclamation a donné lieu à une série de traités en vertu desquels les Indiens ont abandonné leurs droits sur certaines terres déterminées en retour

d'un paiement forfaitaire et d'autres avantages. À partir de 1830 a débuté (sous tutelle gouvernementale) l'établissement sur des réserves situées dans l'est du Canada ; les Indiens devenaient en pratique les pupilles de l'État. La conclusion de traités s'est poursuivie dans le nord de l'Ontario et dans les provinces de l'ouest jusqu'en 1923.

Après la Confédération

La Confédération canadienne de 1867 a donné au nouveau gouvernement fédéral l'autorité législative sur les Indiens et leurs terres. La première *Loi sur les Indiens*, adoptée en 1876, donnait au gouvernement d'importants pouvoirs de contrôle sur les Indiens vivant dans les réserves. Nombre des dispositions restrictives de la loi de 1876 sont encore en vigueur.

Au cours du siècle suivant, on s'est efforcé de les assimiler, notamment au moyen d'un processus dit d'« émancipation », en vertu duquel les Indiens renonçaient à leur titre aborigène sur les terres en retour d'autres droits et avantages, dont le droit de vote.

Vers la fin des années 1940 et 1950, le taux de mortalité infantile chez les Indiens était élevé et l'espérance de vie était réduite. Plusieurs expériences visant à instruire les jeunes Indiens avaient échoué et la situation en

matière d'habitation dans les réserves laissait beaucoup à désirer. Les problèmes liés à l'alcool et au chômage étaient aussi très répandus.

Toutefois, vers le milieu des années 60, les conditions socio-économiques ont commencé à changer. Les services de santé ont été améliorés et les enfants indiens ont eu de meilleures possibilités d'accéder à un enseignement supérieur. À la fin de la décennie, les Indiens avaient obtenu leurs pleins droits politiques et juridiques. Des progrès avaient également été faits dans le domaine du logement.

Bien que les Indiens soient aujourd'hui représentés dans la plupart des professions, dans les arts et à tous les niveaux du gouvernement canadien, de graves problèmes économiques et sociaux subsistent. Le taux de chômage est élevé et les logements sont encore souvent inadéquats. Le gouvernement du Canada travaille de concert avec les chefs de la collectivité indienne pour résoudre ces problèmes et traiter d'autres questions d'intérêt pour les Indiens.

Une nouvelle relation

Au cours des années 70, les Indiens ont acquis un plus grand contrôle sur leur vie et leurs affaires communautaires. En vertu de ce processus de dévolution, les collectivités indiennes assument la responsabilité de l'administration des programmes et des services financés par le gouvernement fédéral. À la fin des années 80, les collectivités indiennes administraient directement environ 70 % des dépenses des programmes relatifs aux Indiens mis en oeuvre par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La *Loi constitutionnelle* de 1982 a confirmé les droits découlant du titre d'aborigène et les droits accordés en vertu des traités. Elle a établi un processus pour les discussions à venir sur l'autonomie politique et les autres questions autochtones dans le cadre des conférences des Premiers ministres fédéral et provinciaux. De plus, le Canada s'est engagé à inclure les chefs autochtones dans les discussions.

Depuis 1984, le gouvernement fédéral a suivi trois politiques principales en ce qui concerne les Indiens :

- appui aux Indiens dans leurs efforts d'autodétermination et de prise en charge de leurs propres collectivités;

- maintien et amélioration des services communautaires offerts aux Indiens vivant dans les réserves;
- règlement des revendications foncières des Indiens.

Les revendications foncières

Le nombre de revendications foncières par des Indiens a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. Les revendications globales sont fondées sur le titre aborigène découlant de l'utilisation et de l'occupation traditionnelles des terres non couvertes par les traités ou par d'autres instruments. Les revendications particulières sont le résultat du non-respect des traités avec les Indiens ou de torts présumément causés par la Couronne en ce qui concerne l'administration des terres réservées aux Indiens et d'autres biens. Ces deux types de revendications fournissent une occasion d'établir une base territoriale et économique ainsi que des mécanismes grâce auxquels les collectivités indiennes pourront réaliser leur autonomie politique.

L'autonomie politique

La *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, promulguée en 1984, a reconnu le premier gouvernement autonome indien au Canada. Parallèlement à ses efforts pour en arriver à un amendement constitutionnel sur l'autonomie politique, le gouvernement fédéral a autorisé les collectivités à négocier elles-mêmes les modalités de leur autonomie politique. À titre d'exemple, la *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne Sechelte*, de 1986, prévoit que cette bande de la Colombie-Britannique assumera la gestion de ses terres, de ses ressources, de ses services sociaux et de santé, de ses systèmes d'enseignement et d'imposition locale.

La Loi C-31

Jusqu'au milieu des années 80, une Indienne inscrite perdait son statut si elle épousait une personne autre qu'un Indien inscrit. Cependant, toute femme qui épousait un Indien inscrit devenait une Indienne inscrite. Cette situation a changé avec l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1985. Malgré l'opposition de certains Indiens, la reconnaissance par le gouvernement de la nécessité de remédier à cette discrimination a donné lieu à un amendement (connu sous le nom de *Loi C-31*) à la

Loi sur les Indiens. L'amendement prévoit le rétablissement du statut ou l'inscription pour la première fois de certaines femmes indiennes et de leurs enfants. Plus de 65 000 personnes se sont vu restituer leurs droits, et ce nombre devrait atteindre 90 000 d'ici 1991. La *Loi C-31* abolit également le concept de l'« émancipation » (voir définition ci-dessus) et fournit aux bandes indiennes l'occasion d'établir leurs propres règles d'appartenance.

La culture

Depuis les années 50, la culture indienne a connu un essor remarquable. Des programmes d'enseignement des langues, des cultures et de l'histoire indiennes ont été créés dans les écoles. Les centres culturels se développent, et les coutumes et croyances traditionnelles sont de plus en plus mises à profit pour combattre l'alcoolisme et la drogue. Les Anciens jouent de nouveau un rôle vital et assurent les liens entre les générations. Chaque été, des groupes indiens d'un bout à l'autre du Canada organisent des pow-wows, qui sont de spectaculaires célébrations rappelant les rassemblements annuels des Indiens d'autrefois.

L'avenir

Les Indiens veulent la reconnaissance de leurs droits comme premiers habitants du Canada, c'est-à-dire comme « premières nations » du pays. Cependant, les Indiens et les autres groupes autochtones ne s'entendent pas entre eux sur la façon dont ces droits devraient être définis.

Quoi qu'il en soit, ils souhaitent être reconnus comme partenaires dans la société canadienne, et jouir des mêmes avantages que les autres Canadiens. Ils désirent protéger et faire revivre leurs langues et leurs cultures. Ils refusent farouchement l'assimilation. De plus, les Indiens recherchent activement le règlement des revendications foncières et des autres griefs qui perdurent, la gestion partagée des ressources dans les régions voisines de leurs terres ainsi que la capacité de gouverner leurs collectivités selon leurs propres priorités et leurs propres valeurs.



LES INUIT

Les peuples inuit de l'Arctique ont fait l'objet de nombreux écrits, certains exacts, beaucoup d'autres fantaisistes. Bien qu'ils représentent une infime partie des 5 milliards d'habitants de la planète, leur notoriété s'étend bien au-delà de leur territoire.

Cette notoriété provient peut-être du caractère unique de leur culture et de leur mode de vie traditionnel. Ou peut-être est-elle due à la fascination qu'ils exercent sur les gens, en raison de leur capacité à s'adapter au climat rigoureux du Nord canadien.

Le quart de la population mondiale des Inuit vit en sol canadien.

Aujourd'hui, la plupart d'entre eux sont regroupés dans une quarantaine de collectivités, souvent petites et éloignées, le long du littoral septentrional du Canada, et dans les îles arctiques qui s'étendent sur 4 000 km et 5 fuseaux horaires.

La technologie moderne a facilité la vie des Inuit : moyens de transport et de communication, soins de la santé et protection contre le climat. Moto-neiges, véhicules tous terrains, voitures et camions ont remplacé, dans une large mesure, les attelages de chiens. La carabine a supplanté le harpon, et les igloos, ces légendaires abris de neige en forme de dômes, ont été remplacés par des maisons dotées du chauffage central, d'électricité, d'électroménagers et de systèmes de plomberie. En fait, ils ne servent plus qu'à abriter les chasseurs en quête d'un gîte pour la nuit.

Toutefois, la vie moderne est source de nouveaux problèmes. Les Inuit du Canada doivent déployer des efforts considérables pour s'acclimater à la vie d'une société industrielle perfectionnée, tout en préservant leurs racines sociales et culturelles.

Histoire

L'origine exacte des Inuit du Canada est inconnue. On croit toutefois que leurs ancêtres sont venus d'Asie en passant par l'isthme qui reliait les deux



continents durant la dernière ère glaciaire.

Leurs ancêtres chassaient sur les terres, mais lorsqu'ils se sont déplacés vers l'est, ils ont dû s'adapter aux conditions de vie du littoral, découvrant la chasse au phoque et au morse. La culture inuit d'aujourd'hui découlerait de cette adaptation à la chasse d'animaux marins et de l'utilisation du kayak.

Pour les Inuit, la chasse est essentielle. De fait, leur société s'est bâtie sur cette activité, la famille étant l'unité de base. Comme la chasse se pratiquait essentiellement en groupe, il n'était pas rare de retrouver plusieurs foyers réunis pour cette activité. Il n'y a pas si longtemps, on comptait 700 de ces groupes d'Inuit dispersés dans le Grand Nord.

Les Inuit adaptèrent leur mode de vie aux conditions. Ainsi, sur le littoral ouest de la baie d'Hudson, où le gibier abondait, les Inuit de la rivière Caribou chassaient sur terre sans jamais prendre la mer. Dans d'autres régions, les Inuit se nourrissaient principalement de mammifères marins et de poisson. Les aliments, peu variés et souvent difficiles à obtenir, étaient toutefois équilibrés sur le plan diététique.

Contacts avec l'extérieur

Pendant des siècles, les Inuit du Canada ont vécu dans un isolement presque total. Les contacts furent brefs et limités avec les premiers explorateurs. Des rapports durables et plus importants ont été établis avec les

baleiniers européens au XIX^e siècle.

Le commerce des fourrures a également conduit les Inuit à établir des contacts suivis avec l'extérieur. Les fourrures ayant toujours été intimement liées à leur mode de vie, le piégeage est vite devenu aussi important que la chasse. Malgré la diminution du commerce de la fourrure, le piégeage et la chasse sont demeurés la principale source de subsistance pour bon nombre de familles inuit.

Période de transition

Les relations entre les Inuit et les autres Canadiens se sont intensifiées pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Des pistes d'atterrissage, des stations météorologiques et une ligne radar traversant le nord du Canada ont été construites. Les services gouvernementaux ainsi que l'exploration et l'exploitation minières ont pris de l'ampleur et, plus récemment, la découverte de gisements de pétrole et de gaz importants a incité les habitants du sud à venir s'installer par milliers dans le nord.

C'est à cette époque que le gouvernement canadien a reconnu au peuple inuit la citoyenneté canadienne et qu'il s'employa à lui fournir des services de santé, d'éducation et d'autres services sociaux. Cette reconnaissance a entraîné une présence nettement accrue du gouvernement et présageait de l'installation des Inuit dans des collectivités plus grandes et plus stables où ils pourraient tirer profit des écoles, des églises, des bureaux gouvernementaux et des magasins.

VOICI LE CANADA



Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Le peuple inuit aujourd'hui

Pour bon nombre d'Inuit, la chasse et la pêche sont toujours une bonne source de protéines. Le piégeage et la chasse au phoque se pratiquent encore ça et là, mais les nombreuses campagnes visant à abolir ces pratiques ont eu pour effet de diminuer leur valeur. Toutefois elles sont bien ancrées dans la culture inuit; elles constituent la plus grande partie du régime alimentaire inuit et représentent des revenus d'appoint dans bien des cas.

Aujourd'hui, le système économique inuit est beaucoup plus diversifié qu'autrefois. Les sculptures et les gravures inuit, de renommée internationale, sont très recherchées. En règle générale, elles sont vendues par des coopératives inuit et elles fournissent des revenus stables à de nombreuses collectivités.

La croissance de la communauté inuit lui a permis d'occuper des emplois dans les domaines des services communautaires, des industries de service et de développement ainsi qu'au sein des services publics. Certains Inuit, tout particulièrement ceux de l'ouest de l'Arctique, se sont trouvés des emplois dans l'industrie pétrolière et gazière et dans les entreprises de services connexes.

De nombreuses collectivités sont trop éloignées pour que les Inuit aient un accès facile aux principaux centres économiques. La diversification accrue de l'économie et la création d'emplois valorisants pour les jeunes et pour la population inuit en pleine expansion demeurent des défis.

Prise de conscience politique

Par le passé, les Inuit du Canada avaient peu de structures politiques officielles. Après la modernisation du Nord canadien, il ont choisi pendant une certaine période de demeurer à l'écart des structures politiques qui avaient été instaurées. Ainsi, avant 1962, les Inuit ne participaient pas aux élections canadiennes.

Mais le désir de reprendre en main leur existence et leur destinée les incita à s'engager davantage sur le plan politique. La plupart des collectivités sont maintenant incorporées et dirigées par des conseils élus, à l'image des autres municipalités du Canada. Dans les Territoires du Nord-Ouest, où les Inuit et les autres peuples autochtones forment la majorité de la population, les Inuit sont bien

représentés à l'Assemblée législative et au niveau ministériel. Au Parlement canadien, ils siègent à la Chambre des communes et au Sénat. L'un des organismes politiques importants, l'Inuit Tapirisat du Canada, exprime le point de vue inuit sur les principales questions économiques, environnementales et politiques les concernant.

Les Inuit du Canada se sont également joints aux Inuit du Groenland, de l'Alaska et de l'URSS pour former la Conférence circumpolaire inuit, organisme international abordant les questions et les préoccupations clés relatives à l'ensemble du monde arctique.

Les discussions entreprises depuis plusieurs années pourraient se traduire par l'établissement d'un nouveau territoire, à prédominance inuit, dans le nord du Canada. Ce territoire engloberait la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest actuels. S'il voit le jour, les Inuit le baptiseront Nunavut, et il jouirait de la même souveraineté politique et économique que les autres territoires du Nord.

Revendications territoriales

Avant l'arrivée massive des étrangers, les questions de revendications territoriales sur le Nord n'étaient que rarement soulevées. La mise en valeur du Nord entraîna des conflits en matière de propriété et de droits fonciers. Les terres qui n'appartiennent pas à des intérêts privés sont la propriété du gouvernement du Canada. Par contre, les Inuit soutiennent que de grandes étendues de territoire leur appartiennent puisqu'ils y vivent depuis des siècles.

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement et les Inuit ont entrepris des négociations en vue d'en arriver à des ententes par lesquelles des droits et des avantages concrets stipulés dans la loi seraient obtenus en échange des droits historiques de revendication des Inuit.

Au nombre des avantages, mentionnons le droit à certains territoires, des règlements en espèces et la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage. Ces accords prévoient en outre une plus grande participation des Inuit aux décisions touchant le développement économique et la protection de l'environnement.

Le gouvernement du Canada et les Inuit du nord du Québec et de l'ouest de l'Arctique sont déjà parvenus à des ententes. La fédération Tungavik de Nunavut a été formée pour traiter les

revendications des Inuit sur la partie est et la partie centrale de l'Arctique. Les négociations y sont bien engagées. Les Inuit du Labrador sont aussi à négocier avec le gouvernement.

Protection de l'environnement

Les Inuit ont joué un rôle de premier plan en exhortant les intervenants à agir prudemment et en les sensibilisant aux incidences de l'activité humaine sur l'environnement arctique. Depuis toujours, les Inuit vivent en harmonie avec la nature. Mieux que quiconque, ils comprennent la fragilité du système écologique du Nord canadien.

Les Canadiens savent aujourd'hui que le Nord n'est plus ce territoire reculé, inviolé et à l'abri des effets de l'industrialisation. Des contaminants résultant d'activités lointaines ont été décelés dans l'environnement et dans le régime alimentaire des habitants du Nord. Les changements climatiques et des phénomènes comme l'effet de serre sont susceptibles de bouleverser leur mode de vie.

De concert avec les gouvernements fédéral et territoriaux, les Inuit du Canada cherchent à mieux comprendre le concept du développement tout en recherchant des solutions aux problèmes qui en découlent.

Perspectives

Les Inuit du Canada ont fait preuve d'une force de caractère peu commune en faisant face aux assauts répétés d'une culture foncièrement différente, en s'y opposant et en s'y adaptant, sans pour autant perdre leurs valeurs traditionnelles et leur volonté de demeurer une société distincte et autonome.

Au cours des dernières années, ils ont acquis une certaine autonomie politique. Le règlement définitif des revendications territoriales leur procurera une base plus solide pour leur avenir.

Mais la transition n'est pas encore terminée. Dans toutes les cultures, les changements sont graduels et l'avenir est rempli de nombreux défis. Il importe donc d'établir une structure économique plus stable de façon à préserver le sens d'autonomie des Inuit. Les générations à venir pourront ainsi continuer à mener une existence productive sur leurs terres ancestrales.



LIBRARY E / BIBLIOTHEQUE A E
3 5036 20004903 2

DUE DATE

DATE DUE	DATE DE RETOUR	
MAY 1 1994		
MAY 4 1994		

DOCS
CA1 EA510 90F11 FRE
Voici le Canada
43257685

MADE IN CANADA BY / FABRIQUE AU CANADA PAR
ACCO CANADIAN COMPANY LIMITED
COMPAGNIE CANADIENNE ACCO LIMITEE
TORONTO CANADA

60984 81800